



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Bras-Panon  
Plaine des Palmistes  
Saint-André  
Saint-Benoît  
Sainte-Rose  
Salazie

# 2024

## SOMMAIRE

<b>ACTIONS DANS LES DOMAINES DECOMPETENCES DE LA CIREST .....</b>	<b>5</b>
<b>L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE .....</b>	<b>15</b>
LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN .....	15
LE POLE D'ECHANGE DE SALAZIE .....	16
LES INFRASTRUCTURES.....	17
<b>Contrôle du Service public et de la tranquillitépublique .....</b>	<b>22</b>
DE.....	23
<b>FOURRIERE INTERCOMMUNALE ANIMALE.....</b>	<b>30</b>
<b>LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX.....</b>	<b>30</b>
<b>SERVICE CONTROLE TRANSPORT SCOLAIRE .....</b>	<b>41</b>
<b>La Gestion de l'eau et de l'assainissement .....</b>	<b>44</b>
L'EAU POTABLE.....	44
Perspectives 2025 .....	46
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et les eaux pluviales urbaines.....	48
Les actions engagées en 2024.....	48
Perspectives 2025 .....	49
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	50
Perspectives 2025 .....	50
La Gestion des cours d'eau et des inondations (gemapi) .....	51
Contexte.....	51
Les actions engagées en 2024.....	51

**L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE... 53****L'HABITAT ..... 53****LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....61****➤ Contribution du PCAET à l'élaboration d'autres documents du territoire..... 61****➤ Évènements marquants de l'année 2024 pour le PCAET :..... 61**

## - Cadre réglementaire ..... 61

## - Mise en œuvre du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)..... 62

## - Cadre réglementaire ..... 62

## - Application du décret tertiaire pour la CIREST ..... 63

## • Perspectives pour 2024 ..... 63

## 1- Engagement dans la démarche Territoire engagé, le label Climat Air Energie (ex-CIT'ERGIE)..... 64

## • Cadre de déploiement ..... 64

## • Mise en œuvre de la démarche ..... 64

## 2- Le Rapport de Développement Durable (RDD) ..... 66

## • Le RDD portant sur l'année 2024..... 66

**L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....67**

## 3- Les activités partenariales : SRC, SAR, Plan Paysage..... 74

## • SAR..... 78

## • Le Plan Paysage de La Réunion ..... 86

## • Suivi des projets des communes et autres partenariats..... 87

**LA CARTOGRAPHIE-SIG..... 88**

**Le déploiement continual du Système d'Information Géographique de la CIREST**

1- La mise à jour en continu des informations géographiques et des logiciels cartographiques sur le territoire Est .....	88
2- Les Missions en drone .....	90
3- Evolution du Géoportail : le site web cartographique.....	91
<b>L'ECONOMIE &amp; INSERTION.....</b>	<b>95</b>
<b>Economie.....</b>	<b>95</b>
<b>Insertion.....</b>	<b>100</b>
<b>LE TOURISME.....</b>	<b>105</b>
<b>MOYENS GENERAUX.....</b>	<b>134</b>
<b>LES FINANCES .....</b>	<b>135</b>
<b>Commande publique, affaires juridiques et générales .....</b>	<b>153</b>
<b>ORGANISATION DE LA DIRECTION .....</b>	<b>153</b>
<b>ACTIVITES ESSENTIELLES .....</b>	<b>153</b>
<b>Systèmes d'information.....</b>	<b>159</b>



## ACTIONS DANS LES DOMAINES DE COMPETENCES DE LA CIREST

# L'ENVIRONNEMENT ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

## Bilan des déchets traités

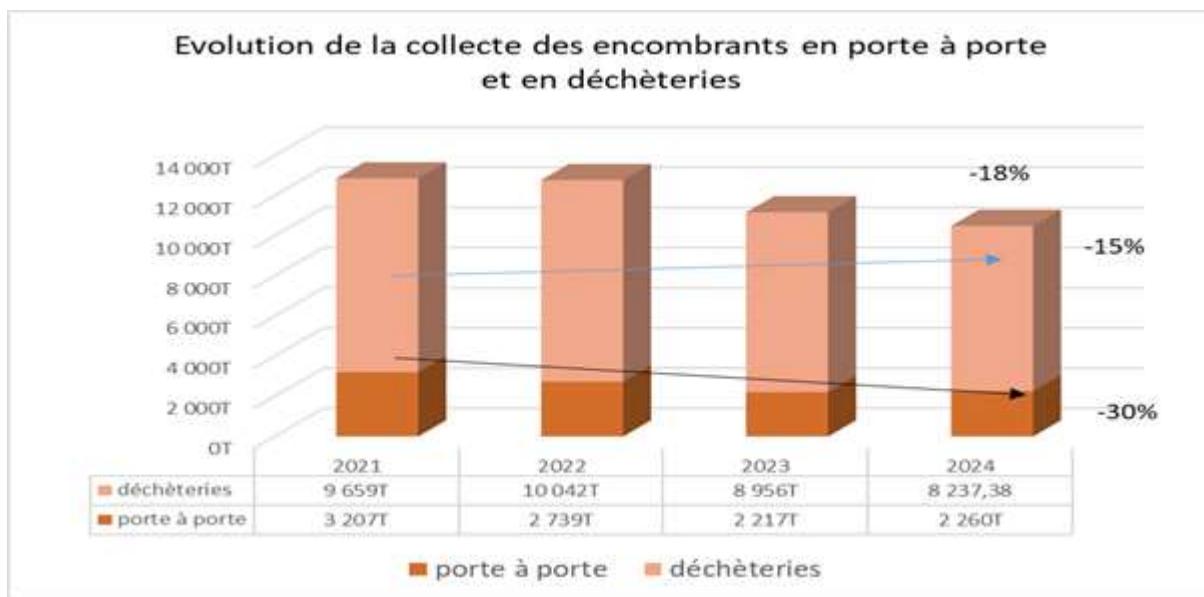
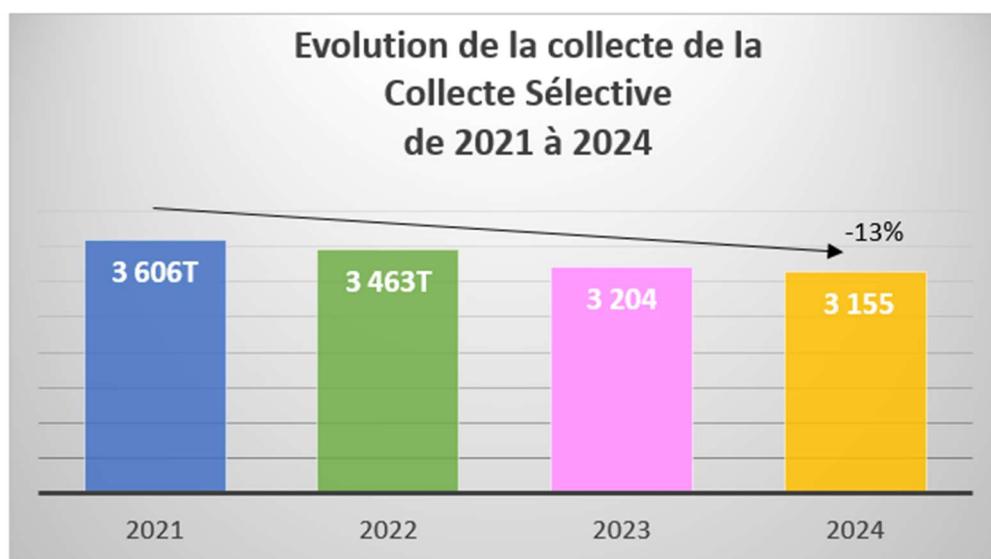
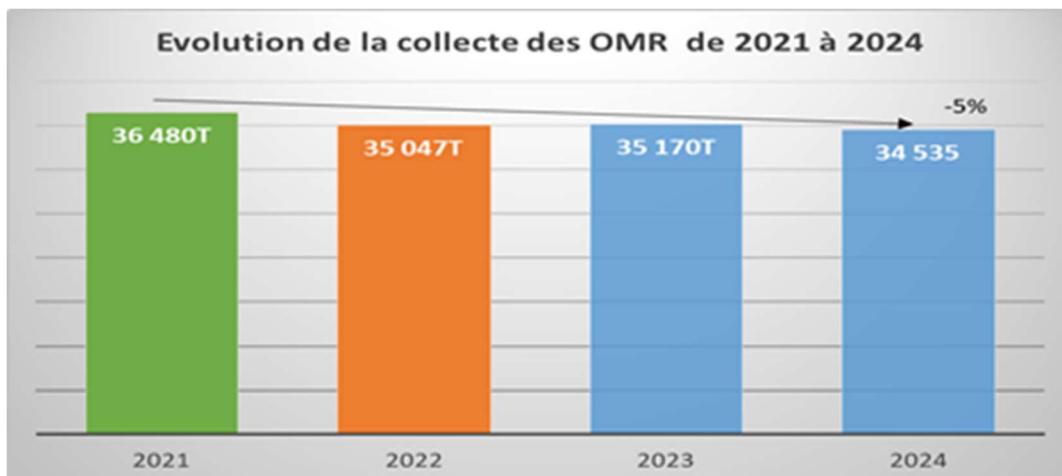
En 2024, pour une population municipale de **128 965 habitants**, ce sont **79 620 tonnes**, soit **617 kg/hab** de déchets qui ont été collectés en porte à porte ou en apport volontaire avant d'être orientés vers les filières de traitement. L'année 2024 enregistre ainsi une **hausse de près de 2913 tonnes soit + 3,80 %** par rapport à l'année précédente, notamment en raison de la production des déchets verts due au cyclone BELAL.

Le **taux de valorisation** passe de 39 à **43 %**.

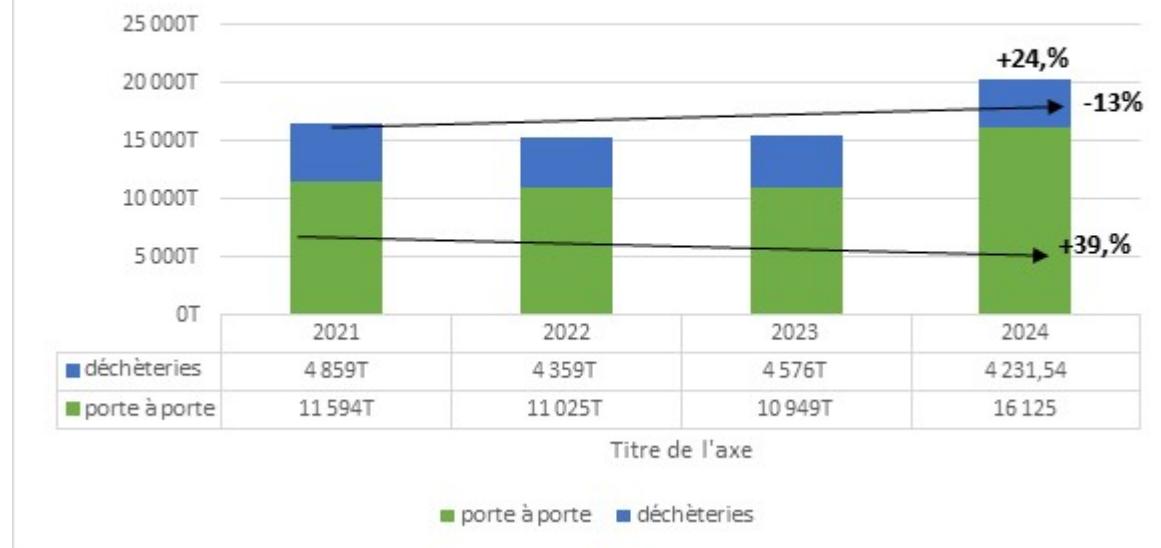
La répartition des déchets collectés est la suivante :

	2023		2024		Variation 2024/2023	
Population	128 965		128 965			
Type de déchets	Tonnage	Ratio / hab	Tonnage	Ratio	Tonnage	Ratio
OMR (bacs gris)	35 170 T	275kg/hab	34 535 T	268kg/hab	-1,80%	-2,60%
<b>EMR/JRM PAP (bac jaune +AV)</b>	3 321 T	26kg/hab	3 244 T	25kg/hab	-2,32%	-3,11%
Verre	1 502 T	12kg/hab	1 652 T	13kg/hab	+9,93%	+9,04%
<b>TOTAL (1) : OMA Ménagère Assimilés</b>	<b>Ordure</b> 39 993 T	<b>313kg/hab</b>	<b>39 431 T</b>	<b>306kg/hab</b>	<b>-1,41%</b>	<b>-2,20%</b>
<b>Encombrants</b> PAP, déchèteries, caissons et Placo	12 018 T	94kg/hab	11 103 T	86kg/hab	-7,61%	-8,36%
<b>Encombrants recyclables</b> : Ferrailles en vrac, VHU, métaux, cartons déchèteries, DEEE, piles et batteries+pneu	4 066 T	32kg/hab	4 388 T	34kg/hab	+7,92%	+7,05%
<b>Inertes</b>	2 737 T	21kg/hab	2 517 T	20kg/hab	-8,07%	-8,81%
<b>Déchets verts</b> PAP, déchèteries, caissons et apports communaux et cyclone BELAL	17 892 T	140kg/hab	22 181 T	172kg/hab	+23,97%	+22,97%
<b>TOTAL (2) Encombrants ménagers</b>	<b>36 714 T</b>	<b>287kg/hab</b>	<b>40 189 T</b>	<b>312kg/hab</b>	<b>+9,47%</b>	<b>+8,58%</b>
<b>TOTAL GENERAL DMA (1) + (2)</b>	<b>76 707 T</b>	<b>600kg/hab</b>	<b>79 620 T</b>	<b>617kg/hab</b>	<b>+3,80%</b>	<b>+2,96%</b>
<b>Valorisation</b>	30 010 T	235kg/hab	34 524 T	268kg/hab		
<b>Enfouissement</b>	46 697 T	365kg/hab	45 096 T	350kg/hab		
<b>Taux de valorisation</b>	<b>39%</b>		<b>43%</b>			

## EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2021 ET 2024



## Evolution de la collecte des déchets verts en porte à porte et en déchèteries



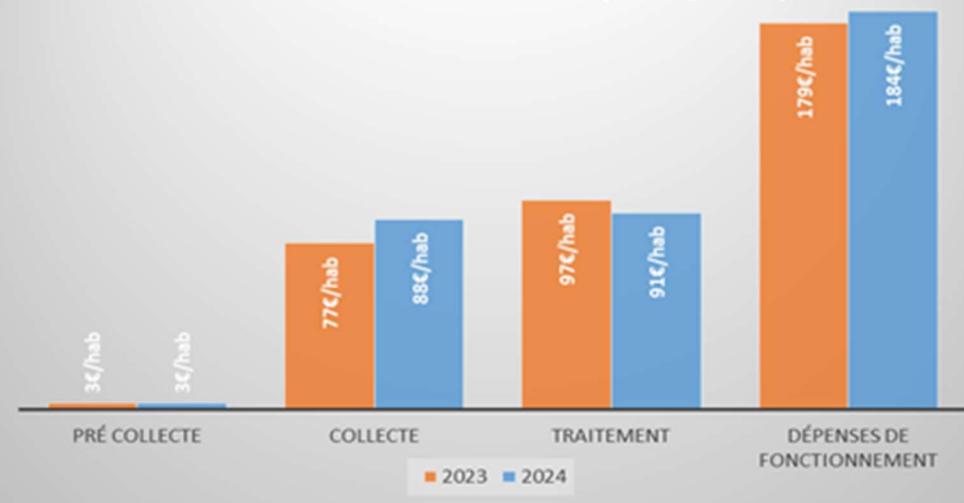
## Bilan financier de la collecte et du traitement des déchets :

Les **dépenses de fonctionnement** enregistrent une augmentation de + 3,5 % essentiellement au niveau du poste de « Collecte en apport volontaire et collecte en porte à porte ».

<b>Prévention - Sensibilisation</b>	106 786,08 €	185 183,16 €	216 912,71 €
<b>Pré-collecte</b>	298 279,00 €	325 991,99 €	333 464,75 €
<b>Collecte en apport volontaire (y compris gestion des déchèteries)</b>	1 231 487,92 €	1 355 510,61 €	1 979 644,88 €
<b>Collecte en porte à porte</b>	8 503 818,22 €	8 549 144,23 €	9 351 138,68 €
<b>Traitement (participation à SYDNE)</b>	10 806 638,89 €	12 414 937,00 €	11 769 727,31 €
<b>DIVERS (Etudes + aménagements déports sauvages +...)</b>	31 557,65 €	87 874,02 €	76 886,53 €
<b>TOTAL GLOBAL CIREST + SYDNE</b>	<b>20 978 567,76 €</b>	<b>22 918 641,01 €</b>	<b>23 727 774,86 €</b>

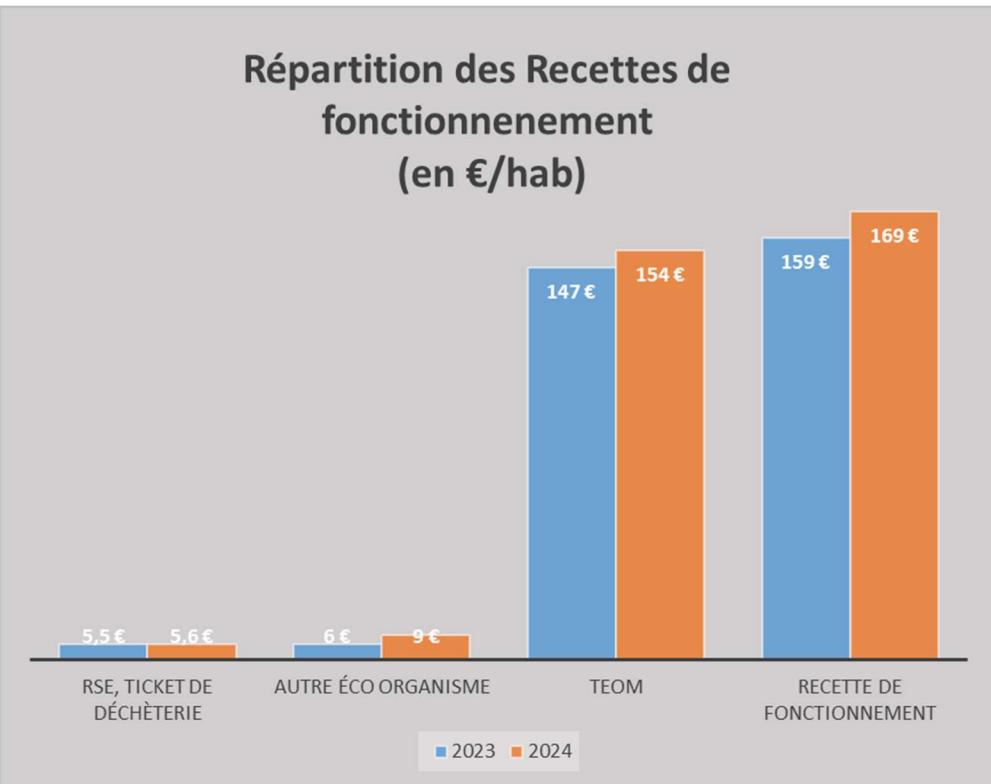
	2022	2023	2024
Pré collecte	2€/hab	3€/hab	3€/hab
Collecte	76€/hab	77€/hab	88€/hab
Traitement	85€/hab	97€/hab	91€/hab
Dépenses de fonctionnement	164€/hab	179€/hab	184€/hab

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2024 (en €/hab)



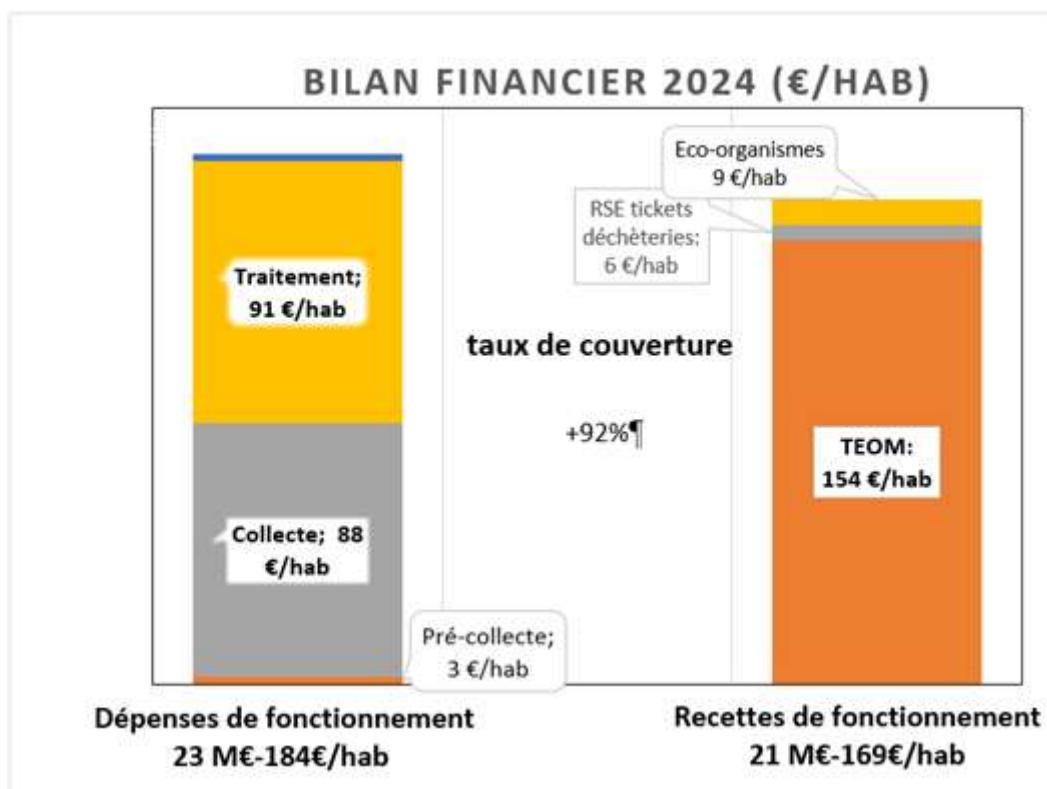
Les **recettes de fonctionnement** enregistrent une hausse de + 7,17 % entre 2023 et 2024, ce qui permet d'améliorer le taux de couverture.

## Répartition des Recettes de fonctionnement (en €/hab)



## Résultat d'exploitation

RESULTAT D'EXPLOITATION	2023	2024	Variation 2023/2024
Dépense de Fonctionnement	22 918 641 €	23 727 775 €	+3,53%
Ratio en €/hab	179€/hab	184€/hab	+2,69%
Recettes de fonctionnement	20 296 679 €	21 751 170 €	+7,17%
Ratio en €/hab	159€/hab	169€/hab	+6,30%
Bilan (recettes-dépenses)	-2 621 962 €	-1 976 605 €	-24,61%
Taux de couverture	89%	92%	+3,51%



## DIRECTION ADJOINTE TRANSITION ECOLOGIQUE

La Direction de la Transition Ecologique comprend deux services, en charge de porter :

- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026
- Le Contrat d'Objectifs Déchets Outre-Mer 2021-2024

Pour se faire, elle dispose de :

- Une responsable du service accompagnement au changement
- Une assistante administrative du service accompagnement au changement
- Un chef de pôle sensibilisation
- Un chef de pôle biodéchets
- 8 ambassadeurs de l'environnement
- 2 agents compostage
- Une responsable du service Economie Circulaire
- D'un assistant administratif et comptable

Changement d'organisation en 2024 :

- Suite à la clôture du Contrat d'Objectifs Outre-Mer, la chargée de mission éco-exemplarité a pris le poste de chef de Pôle Biodéchets.

### ➤ SERVICE ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

## POLE SENSIBILISATION

### PÔLE SENSIBILISATION 2024

42 ENTREPRISES

**156**

EMPLOYES  
D'ENTREPRISES  
SENSIBILISES AUX  
ECO-GESTES



219 CLASSES

**2835**

ÉLÈVES SENSIBILISÉS A  
LA REDUCTION ET AU TRI  
DES DÉCHETS



**2334**

FOYERS SENSIBILISÉS AU  
TRI SÉLECTIF ET GESTES  
ÉCO-CITOYENS

16 CLUBS

**401**

ADHÉRENTS DES CLUBS DU  
3ÈME ÂGE SENSIBILISÉS



**11**  
ATELIERS  
RÉPARATION



### FAITS MARQUANTS ET PROJET EN COURS

LANCEMENT SENSIBILISATION  
CLUBS 3ÈME ÂGE

LANCEMENT SENSIBILISATION  
ENTREPRISES

RELANCE ANIMATION SCOLAIRE  
AVEC NOUVELLES THÉMATIQUES

NOUVELLE VERSION DU STAND DES 5R

## POLE BIODECHETS

### **PÔLE BIODÉCHETS 2024**

**929**  
BACS À COMPOST  
DISTRIBUÉS



**106 CLASSES**  
**2040**  
ÉLÈVES SENSIBILISÉS AU  
COMPOSTAGE

**23 \***  
PRÉTS BROYEURS



\* LONGUE PÉRIODE DE MAINTENANCE DES BROYEURS



**6 CLASSES**  
**132**  
ÉLÈVES SENSIBILISÉS AU  
JARDIN POTAGER



**365**  
ENQUÊTES DE SUIVI BAC  
COMPOST

**6 ATELIERS**  
**67**  
PERSONNES SENSIBILISÉES À  
ALIMENTATION DURABLE

### **FAITS MARQUANTS ET PROJET EN COURS**

REEMPLACEMENT DU CHEF DE PÔLE  
BIODECHETS EN NOVEMBRE 2024

LANCER DES ATELIERS ALIMENTATION  
DURABLE

COMMUNICATION BIODECHETS

JARDINAGE + COMPOSTAGE PIED  
D'IMMEUBLE

RECRUTEMENT CHARGE.E DE MISSION  
BIODECHETS

ACHAT DE NOUVEAUX PETITS BROYEURS

### **➤ SERVICE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

### **SERVICE ÉCONOMIE CIRCULAIRE 2024**



**780 KG** DÉCHETS RECYCLÉS PENDANT LA  
+ 56 % PAR RAPPORT À 2023 FOIRE DE BRAS BANON



**20**  
AGENTS CIREST  
SENSIBILISÉS AU  
NUMÉRIQUE

**45**  
RESTAURANTS PARTENAIRES AMÈNE OUT BARKET



**50**

AGENTS COMMUNAUX FORMÉS  
AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



**6** CAPSULES VIDÉOS POUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

### **FAITS MARQUANTS ET PROJET EN COURS**

FIN DE MISSION CHARGÉE DE  
MISSION ÉCO-EXEMPLARITÉ

RÉUNION DE CONCERTATION SUR LES  
ÉCOMANIFESTATIONS AVEC LES COMMUNES

SENSIBILISATION DES DIRECTIONS DE LA  
CIREST SUR LES ACHATS PUBLICS DURABLES

ÉTAT DES LIEUX DU PARC NUMÉRIQUE DE  
LA CIREST

DÉPLOIEMENT D'ACTION 'AMÈNE OUT  
BARKET'

ATELIER DE MAILLAGE AVEC LES  
ENTREPRISES DES ZA

## DIRECTION ADJOINTE ENVIRONNEMENT

La Direction de l'Environnement comprend deux services:

- Le service collecte, composé de 6 agents en charge de l'accueil – numéro vert et du suivi des prestations de dotations en équipements et de collecte ;
- Le service équipements de proximité, composé de 39 agents en charge de la gestion des déchèteries et de l'entretien des espaces verts intercommunaux, en régie ;
- Une cellule administrative et comptable.

Changement d'organisation en 2024 :

- 2 recrutements sur les postes d'agent d'accueil en déchèterie et d'agent d'entretien des espaces verts.

➤ **SERVICE COLLECTE**



➤ **SERVICE EQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ**

## PÔLE DÉCHÈTERIES 2024



**19 664 T**  
DÉCHETS COLLECTÉS  
(AVEC FILIÈRE REP)  
+3%

**62 150 L**  
HUILES DE VIDANGE  
COLLECTÉES  
+20%

**10 930 L**  
HUILES ALIMENTAIRES  
COLLECTÉES  
+30%

**110 278**  
PARTICULIERS  
8 358  
PROFESSIONNELS



**118 636**  
USAGERS  
+5%

- TRANSPORT DES CAISSENS
- TRANSFERT DÉCHÈTERIE MOBILE
- GARDIENNAIS DÉCHÈTERIE MOBILE
- RÉPARATION DES CAISSENS

**1 604 544 €**  
COÛT GLOBAL DE GESTION



**46 890€**  
RECETTE DES TICKETS  
ACCÈS DÉCHÈTERIE  
-6%

\*VARIATION PAR RAPPORT À 2023

### FAITS MARQUANTS ET PROJET EN COURS

NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE DES CAISSENS DÉCHÈTERIES

MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE REP SUR LE PLÂTRE (REPRISE GRATUIT POUR LES PRODUCTEURS)

MISE EN PLACE D'UN CAISSON MULTI-REP A GRAND CANAL (2024) ET DÉPLOIEMENT SUR STA CENTRE + BRAS PANON (2025)

ACQUISITION CAISSENS 30M3 TYPE BOITE AUX LETTRES POUR LES CARTONS

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE DÉCHÈTERIE FIXE A SALAZIE

DÉMARRAGE DES TRAVAUX D'EXTENSION DÉCHÈTERIE STE ANNE

## PÔLE ESPACES VERTS 2024



**25 000M<sup>2</sup>**  
ENTRETIEN TOUTES  
LES MOIS (9 SITES)



**13 AGENTS**  
RÉPARTIS EN 4 ÉQUipes

- ACHAT ET ENTRETIEN DU MATERIEL
- PRESTATIONS ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT
- AMÉNAGEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES

**29 796 €**  
COÛT ANNUEL DE GESTION



**1 500M<sup>2</sup>**  
D'ESPACES VERTS EN  
DÉCHÈTERIE



**5 SEMAINES DE  
PRÉT DU BROYEUR**  
FORMATION DES AGENTS DES  
COMMUNES

### FAITS MARQUANTS ET PROJET EN COURS

ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN EN RENOUVELLEMENT (TONDEUSES AUTOPRATIQUES)

DEBUT DU CONVENTIONNEMENT POUR LES PRÉTS DU BROYEUR ET BROYAGE HEBOOMADAIRE À GRAND CANAL

NOUVEL ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LA PLAINE DES PALMISTES

ATELIERS ORGANISÉS PAR LA MÉDECINE PRÉVENTIVE - AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DES AGENTS

ACQUISITION TONDEUSE AUTOPOURTEE ET RENOUVELLEMENT DE MATERIEL

# TRANSPORT – DEPLACEMENTS - ACCESSIBILITE

## LE PROJET D'AMELIORATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour rappel, un marché européen de Maîtrise d'œuvre a été lancé dans le courant de l'année 2011, et a été notifié le 14 mai 2012 au groupement INGEROP (mandataire)/LEU REUNION/RICHEZ&ASSOCIES/REMOUE&ASSOCIATS, pour un montant de 4 724 915 € H.T.

**Sur l'année 2024**, les dépenses pour la MOE dans la continuité des prestations afférentes aux études rue Auguste de Villèle et Avenue Jean Jaurès et travaux de la rue Auguste de Villèle à Saint-Benoît se sont élevées à 384 076,55 € TTC.

En ce qui concerne le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (notifié le 28 décembre 2011 pour un montant de 3 399 990 € HT au groupement TRANSAMO (mandataire)/CITEC/SEMAC). Les prestations liées au CT, CSPS...sont également imputés dans les opérations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. **Sur l'année 2024**, les dépenses pour l'AMO dans la continuité des prestations afférentes notamment aux études rue Auguste de Villèle et Avenue Jean Jaurès et travaux de la rue Auguste de Villèle à Saint Benoit se sont élevées à 188 882,13 € TTC.

Pour les travaux d'amélioration de transport en commun sur la rue du Lycée (voirie – Signalisation Lumineuse de Trafic, éclairage, espaces verts) et du Pôle d'échange à Saint-André qui ont démarré en février 2020, les dépenses afférentes restant à verser **sur l'année 2024** aux prestataires se sont élevées à 110 883.44 € TTC.



Les travaux de TCSP sur la Commune de Saint Benoit ont démarré ~~sur le premier tronçon (RN3)~~ entre le Giratoire des Plaines et le Giratoire du GHER) au mois d'Août 2022. Les dépenses afférentes versées aux prestataires se sont élevées à 4 028 077,88 € TTC.

Aussi, au mois d'avril 2024, les travaux de TCSP du tronçon de la rue Auguste de Villèle ont démarré. Les dépenses afférentes **de l'année 2024** versées aux prestataires se sont élevées à 1 704 317,36 TTC.



En subvention **sur l'année 2024**, la CIREST a perçu en demande d'acompte sur les travaux TCSP RN3 entre le Giratoire des Plaines et le Giratoire du GHER auprès de l'Europe (FEDER) via la Région Réunion un montant de 5 215 561,35 € et un montant de 226 469.45 € en premier acompte sur les travaux de rue Auguste de Villèle.

## LE POLE D'ECHANGE DE SALAZIE

Au cours de l'année 2021 les études de faisabilité du pôle d'échange de Salazie ont été réalisées pour le dimensionnement du pôle d'échange de Salazie et sa faisabilité. Dans la continuité des études une AMO a été retenue au cours de l'année 2022 pour la partiedossiers réglementaires au cas par cas et pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

Au deuxième semestre de **l'année 2023**, les services de l'Etat ont demandé à la CIREST au vu des enjeux environnementaux sur la faune et la flore et du dossier de déclaration d'utilité publique à déposer par la CIREST portant sur les parcelles impactées, d'établir un dossier réglementaire complet. En ce sens, les missions de l'AMO en 2023 ont dû être mises à jour pour la continuité des études.

Pour répondre aux besoins immédiats pour la mise aux normes du pôle d'échange de Salazie, des travaux VRD ont été réalisés au cours des deux derniers mois de l'année 2024. Les dépenses afférentes se sont élevées à 100 396,46 € (payées sur l'année 2025).



## LES INFRASTRUCTURES

- **Abris voyageurs :**

Un marché d'appel d'offre ouvert à bon de commande a été lancé par la CIREST au second semestre 2020 pour l'installation de nouveaux abris voyageurs en deux lots (3 modèles) pour un montant maximum de 528 000 € HT pour le lot1 (2 trames et 3 trames), de 384 000 € HT pour le lot2 (6 trames). Le lot 1 du marché a été attribué à la société MDOI et le lot 2 à la société SELF SIGNAL.



Les prestations payées **sur l'année 2024** se sont élevées sur le poste fabrication et pose d'abris voyageurs à 162 936,46 € TTC

- **Poteaux d'arrêt :**



Un marché de fabrication et pose de poteaux d'arrêt sur le territoire de la CIREST a été notifié le 13 septembre 2018 à la société SELF SIGNAL pour un montant maxi de 700 000 € HT. Un avenant n°2 au marché de poteaux d'arrêt au mois de septembre 2022 a prolongé sa durée jusqu'au 12 mars 2023. Sur la durée nécessaire à la nouvelle consultation en 2024, les consultations se sont faites à bon de commande.

Pour la fabrication et la pose de poteaux d'arrêt sur le territoire de la CIREST, le montant des fournitures et de pose s'est élevé **sur l'année 2024** à 24 989,18 € TTC.

## LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Dans le cadre des aménagements nécessaires pour l'usage des vélos et la mise en place de vélos en location longue durée sur le territoire Est, la CIREST a mené les études d'un schéma directeur cyclable approuvées en Conseil Communautaire du 02 octobre 2024 (Affaire 2024-C128).

Les dépenses afférentes **sur l'année 2024** en étude se sont élevées à 37 324,00 € TTC. L'étude globale est financable en partie par l'ADEME (recette attendue en 2025).

## LE TRANSPORT URBAIN – RESEAU ESTIVAL

Pour rappel, par délibération du 12 décembre 2013, le Conseil Communautaire de la CIREST a validé le choix du délégataire sur son territoire pour une durée de 8 ans (période 2014-2021) et retenu le groupement CAR'EST comme délégataire à compter du 01 février 2014.



Il en avait résulté d'une offre négociée sur la durée du contrat de 78 728 K€ avec une offre prévisionnelle de 24 261 466 kilomètres et d'un engagement sur les recettes commerciales de 11 937 K€.

La convention délégation de service public a été prolongée au cours de l'année 2022 pour permettre la relance et l'attribution des nouvelles consultations par voie d'avenants successifs jusqu'au 31 mars 2023 (Avenant n° 11 à 14).

Un avenant n°15 au mois de décembre 2022 a été passé pour permettre l'adaptation et le renforcement de la ligne 1 du réseau ainsi que le renforcement du service TPMR au sein des communes membres de la CIREST à partir du 1er janvier 2023. Un avenant n°16 au mois de mars 2023 avait permis de prolonger la durée de la convention avec le GME CAR EST d'un mois jusqu'au 30 avril 2023.

A partir du 01 mai 2023, les lignes de transport urbain ont été assurées d'une part par la SPL ESTIVAL en délégation de service public « in house » (lignes 1, 13-17, 15 A, 15 B, 43, 44, 49 et TPMR) et d'autre part, en marché public avec des transporteurs privés (VNM TRANSPORTS : lignes 2, 11-12-14, 30-31-32-38, 33-34-35, 40, 65 / Groupement Moutoussamy&Fils : 16-20 / TRANSET'EST : 18-19-48, 37, 38-39-41-42, 64 A- 64 B, 81-82-82C-83-84).

Au vu de la situation de la SPL ESTIVAL en redressement judiciaire au 30 août 2023, des échanges entre la CIREST et la SPL ESTIVAL ont démarré en 2024 pour la résiliation du contrat de délégation de service public qui avait débuté le 01 mai 2023 et pour l'établissement d'un nouveau contrat de délégation de service public (in house) pour permettre de revoir l'économie du contrat en lien avec le plan de sauvegarde des emplois menés dans le cadre du redressement judiciaire de la SPL ESTIVAL.

Le nouveau contrat de délégation de service public entre la CIREST et la SPL ESTIVAL a été notifié le 31 décembre 2024 pour une durée de 5 ans à compter du 01 janvier 2025.

**Pour l'année 2024**, la dépense totale de la CIREST en transport urbain s'est élevée à 11 446 794,46 € comprenant les révisions de prix du délégataire et des prestataires privés.

Les dépenses de fonctionnement pour la maintenance et entretien du matériel billettique à l'intérieur des véhicules de transport **sur l'année 2024** se sont élevées à 72 118,16 € TTC.

**En recettes**, le versement Mobilité (VM) perçu **en 2024** par la CIREST s'élève à 10 361 926,34 €, le reversement des recettes voyageurs par la SPL ESTIVAL des lignes exploitées par les transporteurs privés s'élèvent à 589 021,38 €, le remboursement de la SPL ESTIVAL sur le coût de fonctionnement de la billettique et logiciel métier s'élève à 64 303,72 €.

## LE TRANSPORT SCOLAIRE

**Pour l'année 2024**, Les dépenses en transports scolaires dont les marchés ont été renouvelés et ont démarrés à la rentrée scolaire de mai 2024 se sont élevées à 7 897 407,06 € TTC.

Accès gratuit aux transports scolaires depuis la rentrée d'août 2020



**En recettes**, la dotation générale de décentralisation pour les transports scolaires et la participation de la Région Réunion pour le transport des élèves extra-muraux perçues par la CIREST **en 2024** sont respectivement de 1 871 540 € et de 243 600 €.

## LE SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DE LA REUNION (SMTR)

### IDRM)

La CIREST en tant que membre adhérent au sein du SMTR a versé une subvention **pour l'année 2024** de 125 000 €.

### LE PARC DE VEHICULES DE LA CIREST

**Pour l'année 2024**, le parc automobile de la CIREST compta au total 74 véhicules (52 véhicules en acquisition et 22 véhicules en location longue durée).

**Les dépenses 2024** en location longue durée se sont élevées à 159 477,23 € TTC.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2024** pour les services de la CIREST se sont élevées à 74 490,71 € TTC et les dépenses en entretien et réparation à 61 513,44 € TTC.

Les dépenses de carburant **sur l'année 2024** pour les services de l'eau et l'assainissement se sont élevées à 17 785,31 € TTC et les dépenses en entretien et réparation à 53 236,46 € TTC.

Les dépenses afférentes à l'installation et au fonctionnement de matériels de carnet bord électronique (GPS) dans les véhicules de la CIREST se sont élevées **sur l'année 2024** à 10 709,04 € TTC.

# Contrôle du Service public et de la tranquillité publique

**La Direction du Contrôle du Service public et de la tranquillité publique** est issue de la réorganisation des services opérée au sein de la CIREST en 2022 et est placée sous la Direction Générale des Services Techniques en charge de la Transformation du Territoire et des Services à la population.

Elle est composée de **31 agents** et regroupe **4 services** à savoir :

- La Brigade Intercommunale de l'Environnement
- La fourrière Intercommunale animale
- Le contrôle des collectes
- Le contrôle des transports scolaires

Cette Direction opérationnelle est chargée de la bonne exécution des marchés de collecte, de transports scolaire et d'assurer la tranquillité publique de nos concitoyens.

# BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

## *1/ Les missions de la Brigade Intercommunale de l'Environnement*

Opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE) intervient dans le cadre du pouvoir de police spécial déchets pour faire respecter le règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés (arrêté 2016-01 du 24/11/2016) et résorber les dépôts sauvages sur le territoire Est.

Elle agit ainsi en complément des forces de police des communes, qui interviennent dans le cadre du pouvoir de Police Générale du Maire en matière de la salubrité publique.

Pour assurer ses missions de prévention et de répression, la BIE assure des patrouilles, des interventions à la demande de requérants et agit en coopération avec les forces de l'ordre territoriales (Gendarmerie, Police Nationale et Polices Municipales).

Lors du constat d'une infraction au règlement de collecte, la BIE procède soit à une géo-verbalisation électronique (GVE), soit à une procédure au Parquet.

## *2/ Fonctionnement de la BIE*

Au 31 décembre 2024, la BIE de la CIREST était composée de **6 agents** assermentés, agréés et commissionnés.

Les agents travaillent en binôme et en rotation sur les plages horaires de 6h00 à 14h00, 8h00 à 16h00 ou de 10h à 18h du lundi au vendredi.

Ils procèdent également à des opérations ponctuelles en soirée et le week-end.

Un service d'astreinte téléphonique est opérationnel 7j/7j au 0262 94 70 01 ou par e-mail [bie@cirest.fr](mailto:bie@cirest.fr).

## *3/ Synthèse des interventions réalisées en 2024*

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par la BIE en 2024 :

Type intervention	Nombre Interventions
Ramassage des déchets + GVE	325
Ramassage + rappel à la réglementation	216
Sans suite	261
Pose de Panneaux + végétalisation	21
VHU bailleurs	53
Patrouilles et interventions diverses	1735
<b>TOTAL 2024</b>	<b>2611</b>
Contestation GVE auprès de l'OMP	2
Procédure au Parquet	0

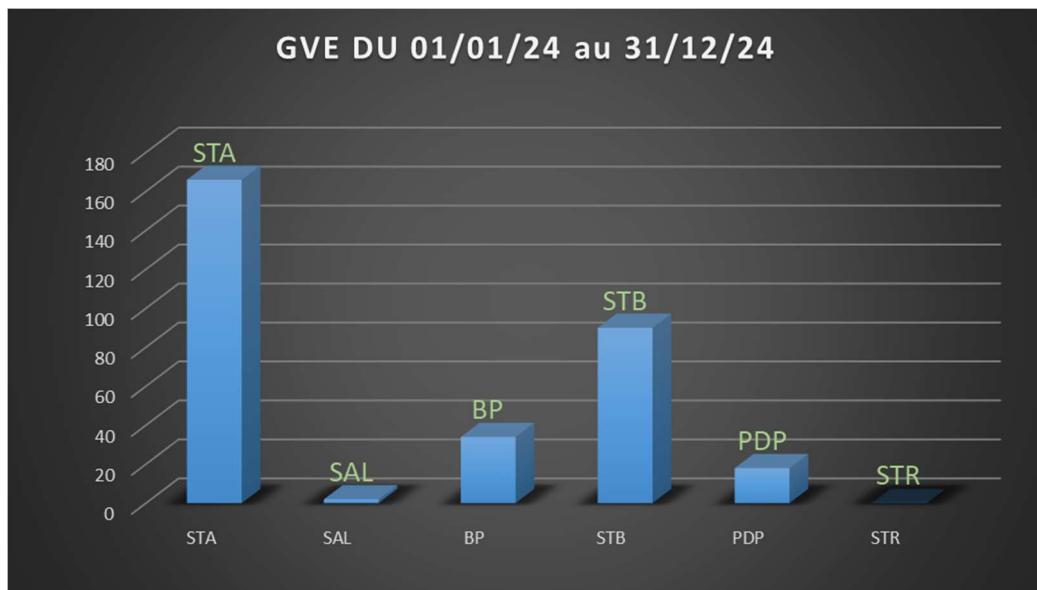
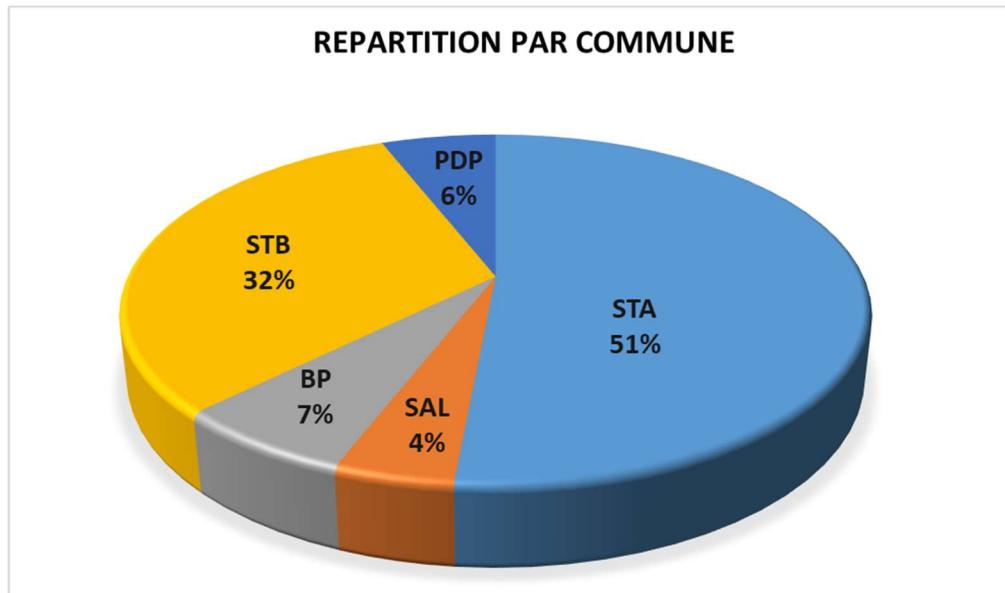
La Brigade Intercommunale de l'Environnement tourne à plein régime.

Parmi les **2611 interventions réalisées en 2024**, **50% sont à l'origine de sollicitations directes des habitants**, via le site Internet de la CIREST, le numéro vert ou par contact direct avec la BIE.

La répartition des interventions sur le territoire Est est globalement corrélée à la population sur chaque commune, à l'exception de Sainte Rose où la BIE n'intervient plus depuis 2020 (pouvoir de police non transféré à la CIREST).

RAMASSAGES DEPOTS PAR MIS EN CAUSE 2024						
MOIS	DV (m3)	ENC (m3)	DM (m3)	TOTAL (m3)	D3E (U)	GRAVATS (m3)
janv.24	134	51	2	187	2	0
fev.24	116	71	5	192	2	10
mars.24	96	37	6	139	4	2
avril.24	96	64	11	171	22	6
mai.24	40	32	0	72	7	0
juin.24	44	34	2	80	5	1
juillet.24	27	74	17	118	7	2
aout.24	40	48	4	92	0	0
sept.24	58	50	5	113	5	3
oct.24	18	56	8	82	4	0
nov.24	16	57	0	73	1	0
déc.24	10	27	2	39	0	9
<b>TOTAL (m3)</b>	<b>695</b>	<b>601</b>	<b>62</b>	<b>1358</b>	<b>59</b>	<b>33</b>
<b>TOTAL (COUT)</b>	<b>34 647€</b>	<b>50 826 €</b>	<b>1 263 €</b>		<b>5 378 €</b>	<b>2 695 €</b>
<b>TOTAL (m3)</b>	<b>1 329</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>94 809 €</b>					

Les procédures amiables contraignant le mis en cause au ramassage de ces déchets ont empêchés la CIREST un surcoût de collecte de **94 809 euros soit 1329 m<sup>3</sup> de déchets et 59 unités DEEE**. Ces dépôts ont été résorbés sous le contrôle de la BIE et déposés en déchetterie et ou rentrer chez l'usager dans l'attente des collectes mensuelles.



#### 4/ Les autres missions menées en 2024

En parallèle de ses missions premières, la BIE a participé à plusieurs opérations :

- Résorptions des points de dépôt récurrents (végétalisation, pose de panneau)
- Appui aux missions de la fourrière animale (capture nocturne, sécurisation)

des interventions).

- Communication de proximité (dans les quartiers, chez les bailleurs)
- Réunions régulières avec les partenaires : Inter-BIE, élus, Police Nationale, Gendarmerie, CLSPD, bailleurs, UTR, DRR, Parc National, les services des Mairies...
- Création de plusieurs cartographies (dépôts sauvages, pose de panneau, végétalisation)
- Participation au Forum des métiers, Grand Raid, Foire agricole de Bras-Panon...
- Prise en charge de stagiaires



#### **Gestion des VHUs sur les parties communes des bailleurs :**

Depuis la fin 2024 à la demande de la Gendarmerie de St Benoit et des bailleurs, la BIE procède au marquage des véhicules dont la procédure est échue et procéda à leur enregistrement pour collecte sur DROCOM Réunion.

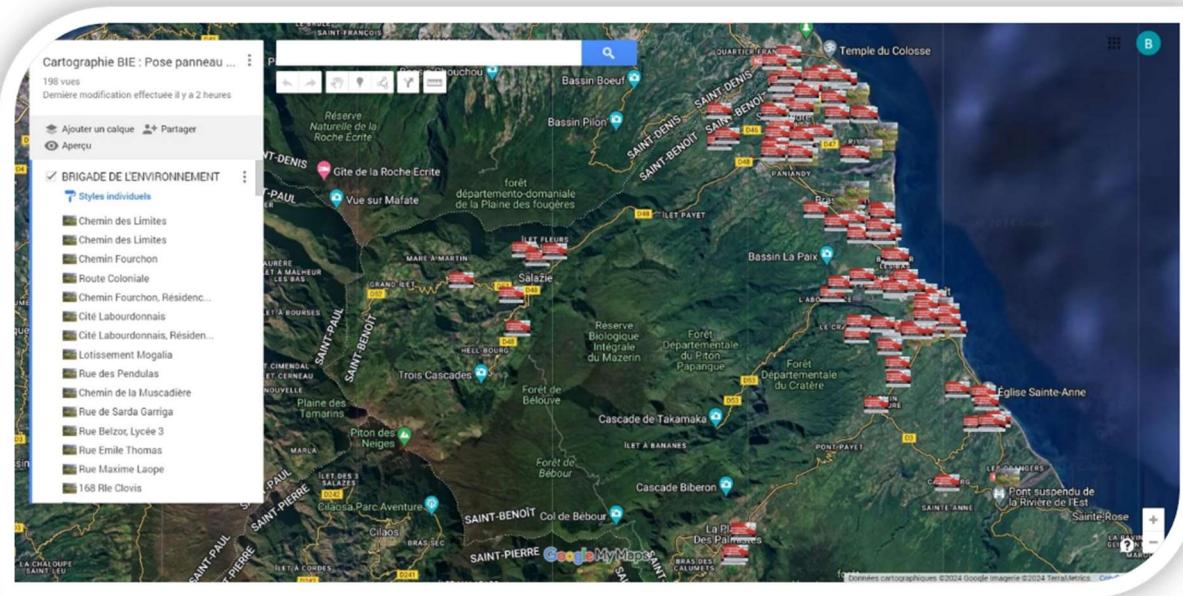
**Au titre de l'année 2024, 53 VHUs ont été marqués et retirés uniquement sur les groupes d'habitations de St Benoit.**



### CARTOGRAPHIES dépôts sauvages, pose de panneau, végétalisation

Dans le cadre de nos activités et suivi de l'évolution des dépôts, des poses de panneau ; des cartographies ont été mises en place et sont accessibles via un Qr-code.





## 5/ L'impact de la BIE sur le territoire Est

Après 5 ans d'activité, la BIE a créé un réseau de partenaires (particuliers ou institutions) qui organise une veille régulière dans les quartiers. Les sollicitations sont nombreuses, les agents tentent de répondre à l'ensemble des demandes d'intervention afin de donner satisfaction à l'usager.

Les agents effectuent en moyenne 11 interventions/jour.

Il est à noter également une très forte demande de la population en matière de « **sanction du pollueur** ».

**Au fil du temps, la répression porte ses fruits et de nombreux quartiers du territoire Est sont devenus plus propres.**





## FOURRIERE INTERCOMMUNALE

### ANIMALE

### LUTTE CONTRE LA DIVAGATION DES ANIMAUX



#### *I. Service de ramassage, transport et gardiennage des animaux*

Depuis le mois de septembre 2022, le service de la fourrière intercommunale est rattaché à la Direction du Contrôle du service public et de la tranquillité publique.

La CIREST dispose de trois véhicules pour le service fourrière.

La gestion de la fourrière et les captures ont été réalisées par 5 agents, 4 techniciens de capture et une responsable qui se trouve sur le site. Une assistante administrative en accroissement temporaire d'activités est venue complétée l'équipe depuis le mois d'août 2024.

#### Les horaires de fonctionnement sont :

- Lundi au vendredi : 8h00-12h30/ 13h30-17h00 ou 18h00
- Un service d'astreinte mis en place pour les soirs et les Week-end (les sorties ne se font que sur demande des services de secours et de sécurité : Police Municipale, Police Nationale, Gendarmerie, SDIS).

**Les horaires d'accueil du public sont :**

- Lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-15h30

Le service organise des tournées régulières sur les 6 communes membres selon le planning suivant et répond aux demandes arrivées au service.

<b>JOUR DE PASSAGE</b>	<b>COMMUNE</b>
• Lundi	• Sainte-Rose et Saint-Benoît
• Mardi	• Saint-André
• Mercredi	• Plaine des Palmistes
• Jeudi	• Bras-Panon
• Vendredi	• Salazie

**La compétence « cadavres des animaux » pour le ramassage des animaux écrasés sur le domaine public reste de la responsabilité de chacune des communes-membres.**

## Prestations ponctuelles de capture

Un marché de prestations ponctuelles de capture et de gestion de la fourrière a été mis en place pour permettre une continuité de service pendant les congés et repos des agents de capture. L'entreprise retenue pour cette prestation de service est la SEMRRE. Un nouveau marché de 3 ans a été notifié au mois d'août 2022.

Dès la capture des animaux errants, ces derniers sont transférés à la fourrière intercommunale située sur la zone d'activité de Grand-Canal- Champ Borne à Saint-André.

La fourrière intercommunale présente une capacité maximale de 49 chiens et 20 chats.

Depuis 2018, la fourrière dispose d'un conteneur frigorifique pour le stockage des cadavres dans le cas où le service d'Équarrissage ne peut pas intervenir. La CIREST dispose de 9 cages pièges à chats et 8 cages pièges à chiens destinés aux agriculteurs ou aux communes membres.

## Bilan et gestion des captures

**1836 animaux** (1 385 chiens et 451 chats) sont entrés en fourrière.

**8 chiens mordreurs** sont entrés en fourrière.

	chiens	chats	TOTAL
capture	1134	291	<b>1 425</b>
Abandon	164	28	<b>192</b>
Dépôt	50	123	<b>173</b>
Né en fourrière	37	9	<b>46</b>
<b>TOTAL 2024</b>	<b>1 385</b>	<b>451</b>	<b>1 836</b>
<b>TOTAL 2023</b>	<b>1 194</b>	<b>408</b>	<b>1602</b>
<b>Evolution</b>	<b>16,00%</b>	<b>10.54%</b>	<b>14,61%</b>

Dont Catégorie 1	-	-	-
Dont Catégorie 2	-	-	-

DCD	54	31	85
Enfui ou autre		-	
Euthanasie	1032	374	1406
Repris propriétaire	154	-	154
Cession a un refuge (SPA)	110	19	129
dont chien "arche de noé"	21		

Parmi les chiens placés par la DAAF en mai 2022 issus du Refuge de l'arche de Noé, 24 étaient toujours présents au 1 er janvier 2024.

**Ces chiens ont été adoptés via la SPA REUNION. les derniers sont sortis en mai 2024**



Gestion des animaux en fourrière			
Nombre	Coût fourrière (frais de logistique + Prestations occasionnelles SEMRRE) € TTC	Coût prestations vétérinaires € TTC	TOTAL € TTC
Bras-Panon	137		
Plaine des Palmistes	127		
Saint-André	664		
Saint-Benoît	398		
Sainte-Rose	108		
Salazie	130		
Nés en fourrière	38		
*Animaux de catégorie	37		
<b>TOTAL CIREST 2024</b>	<b>1847</b>	<b>10 339,46 €</b>	<b>48 870,62€</b> Dont 12 796,25 € identification animaux 59 209,72€

Les abandons et les restitutions d'animaux étant payant, voici les recettes perçues pour l'année 2024

	Nombre	Coût € TTC
Abandon	192	11 348,75 €
Restitution d'un animal à son propriétaire	154	
<b>TOTAL 2023</b>		<b>11 348,75 €</b>
<b>TOTAL 2022</b>		<b>7 790,02 €</b>
	Evolution °%	<b>+ 45,68%</b>

### Gestion des cessions d'animaux

La CIREST ne disposant de refuge a une convention avec la SPA REUNION (La Société Protectrice des Animaux), Refuge du Grand Prado, avec 2 associations de protection Animale (APEBA et la CASE A CHIOTS) et a signé une convention en 2024 avec 2 autres 'associations- les oubliés de la Run et Le Rêve de Luna, pour la récupération gratuite des animaux en vue d'une adoption.

**110 chiens (dont 28 chiots) et 19 chats (dont 16 chatons) ont été cédés à la SPA et aux associations de protection animale conventionnée en 2024.**

### Opération de capture de nuit

Des interventions nocturnes ont été programmées sur les **6 communes de la CIREST** en partenariat avec les polices Municipales  
Ex : Bras-Panon avant la foire Agricole

### Partenariat avec les polices municipales

Le 22 avril 2024, le Président de la CIREST a remis à chaque Police Municipale de son territoire, un lecteur de puce électronique afin de permettre aux équipes de la Police Municipale de contrôler les identifications des animaux en divagation sur leur territoire et ainsi renforcer le partenariat avec les services de la fourrière de la CIREST.

Des opérations de contrôle d'identification ont été réalisées sur les communes de Salazie, Bras Panon, Saint André et Sainte Rose (avec la Gendarmerie). Pour les communes de la Plaine des Palmistes et Saint Benoit, ces opérations sont programmées en 2025.



## *II Campagne de stérilisation et d'identification*

Parallèlement à ce service de ramassage et de gardiennage des animaux errants ou en état de divagation, une campagne de stérilisation et d'identification des chiens et chats a été mise en place.

Cette campagne permet de prendre en charge les frais de stérilisation et d'identification des animaux femelles, (possibilité d'identification d'un mâle par foyer par an) appartenant à des particuliers non imposables et de diminuer ainsi la prolifération de ces animaux.



La CIREST a passé un marché avec le GEVEC-Vétérinaire Pour Tous pour la pratique des actes vétérinaires.

**Sur la période de juin à décembre 2024, 1 127 animaux femelles ont été stérilisés et 1 038 animaux identifiés par puce électronique, 287 animaux mâles ont été stérilisés et 257 animaux ont été identifiés.**

La CIREST a engagé un budget de **180 000 euros pour la stérilisation et l'identification**.

En 2024, aucune subvention n'a été allouée par l'Etat à la CIREST pour les campagnes de

stérilisation et d'identification des animaux.

**La CIREST a engagé un budget de 180 000 euros pour la stérilisation et l'identification.**

Campagne de stérilisation et d'identification des animaux domestiques		
	Nombre	Coût € TTC
	Stérilisation	Identification
Chienne	306	248
chatte	647	635
chien	74	53
Chat	213	204
<b>TOTAL 2024</b>	<b>1 240</b>	<b>1140</b>

**Les tarifs des stérilisations et identifications**

	COUT € HT	
	Stérilisation et identification	Stérilisation
Chienne	221,20 €	184,33 €
Chatte	117,05 €	80,18 €
chien	156, 69 €	119,82 €
chat	82, 95 €	46,08 €

**REPARTITION PAR COMMUNE**

	TOTAL		TOTAL
	CHIENNE	CHATTE	
<b>BRAS PANON</b>	34	64	<b>98</b>
<b>PLAINE DES PALMISTES</b>	16	28	<b>66</b>
<b>SAINT ANDRE</b>	121	311	<b>432</b>
<b>SAINT BENOIT</b>	90	191	<b>281</b>
<b>SAINTE ROSE</b>	18	32	<b>50</b>
<b>SALAZIE</b>	27	21	<b>48</b>
	<b>306</b>	<b>647</b>	<b>953</b>

	TOTAL		TOTAL
	CHIEN	CHAT	
<b>BRAS PANON</b>	7	26	<b>33</b>
<b>PLAINE DES PALMISTES</b>	6	15	<b>21</b>
<b>SAINT ANDRE</b>	27	94	<b>121</b>
<b>SAINT BENOIT</b>	24	47	<b>71</b>
<b>SAINTE ROSE</b>	6	16	<b>22</b>
<b>SALAZIE</b>	3	15	<b>18</b>
<b>ASSOCIATION</b>	1		<b>1</b>
	<b>74</b>	<b>213</b>	<b>287</b>

**Communication**

La fourrière intercommunale à participer à des évènementiels en 2024

➤ Animal show au Colosse au mois de mars 2024

Les agents de la fourrière ont tenu un stand pour sensibiliser les visiteurs sur l'importance de surveiller, d'identifier et de stériliser son animal

➤ 2 opérations de sensibilisation- sur des résidences de la SEMAC à Bras Panon : en juillet résidence Fleur de thé, en octobre, résidence Fleur de Vanille où les agents de la fourrière ont sensibilisé les habitants du quartier sur l'errance animale et l'importance de la stérilisation.

Des chiens errants ont été capturés lors de ces opérations



## Gestion du cyclone BELAL

Au mois de janvier 2024, nous avons essuyé le passage du cyclone BELAL, d'importants travaux ont été nécessaires notamment la remise en état des clôtures.



# SERVICE CONTROLE COLLECTES

## 1/ *Les missions du service*

Chaque jour les contrôleurs de collectes sillonnent le territoire de la CIREST, veille à la bonne exécution des collectes conformément aux marchés de collecte et suivent les doléances des usagers.

## 2/ *Fonctionnement*

Le service est doté de huit agents de contrôle et d'un responsable de service dont deux agents arrêt de travail et 1 agent exerçant à mi-temps thérapeutique.

Bras-Panon	STA	Saint-Benoit	Salazie	Sainte-Rose	Plaine des Palmistes
1 agent	1 agent	2 agents	1 agent	1 agent	1 agent

La répartition ci-dessus est variable en fonction des demandes journalières, de la charge de travail et en fonction du calendrier de collecte.

Nous sommes également sollicités par le service collecte pour des dysfonctionnements liés aux prestataires et aussi les sollicitations des usagers.

## 3/ *Synthèse des interventions réalisées en 2024*

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des interventions réalisées par les contrôleurs en 2024 :

Nombre de fiches d'interventions traitées							
Communes	Saint André	Bras Panon	Salazie	Saint Benoît	Plaine des Palmistes	Sainte Rose	TOTAL
	890	223	101	906	100	75	2295

### Nombre de véhicule de collecte contrôlés

Communes	Saint André	Bras Panon	Salazie	Saint Benoît	Plaine des Palmistes	Sainte Rose	TOTAL
	1125	902	54	453	240	254	3028

### Nombre de VHU marqués (particulier avec carte grise)

Communes	Saint André	Bras Panon	Salazie	Saint Benoît	Plaine des Palmistes	Sainte Rose	TOTAL
	108	18	12	126	4	5	273

En sus de ces contrôles journaliers, ils participent à des **Opérations occasionnelles** :

- Supervision de la gestion du TRI et des BACS lors du Grand Raid
- Assure la surveillance des caissons mis à dispositions dans le cadre des fêtes religieuses (Courbani, 1<sup>er</sup> janvier)
- Collectes exceptionnelles (DEEE, cyclone, sollicitations des mairies)



# SERVICE CONTROLE TRANSPORT SCOLAIRE

## *1/ Les missions du service*

Chaque jour les contrôleurs sillonnent le territoire de la CIREST, veille à la bonne exécution des prestations de transports scolaires par autocars des élèves domiciliés sur le territoire de la CIREST et suivent les doléances des usagers. Ils assurent également une présence quotidienne dans le SAS de bouvet en fin de journée (17h00 à 18h00).

## *2/ Fonctionnement*

Au 31 décembre 2024, le service contrôle transport scolaire était composée de 8 agents dont 5 contrôleurs. Depuis le départ du responsable, la gestion du service est assurée par le chef d'équipe. Les contrôleurs travaillent en roulement sur les plages horaires de 4h30 à 12h30, 6h00 à 14h00, de 8h00 à 16h00 et ou de 10h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Ils procèdent également à des opérations ponctuelles en soirée et le week-end. Un service d'astreinte téléphonique est opérationnel 7j/7j au 0692 87 62 14 ou par email [contactservicecontrole@cirest.fr](mailto:contactservicecontrole@cirest.fr).

A notre arrivée, le service souffrait d'une absence d'organisation administrative (réunion de service, tableaux de bord, gestion des données.) et technique (feuilles de service obsolètes, contrôles, suivi des manquements.), de bonnes relations entre les collaborateurs/hierarchie.

## *3/ Synthèse des interventions réalisées en 2024*

Le tableau ci-dessous synthétique l'ensemble des contrôles réalisés au titre de l'année 2024

	Total 2024
<b>Nombre d'élèves inscrits</b>	<b>8512</b>
<b>Nombre d'établissement desservis (int/ext)</b>	<b>87</b>
<b>Nombre de circuits</b>	<b>140</b>
<b>Nombre de voyages quotidien</b>	<b>610</b>
<b>Nombre de transporteurs</b>	<b>5</b>
<b>Nombre de contrôles (dont 7 avec les forces de l'ordre)</b>	<b>3390</b>
<b>Nombre de contrôles de titre de transport</b>	<b>95</b>

**Les agents effectuent en moyenne 13 contrôles/jour**

**Les contrôles opérés démontrent que 37 % des élèves transportés ne disposent pas de titre de transport.**  
Une nouvelle procédure sera mise en place à compter de la rentrée d'août 2025.



## 5/ *Gestion des manquements*

Au cours de l'exercice, un changement de marché des Transports scolaires en cours d'année a engendré des difficultés organisationnelles ainsi que des dysfonctionnements de service (retards répétés, absence service fait, cars défectueux, fusion de cars, non-respect FS...).

Dans une démarche d'amélioration continue, plusieurs réunions de travail ont été organisées, assorties de rappels, courriers et de compte-rendu. Malgré de nombreux rappels, certains manquements ont perduré donnant lieu à l'application de pénalités financières à l'encontre des transporteurs concernés.

Une nouvelle organisation sera déployée à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2025 avec pour objectif l'amélioration significative de la qualité de service rendue à nos usagers par nos prestataires.

## 6/ *Gestion des Accompagnateurs des transports scolaires*

La DCSPTP participe au recrutement des ATS auprès de France Travail et de la mission locale. Tout de l'année scolaire, nous assurons la formation initiale (environ 100 agents), le tutorat de 80% des agents recrutés, le suivi des présences sur le terrain ainsi que les convocations de manquements aux obligations contractuelles.

Depuis 2023, les ATS assurent également la mission d'assistance sur les circuits des collèges, **les résultats sont satisfaisants puisqu'il est constaté une baisse des agressions et des détériorations des cars.**



# La Gestion de l'eau et de l'assainissement

Les communes ont confié à la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif depuis le 01er janvier 2020.

Après plusieurs années de finalisation de projets qui étaient démarrés ou lancés par les communes avant le 1er janvier 2020, la CIREST poursuit les actions nécessaires sur ces thématiques sur un territoire présentant des spécificités techniques mais également sociétales (taux de pauvreté le plus élevé de l'île de la Réunion) et intégrant les situations historiques de gestion dans un contexte règlementaire en pleine évolution et un contexte économique bouleversé (suite à la pandémie de COVID 19 et des crises géopolitiques).

L'accélération du changement climatique n'épargne pas le territoire de la CIREST avec la survenue de phénomènes exceptionnels plus fréquents malheureusement à l'instar d'étiages sévères et d'épisodes pluvieux intenses.

L'établissement d'une stratégie intercommunale prenant en compte l'ensemble de ces éléments s'avère indispensable et a été engagée depuis 2022 pour que les élu(e)s de la CIREST réalisent en responsabilité les choix qui permettront pour les générations futures de disposer de services de qualité.

Néanmoins, il reste important de rappeler que le retard structurel existant entraîne des situations qui doivent être gérées à court terme tout en préparant l'avenir dans des budgets qui doivent rester maîtrisés.

## L'EAU POTABLE

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'eau potable pour toutes les communes de son territoire.

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la concession de service public pour les communes de Saint André, Saint Benoit, Bras Panon et Salazie et celui de la régie directe pour les communes de la Plaine des Palmistes et de Sainte Rose en 2024. L'année 2023 fut une année de choix de mode gestion où la CIREST a décidé que l'ensemble de son territoire sera sous concession de service public à partir de 2025 et ce pour une durée de 12 années.

## Les actions engagées en 2024

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) poursuit ainsi ses efforts avec des actions en faveur du service d'eau potable afin de :

- mettre en conformité les installations de traitement d'eau sur son territoire ;
- renouveler les réseaux de distribution afin de préserver les eaux captées puis traitées avant distribution aux administrés ;

- améliorer le rendement de réseau associé ;
- régulariser administrativement les ouvrages de prélèvement ;
- définir de la stratégie d'actions notamment afin d'améliorer quantitativement les ressources disponibles et leur interconnexion sur le territoire.

L'année 2024 fut ainsi marquée d'un point de vue climatique et météorologique par le passage du cyclone BELAL en début d'année (janvier 2024) qui endommagea certains équipements sur l'alimentation en eau potable et perturba le fonctionnement du service après son passage notamment en lien avec les difficultés d'alimentation électriques rencontrées.

La saison sèche 2024-2025 fut quant à elle exceptionnellement sévère avec une saison des pluies très tardive et des niveaux d'étiage exceptionnels impactant plus de 50 % du bassin de population du territoire et nécessitant la mise en place de mesures alternatives pour la distribution d'eau auprès des administrés (captages transitoires, mise en place de citerne, distribution de bouteilles d'eau,...).

L'année 2024 fut une année qui a été consacrée aux lancements d'études et finalisation de travaux engagés listés ci-après :

- Exploitation
  - ✓ Consultation pour le contrat de concession multiservices en eau potable et assainissement de la CIREST ;
  - ✓ Audits de fin de contrat de DSP sur les communes de Salazie et Saint André ;
- Etudes
  - ✓ Démarche d'actualisation du contrat de Progrès de la CIREST ;
  - ✓ Lancement du schéma directeur intercommunal de l'eau potable ;
  - ✓ Lancement d'une étude d'harmonisation tarifaire pour l'eau et l'assainissement à l'échelle de la CIREST ;
  - ✓ Réalisation de diagnostics préliminaires pour la réhabilitation des forages de terre Rouge ;
  - ✓ Etude de faisabilité sur la modernisation des réseaux AEP et EU des rues adjacentes à l'avenue Jean Jaurès ;
  - ✓ Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le déplacement du captage de Ravine blanche 2 et équipements en comptage sur les prélèvements des captages de Salazie ;
  - ✓ Lancement de la mission de MOE pour la construction de l'usine de potabilisation de Saint Benoit ;
- Renouvellement de réseau
  - ✓ Travaux de réparation suite au passage du cyclone BELAL (canalisation du captage Grand Bras et passerelle d'accès, canalisation de Mare à Goyaves, canalisation de Bras Annette,...) ;
  - ✓ Finalisation et réception des travaux de renouvellement d'eau potable de réseau Chemin Barbier Bras Pétard à Bras Panon ;
  - ✓ Finalisation et réception des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur l'opération NPNRU Chemin Lontan à Saint André ;
  - ✓ Travaux de réhabilitation de l'ouvrage d'art Chemin Harmony (Saint Benoit)
  - ✓ Renouvellement en co-maîtrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable sur la RD55 (Plaine des Palmistes) ;
- Sécurisation quantitative
  - ✓ Travaux de création d'une station de surpression sur le captage Bellevue à Salazie

## Perspectives 2025

- Sécurisation qualitative, quantitative et interconnexion des réseaux
  - ✓ Etudier la faisabilité de remise en service d'anciennes ressources (Forage Terre rouge, captage citronniers,...) afin de compléter les ressources disponibles sur la commune de Saint André ;
  - ✓ Démarrage des travaux d'augmentation de la capacité de production du forage de Ravine Creuse Sur saint André ;
  - ✓ Lancement d'une mission de MOE sur la mobilisation du captage Pont de Chien à Salazie ;
  - ✓ Lancement d'études de faisabilité de l'Autoroute de l'Eau et de l'interconnexion en AEP Saint Benoit-Bras Panon ;
  - ✓ Lancement des études de MOE sur la mobilisation de nouvelles ressources sur Saint Benoit ;
  - ✓ Sécurisation électrique de ressources majeures sur le territoire via l'équipement de Groupes électrogènes ;
  - ✓ Poursuite de la mission de MOE pour la construction de l'unité de potabilisation de saint Benoit
  - ✓ Lancement des travaux pour la sécurisation du sentier d'accès au captage Ravine des Merles
  - ✓ Lancement d'une mission de MOE pour la construction d'un réservoir de stockage sur Dioré
  - ✓ Travaux de renouvellement de la canalisation du captage Ravine des Merles
  - ✓ Poursuite de la définition du schéma directeur intercommunal d'eau potable ;
- Travaux de renouvellement de réseau et gestion des pressions
  - ✓ Lancement de travaux de renouvellement de réseau (Sainte Rose, Saint Benoit) ;
  - ✓ Lancement de travaux de gestion des pressions sur le réseau (Sainte Rose, Plaine des Palmistes) ;
- Actions de régularisation administrative
  - ✓ Lancement d'une étude d'aire d'alimentation de captage sur Citronniers (captage prioritaire) ;
  - ✓ Lancement des études de régularisation administrative du captage de Bellevue à Salazie ;
- Signature du nouveau contrat de Progrès CIREST
- Démarrage du contrat de concession multiservices
- Audits de fin de contrat de DSP sur les communes de Saint benoit et Bras Panon ;



**Chantiers de travaux eau potable (Passerelle captage Grand Bras, canalisation adduction Grand Bras poste BELAL, renouvellement AEP RD55, renouvellement AEP/EU NPNRU Chemin lontan)**

# L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LES EAUX

## PLUVIALES URBAINES

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'assainissement collectif pour toutes les communes de son territoire

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la concession de service public pour les communes de Saint André, Saint Benoit et Bras Panon et celui de la régie directe pour la commune de Sainte Rose en 2024. L'année 2023 fut une année de choix de mode gestion où la CIREST a décidé que l'ensemble de son territoire sera sous concession de service public à partir de 2025 et ce pour une durée de 12 années.

## Les actions engagées en 2024

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) poursuit ses efforts avec des actions en faveur du service d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines afin de

- mettre en conformité les installations de traitement d'eaux usées sur son territoire ;
- renouveler les réseaux de collecte afin de limiter les rejets d'eau brutes vers le milieu naturel ;
- assurer un traitement satisfaisant de ces eaux usées avant rejet ;
- définir de la stratégie d'actions en matière d'assainissement collectif
- identifier le patrimoine de la gestion des eaux pluviales urbaines ;
  
- Etudes
  - ✓ Etude préalable au schéma directeur des eaux pluviales
  - ✓ Démarche d'actualisation du contrat de Progrès de la CIREST en cours de finalisation ;
  - ✓ Lancement d'un étude d'harmonisation tarifaire pour l'eau et l'assainissement à l'échelle de la CIREST ;
  - ✓ Lancement du schéma directeur intercommunal d'assainissement
  - ✓ Etude de faisabilité sur la modernisation des réseaux AEP et EU des rues adjacentes à l'avenue Jean Jaurès ;
  
- Exploitation
  - ✓ Consultation pour le contrat de concession multiservices en eau potable et assainissement de la CIREST ;
  - ✓ Audits de fin de contrat de DSP sur la commune de Saint André ;
  
- Amélioration du traitement des eaux
  - ✓ Etude pour la construction d'une extension de la station de traitement des eaux usées de Saint André ;

- Renouvellement de réseau
  - o Finalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement sur l'opération NPNRU Chemin Lontan

## Perspectives 2025

- ✓ Signature du nouveau contrat de Progrès CIREST ;
- ✓ Lancement d'une nouvelle mission de MOE pour la construction d'une extension de la station de traitement des eaux usées de Saint André ;
- ✓ Lancement des missions de MOE pour la réhabilitation et modernisation de PR sur Saint André (PR Valentin et PR AGENOR) ;
- ✓ Travaux de renouvellement de de modernisation des rues Gaston Deferre, Châtelain et Hyacinthe à Saint-Benoit;
- ✓ Poursuite du schéma directeur intercommunal d'assainissement ;
- ✓ Poursuite de l'étude préalable au schéma directeur des eaux pluviales ;
- ✓ Travaux en comaitrise d'ouvrage sur le réseau de Chemin du Cap à Saint Benoit ;
- ✓ Finalisation et réception des travaux de régularisation administrative sur l'assainissement (sécurisation électrique, autosurveillance,...) ;
- ✓ Audits de fin de contrat de DSP sur les communes de Saint benoit et Bras Panon ;

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette compétence est désignée par le terme générique de « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC). Chaque habitation qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le territoire doit être équipée d'un assainissement non collectif répondant aux normes en vigueur et permettant de traiter ses eaux usées.

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) est compétente en matière d'assainissement non collectif pour toutes les communes de son territoire

Le mode de gestion actuellement choisi est celui de la régie directe pour toutes les communes.

La CIREST met en œuvre les contrôles obligatoires :

- dans le cadre des ventes ;
- dans le cadre des installations neuves ;
- dans le cadre du bon fonctionnement des installations existantes.

L'enjeu de ces contrôles est notamment de vérifier que les installations ne polluent pas.

L'harmonisation tarifaire pour les prestations du SPANC a été mise en œuvre dès juillet 2024 et la prise de compétence facultative pour accompagner les administrés dans le montage des dossiers de subvention pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif a été votée par les élu(e)s de la CIREST.

## Perspectives 2025

- ✓ Lancement de la finalisation du diagnostic initial à l'échelle de l'agglomération ;
- ✓ Accompagner les usagers pour les réhabilitations des dispositifs d'assainissement non collectif

# LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES INONDATIONS

## (GEMAPI)

### Contexte

Depuis le 1er janvier 2018, la CIREST est compétente dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, ce lac ou ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les actions engagées par la collectivité au titre de cette compétence GEMAPI sont axées depuis 2018 principalement et prioritairement sur la défense des inondations et contre la mer afin de sécuriser les populations du périmètre de la CIREST.

L'année 2024 fut marquée d'un point de vue climatique et météorologique par le passage du cyclone BELAL en début d'année (janvier 2024) qui endommagea certains équipements notamment le radier d'accès à l'îlet coco réceptionné en décembre 2023 et l'effacement quasi-total du merlon de protection de l'îlet coco réalisé en 2022.

### Les actions engagées en 2024

- ✓ Travaux de reprise des accès du radier d'îlet coco post BELAL ;
- ✓ Poursuite des études de régularisation en système d'endiguement de la digue de classe B de la Rivière des Marsouins ;
- ✓ Poursuite de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât (Phase 2 en cours de discussion depuis 2023 et phase 3 engagée) ;
- ✓ Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour accompagner la collectivité dans la finalisation, labellisation et mise en œuvre opérationnelle du PAPI Saint André Sainte Suzanne ;
- ✓ Mise en œuvre d'un outil de partagé et d'amélioration de la gestion du risque inondation avec les communes de la CIREST (PREDICT) ;

### Perspectives 2025

- ✓ Lancement d'une mission de MOE pour le renforcement du radier d'accès à l'îlet pour la poursuite de réduction de la vulnérabilité des habitants de l'îlet Coco ;
- ✓ Lancement d'une mission de MOE pour la reprise du merlon de protection de l'îlet pour la poursuite de réduction de la vulnérabilité des habitants de l'îlet Coco ;
- ✓ Poursuite des études de régularisation en système d'endiguement des digues de classe C et D ;
- ✓ Lancement du plan de gestion de la Mare à Poule d'Eau ;
- ✓ Labellisation du PAPI Saint André Sainte Suzanne et préfiguration de l'EPAGE pour la gestion du PAPI



# L'HABITAT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## L'HABITAT

### *Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)*

Le PILHI est l'outil opérationnel dans la lutte contre l'habitat indigne sur le territoire de la Cirest.

Sur la base des 3010 habitats indignes identifiés, la volonté de l'intercommunalité de mettre en place une équipe dédiée a été approuvée par délibération le 15 décembre 2015.

Une équipe projet, pluridisciplinaire, a été mise en place progressivement depuis 2017 et rassemble des compétences techniques et sociales pour accompagner les communes et les habitants. Elle est l'interface avec l'ensemble des partenaires et des institutions.

L'équipe est financée à hauteur de 70% par l'Etat et 30% par la Cirest et est composée de :

- 1 chef de projet coordonnateur du PILHI ;
- 1 technicien chargé du suivi technique/bâti ;
- 1 technicienne chargée du suivi foncier ;
- 1 chargée d'affaires sociales ;
- 1 assistante administrative.

Financée par période triennale, 2017-2019 et 2020-2022, la demande de reconduction du financement de l'Etat a été déposée en juin 2022, pour la nouvelle période 2023-2025, et obtenu un avis favorable au comité technique départemental (CTD) RHI en novembre 2022.

Sur la base d'un plan d'action élaboré par thèmes, par phases et par secteurs priorisés, des visites de l'équipe ont été réalisées à domicile des occupants afin de réaliser des diagnostics : technique, social, foncier et juridique qui vont permettre à l'équipe d'établir et/ou orienter les situations vers les actions et dispositifs les plus appropriés.

En plus de ces 3 010 habitats indignes (HI) identifiés initialement, viennent s'ajouter de nouveaux HI du Guichet Unique (GU) de Signalement tenu et centralisé par l'équipe PILHI.

Le process général d'intervention adopté est représenté de la manière suivante :

## LE PROCESS GÉNÉRAL D'INTERVENTION

## Les missions :

Centraliser les situations d'indignité signalées

Analyser les signalements par un diagnostic social et technique, juridique et réglementaire

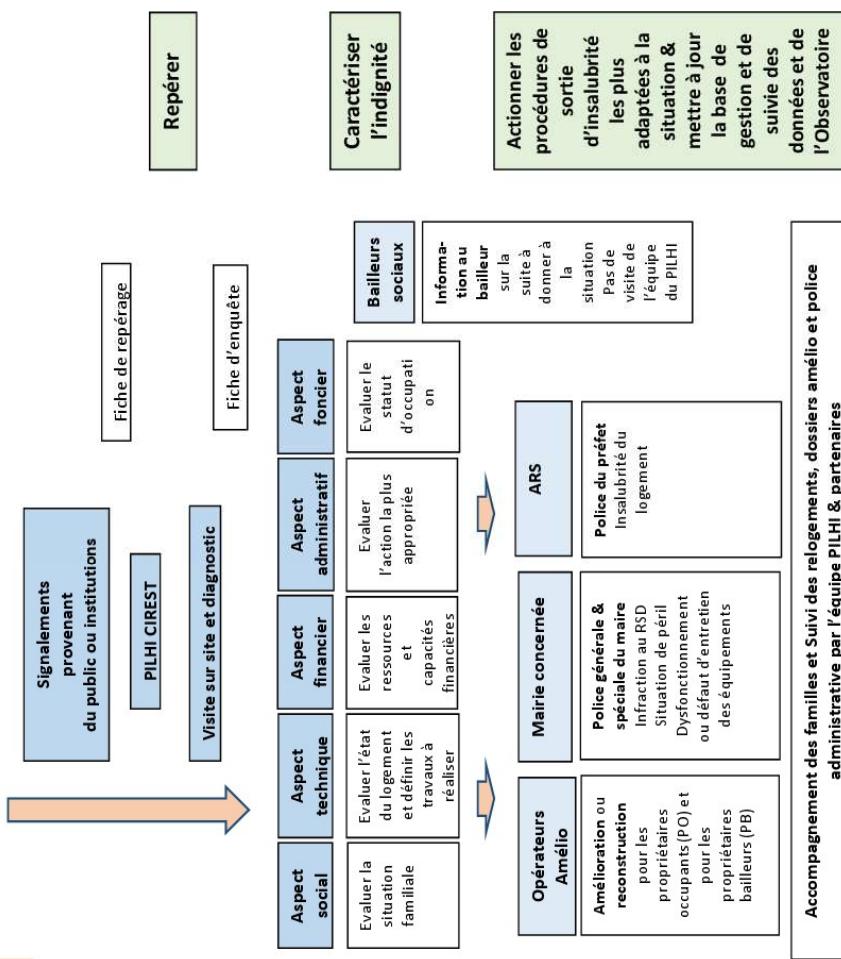
Transmettre les situations aux partenaires concernés pour instruction des procédures sur des dispositifs les plus appropriés

Suivre et gérer les situations : rencontres régulières avec les partenaires

Accompagner les occupants, locataires et propriétaires  
ailleurs vers la sortie d'indignité

Le Guichet Unique de la CIREST

Une seule adresse unique : [gupilhi@cirest.fr](mailto:gupilhi@cirest.fr)



2 574 HI sont suivis et répartis entre les HI identifiés initialement pour 66% et 34% pour les nouveaux signalements du Guichet Unique (GU) :

- 65% sont occupés
- 20% sont vacants
- 15% ne sont plus affectés à l'habitation

Le statut foncier des habitats indignes occupés se repartit de la manière suivante :

- 34% sont propriétaires, nu-propriétaires, usufruitiers
- 25% sont locataires
- 19% sont en indivision ou Occupants à titre gratuit
- 22% non renseignés

Les bâtis occupés sont dans un état moyen pour 56%

- 18% sont mauvais à très mauvais état
- 26% sont en bon état ou démolis

68% des habitats indignes sont occupés par des séniors de plus de 60 ans.

La structure familiale des habitats occupés sont :

- 24 des ménages sont des personnes isolées
- 21% sont des couples et couples + enfants
- 9% sont des familles monoparentales
- 3% avec plusieurs familles
- 36% non renseignés (logement bon état sans enquête et refus d'intervention)

Les actions menées se répartissent en fonction des dispositifs sollicités :

- des dispositifs d'amélioration de l'habitat en faveur des occupants
  - aides du droit commun aux propriétaires occupants et indivisaires du public prioritaire du Département (personne âgée + de 65 ans et personne porteuse de handicap)
  - aides à la régularisation du statut des occupants (régler les indivisions)
  - dispositif Opération Gруппée d'Amélioration Légère (OGRAL) de l'habitat
  - aides de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs privés
- des outils de police administrative à l'encontre des propriétaires bailleurs privés et sociaux

- Police du Préfet au titre de l'Insalubrité via l'ARS
- Police générale du Maire au titre du Règlement Sanitaire Départemental
- Informations des HI du parc social des bailleurs sociaux
- Prise de contact approfondie avec les occupants ou propriétaires
- Situation ne relevant d'aucun dispositif à ce jour ou du caractère non constructible du terrain
- Accompagnement des familles dans les différentes procédures et démarches administratives et opérationnelles

Une action spécifique a été menée sur les Habitats Indignes (HI) Vacants.

- Les objectifs de cette action sont :
  - Lutter contre l'habitat indigne en assurant la sécurité et la santé des occupants ;
  - Encourager la reprise en main des biens par leurs propriétaires ;
  - Lutter contre la vacance en remettant les biens sur le marché pour répondre aux besoins en logement ;
  - Réaliser des réserves foncières en vue, par exemple, de la construction de logements sociaux ou encore d'équipements publics ... .

Pour la mise en place de cette action, le PILHI a créé une méthodologie structurée, en régie, qui prend en compte différents aspects (techniques, juridiques, cartographiques..) :

- L'inventaire des biens vacants, grâce à l'utilisation des données, notamment SIG, à disposition de la collectivité, en réalisant sur chacun des HI repérés des visites de terrain confirmant la potentielle vacance (état du jardin, boîte aux lettres, état de la maison...) ;
- Vérification de la situation administrative du bien (propriété...) en mobilisant les données à disposition de la collectivité et/ou en sollicitant les partenaires ;
- Envoi de courriers d'information au propriétaire connu au cadastre et 2<sup>nd</sup> courriers de relance si pas de réponse au bout de 6 mois après le 1<sup>er</sup> envoi ;
- Si retour du propriétaire, recueils des informations transmises par ce dernier et orientation vers la procédure et l'outil le plus approprié à la situation ;
- Pour les HI sans réponse :
  - réalisation de fiches d'informations (adresse, nom propriétaire, PLU et PPR, localisation cartographique) ;
  - réalisation d'un tableau synthétique par communes rassemblant l'ensemble des informations connues sur le HI ;
  - une cartographie de localisation de chaque HI sur la commune concernée.
- Réalisation de fiches de procédure pour les communes sur les biens sans maître et bien en état d'abandon manifeste.

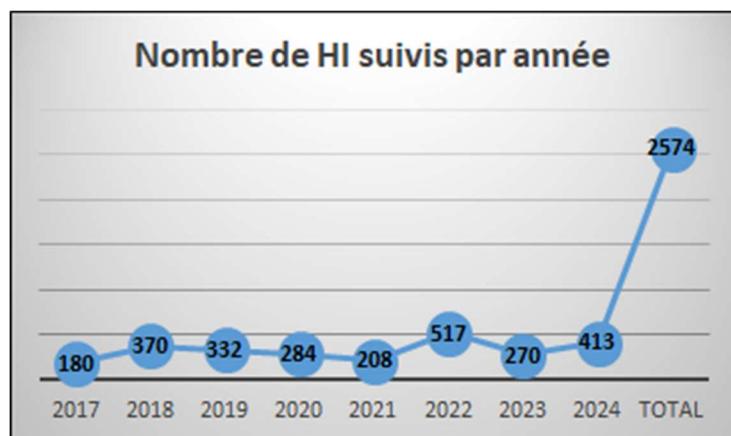
Au total, près de 600 courriers, 1<sup>er</sup> courriers et relances cumulés, ont été transmis aux propriétaires.

Sur les 500 HI vacants visités, 43% ont été clôturés suite à une réponse apportée par les propriétaires et 57% sont restés sans réponse.

Suite à ce gros travail de repérage et d'investigations, la CIREST qui travaille en accompagnement avec ses 6 communes, a organisé une rencontre en septembre 2024 pour présenter cet état des lieux de la situation des HI vacants sur chaque commune. Lors de cette dernière, les communes ont pu prendre connaissance de chaque cartographie sur leur territoire. Elles ont apprécié le travail qui a été mené leur permettant d'avoir une vision très fine de la situation et ont indiqué que la CIREST avait mené un travail très poussé à l'instar d'un bureau d'études. Les différents outils permettant de mobiliser ces HI leur ont également été présentés par le biais de fiches synthétiques réalisées par le PILHI sur les différentes procédures existantes :

- Procédure de BIEN SANS MAITRE : Acquisition de plein droit ;
- Procédure de BIEN SANS MAITRE : Acquisition spécifique ;
- Procédure de BIEN EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE.

Ainsi, en l'état des connaissances actuelles des situations par le PILHI de la CIREST, des investigations complémentaires sont nécessaires par le biais de rencontres bilatérales avec les mairies. La poursuite de cette action vise à consolider la préconisation de procédure la plus appropriée à mettre en place par la commune en lien avec la CIREST, au regard des outils fonciers d'acquisition des biens pour les HI vacants existants au sein de chaque commune.



Le plan d'action opérationnel mis en place en 2017 a permis de réaliser un pic d'activité en 2022 avec 517 dossiers suivis en raison du renouvellement complet de l'équipe opérationnelle en place depuis 2018 : technicienne foncier, chargée d'affaires sociales et technicienne bâti qui ont laissés leur poste successivement vacant.

Les événements des Gilets Jaunes en fin 2019, le confinement et les différentes restrictions provoqués par la crise Covid en 2020, la poursuite de cette crise sanitaire en 2021 conjugués à la vacance des postes : de la technicienne foncier depuis 2019, de la chargée d'affaires sociales

depuis 2020 et de la technicienne bâti depuis 2021, l'activité du PILHI a connu une baisse progressive de 2019 à 2021.

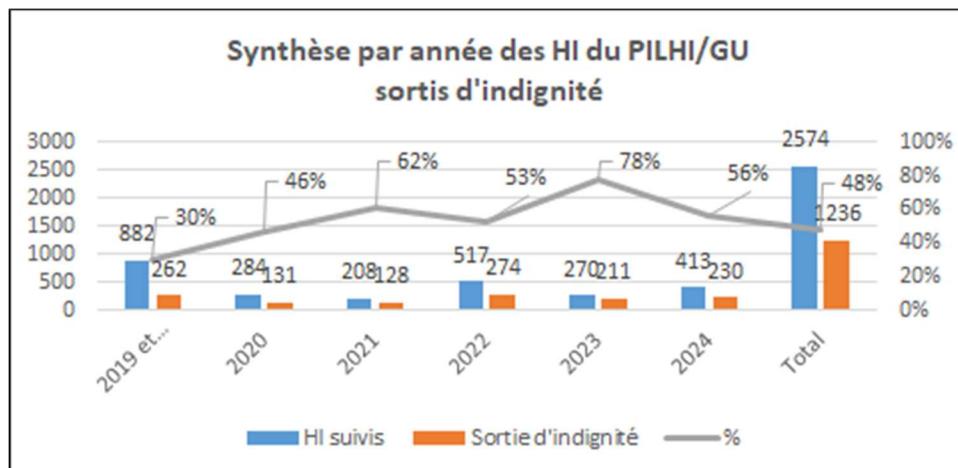
L'équipe PILHI qui a fonctionné en mode restreint reprend le rythme avec l'arrivée du nouveau technicien bâti fin 2021, de la nouvelle technicienne foncier mi 2022 et de la chargée d'affaires sociales début 2023.

L'année 2023 a privilégié l'accompagnement des familles et le suivi des dossiers par toute l'équipe tant au niveau social, technique et juridique auprès des acteurs de l'habitat et opérateurs que de nouvelles visites et l'année 2024 a mis l'accent sur une action spécifique sur les Habitats Indignes VACANTS commencée en 2022.

**Tableau des dossiers clôturés sortis de l'Indignité**

Sortie d'indignité des HI issus des 3000 HI initialement identifiés par le BET	Sortie d'indignité des HI signalés dans le cadre du Guichet Unique		<b>Total</b>
	Nombre	Nombre	
Travaux réalisés hors PILHI	368	Travaux réalisés hors PILHI	52
HI démolis hors PILHI	184	HI démolis hors PILHI	1
HI non affectés à l'habitation	245	HI non affectés à l'habitation	6
Travaux réalisés avec le PILHI	106	Travaux réalisés avec le PILHI	250
HI démolis avec le PILHI	16	HI démolis avec le PILHI	1
		Arrêtés de mainlevée d'insalubrité	7
<b>TOTAL</b>	<b>919</b>	<b>TOTAL</b>	<b>317</b>
<b>Par rapport aux 1 689 HI suivis du PILHI</b>	<b>54%</b>	<b>Par rapport au 885 HI suivi du Guichet Unique</b>	<b>36%</b>
			<b>48% *</b>

\*par rapport aux 2 574 HI suivis (PILHI et Guichet Unique cumulés)



**Tableau des dossiers clôturés sans sortis de l'Indignité**

Clôture des HI issus des 3000 HI initialement identifiés par le BET		Clôture des HI signalés dans le cadre du Guichet Unique		<b>Total</b>
	Nombre		Nombre	
Arrêté d'insalubrité (Police du Préfet)	6	Arrêté d'insalubrité (Police du Préfet)	27	33
Inéligible aux dispositifs du droit commun	69	Inéligible aux dispositifs du droit commun	68	136
Occupant DCD	8	Occupant DCD	3	11
Refus d'intervention	116	Refus d'intervention	47	163
En vente	28	En vente	5	33
Zone inconstructible	30	Zone inconstructible	7	37
<b>TOTAL</b>	<b>257</b>	<b>TOTAL</b>	<b>156</b>	<b>413</b>
<b>Par rapport aux 1 689 HI suivis du PILHI</b>	<b>15%</b>	<b>Par rapport au 885 HI suivi du Guichet Unique</b>	<b>18%</b>	<b>16% *</b>

\*par rapport aux 2 574 HI suivis (PILHI et Guichet Unique cumulés)

**Synthèse des dossiers clôturés (avec & sans sortis de l'Indignité)**

	<b>PILHI</b>	<b>Guichet Unique</b>	<b>Total</b>
<b>Avec sortie d'indignité</b>	<b>919</b>	<b>317</b>	<b>1 236</b>
<b>Sans sortie d'indignité</b>	<b>257</b>	<b>156</b>	<b>413</b>
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>473</b>	<b>1 649</b>
<b>HI suivis</b>	<b>1 689</b>	<b>885</b>	<b>2 574</b>
<b>Part des dossiers clôturés</b>	<b>70%</b>	<b>53%</b>	<b>64%</b>

1 649 dossiers ont été clôturés sur 2 574 qui représentent 64% de l'ensemble des HI suivis dont :

- 1 236 avec sortis d'indignité

- 413 sans sortis d'indignité

1 176 dossiers du PILHI ont été clôturés sur 1 689 soit 70% :

- 919 avec sortis d'indignité

- 257 sans sortis d'indignité

473 dossiers du GU ont été clôturés sur 885 soit 53% :

- 317 avec sortis d'indignité

- 156 sans sortis d'indignité

## *Opération GGroupée d'Amélioration Légère de l'habitat (OGRAL)*

**OGRAL 2 Salazie** - Etude Pré-Opérationnelle : Le rendu de l'étude en septembre 2021 a permis à l'ensemble des partenaires : CAF, FAP, DEAL, Mairie, FSE, les CBR et Cirest de valider les 10 bénéficiaires du dispositif OGRAL avec la définition des projets, de l'estimatif des travaux et le prévisionnel de la maquette financière de l'opération.

Ce dispositif d'amélioration légère de l'habitat doit permettre aux familles en situation d'indivision ou de familles sans droit ni titre, de bénéficier des travaux d'amélioration de leur habitat via un opérateur agréé.

### **Déclinaison de la phase opérationnelle en 2 temps :**

**1<sup>er</sup> temps** : Aide du Département sous la forme de dossier Amelio du droit commun via l'opérateur agréé SOLIHA Réunion pour la prise en charge des postes de travaux les plus lourds : toiture, électricité et assainissement individuel dans la limite de l'enveloppe financier réglementaire par bénéficiaire en 2022.

Début des travaux mi 2022 pour les 1<sup>er</sup> chantiers démarrés et réception pour les derniers chantiers démarrés, mi 2023.

Durée moyenne des chantiers : 2 à 3 mois.

**2<sup>e</sup> temps** : Achever les travaux dans les logements via le dispositif financier de l'OGRAL avec les partenaires en abandonnant le mode Auto-Réhabilitation-Accompagnée des CBR en raison de l'incapacité à mobiliser les financements du FSE pour équilibrer l'opération

- Décision partenariale de changer le mode opératoire, Travaux avec Artisan, en mobilisant la ligne de financement Travaux du dispositif OGRAL
- Reprise des projets par SOLIHA Réunion par la réalisation des devis Travaux Artisans au 2<sup>e</sup> semestre 2023
- Finalisation des devis Travaux Artisans par la réalisation d'un diagnostic Amiante au 1<sup>er</sup> semestre 2024
- Engagement financier des partenaires : FAP, CAF, Mairie, CIREST et DEAL au 4<sup>e</sup> trimestre 2024
- COPIL de démarrage opérationnel de l'opération avec Ordre de Service à SOLIHA Réunion le 09 Décembre 2024

# LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LE DEVELOPPEMENT

## DURABLE

### *Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il constitue un cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux du territoire, autour des enjeux transversaux de la Transition Ecologique.

Le PCAET 2022-2028 de la CIREST a été adopté le 18 juillet 2022 par la délibération 2022-C129.

➤ **Contribution du PCAET à l'élaboration d'autres documents du territoire**

Depuis le début de la mission en novembre 2019, le binôme en charge du PCAET participe à l'élaboration des documents de la Collectivité, notamment afin :

- de veiller sur la prise en compte des prérogatives liées au PCAET telles que la Transition énergétique et écologique
- de s'assurer de la prise en compte des fiches-actions du PCAET dans le portefeuille des projets des directions, notamment suite à la réorganisation fonctionnelle des services d'organiser la transversalité par la mise en place d'équipe-projet autour des actions à mener

➤ **Évènements marquants de l'année 2024 pour le PCAET :**

✓ **Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)**

- Cadre réglementaire

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour un certain nombre d'acteurs publics et privés. Ces bilans ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre sur une année d'une personne morale en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

L'article 167 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte a modifié certains points de la réglementation sur les bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ces points concernent la périodicité de réalisation des bilans pour les entreprises, la mise en place de sanctions et les modalités de publication et de transmission des bilans.

Les dispositions législatives relatives aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre sont inscrites à l'article L. 229-25 du code de l'environnement. Les articles R. 229-45 à R. 229-50-1 viennent préciser les modalités d'application du dispositif.

Ainsi, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre tous les trois ans.

Le décret n°2022-982 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 vient mettre à jour les dispositions réglementaires



relatives aux bilans d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, les articles L. 229-40, L. 229-47, L. 229-49, R. 229-50 et R. 229-50-1 du Code de l'Environnement sont révisés, afin de les mettre en cohérence avec l'article L. 229-25 du même Code, tel qu'issu de l'article 28 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019.

Une des principales modifications établie par ce décret concerne l'intégration du scoop 3 (ensemble des émissions indirectes non comptabilisées dans les émissions directes et indirectes associées à l'énergie) au périmètre obligatoire des émissions de gaz à effet de serre à prendre en compte dans l'élaboration du BEGES.

- Mise en œuvre du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

Par la délibération 2023-C012 en date du 23 février 2023, la CIREST s'est engagée dans la réalisation de son BEGES et celle-ci sera menée par la SPL Energie Réunion (anciennement Horizon Réunion).

La SPL Energie Horizon Réunion est une société publique locale dont le rôle est d'accompagner les collectivités actionnaires dans le développement de projets en lien avec les enjeux énergétiques. Son champ d'intervention porte sur la maîtrise de la demande en énergie, les énergies nouvelles, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation.

Pour se faire, la SPL Energie Réunion a employé la méthodologie Bilan Carbone® qui a été élaborée par l'ADEME. Cette méthodologie est un standard d'excellence en matière de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un outil de management environnemental, remplissant un rôle de guide et de support des organisations dans le cadre de leurs démarches de transition climat-énergie.

La démarche de réalisation du bilan carbone à la CIREST, se décline en quatre phases :

- Phase 1 : Lancement de la démarche
  - Phase 2 : Collecte des données
  - Phase 3 : Réalisation du bilan carbone
  - Phase 4 : Synthèse et restitution

Le plan d'actions du BEGES a été réalisé avec l'ensemble des directions dans le cadre d'ateliers en 2023 et 2024. La finalisation du bilan carbone et l'approbation est prévue pour 2025 et comportera les actions suivantes :

- Elaboration et validation du plan de transition et du rapport final ;
  - Dépôt du plan de transition et du rapport final sur la plateforme de l'ADEME.

## ✓ Le Décret Tertiaire

#### - Cadre réglementaire

L'article 175 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a modifié les dispositions de l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation. Les nouvelles dispositions fixent des objectifs concrets par étapes et inscrivent le dispositif dans un cadre opérationnel d'actions visant à réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre et lutter ainsi contre le changement climatique.

L'article 176 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a notamment remplacé les termes « existants à la date de publication de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et

du numérique » par « existants », ce qui a pour effet d'inclure dans le ~~permettre d'assujettir~~ les bâtiments neufs.

Le décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, détermine les conditions d'application des dispositions prévues à l'article L. 174-1 du Code de la construction et de l'habitation. Ce texte a été publié le 25 juillet 2019 au journal officiel et ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er octobre 2019. Il a été codifié dans le Code de la construction aux articles R.174-22 à R.174-32

L'arrêté du 10 avril 2020 dit « Arrêté méthode » précise le cadre méthodologique des dispositions prévues dans le décret et définit notamment avant le début de chaque décennie les objectifs exprimés en valeurs absolues pour chacune des catégories d'activités pour la décennie à venir.

L'arrêté du 24 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020, dit « Arrêté valeurs absolues I » qui a fixé des valeurs absolues pour les principales catégories d'activités concernées par Éco Énergie Tertiaire et le cadre des tables de données collectées sur la plateforme OPERAT.

Le décret du 29 septembre 2021 modifie les articles R.174-27 et R. 174-28 du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réductions de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire. Cette modification permet le report des dispositions prévues par le décret à l'article R. 174-27 relatives à la transmission des données annuelles sur la plateforme de recueil et de suivi, afin de pouvoir prendre mesures appropriées en ce qui concerne les échéances de remontées de données annuelles en raison de conditions ou d'évènements particuliers.

L'arrêté du 29 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020, dit arrêté « Report de délais », qui a intégré les modalités de transmission annuelle des données prévues à l'article R.174-27 du Code de la construction et de l'habitation qui y sont supprimées et renvoyées à un arrêté des ministres chargés de l'énergie et de la construction.

L'arrêté du 13 avril 2022, modifiant l'arrêté du 10 avril 2020, dit « Arrêté valeurs absolues II » qui a notamment intégré des modifications relatives aux dispositions d'ajustement des consommations en fonction des variations climatiques (article 5) et celles relatives à la modulation de l'objectif en valeur relative dans le cas d'une modulation pour contraintes techniques architecturales ou patrimoniales, ou encore pour disproportion économique (article 7).

Ainsi, la réglementation (Éco Énergie Tertiaire) impose une obligation de réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins de -40% (en 2030), -50% (en 2040) et de -60% (en 2050) par rapport à 2010.

#### - Application du décret tertiaire pour la CIREST

Selon les critères de ce décret tertiaire, seuls les bâtiments constituant le siège sont assujettis à cette réglementation.

Ainsi, le second semestre 2023 a été dédié à la définition de l'année de référence et à la déclaration des consommations énergétiques de l'année 2022.

#### • Perspectives pour 2024

Les orientations d'actions pour l'application du décret tertiaire s'axeront sur :

- La réalisation d'un audit énergétique pour définir un plan d'actions pour atteindre l'objection de moins 40% sur les consommations énergétiques ;
- La complétion des données de consommations énergétiques 2023 sur la plateforme OPERAT.

## 1- Engagement dans la démarche Territoire engagé, le label Climat Air Energie (ex-CIT'ERGIE)

- Cadre de déploiement

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique, la communauté d'agglomération de la CIREST a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie®) comme appui opérationnel à son PCAET par décision communautaire en date du 30 octobre 2019.

L'intention de la CIREST est double. D'une part, de faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique et donc de lutte et d'adaptations au changement climatique, ainsi que la préservation de la qualité de l'air à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences. D'autre part, de s'engager et d'impliquer l'ensemble des services et directions de la collectivité dans un projet partagé, s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue.

Ce label a pour vocation d'être un outil de management des politiques publiques sur les thématiques Climat-Air-Energie et récompense les collectivités qui se saisissent de ces enjeux en y apportant une réponse ambitieuse via leur politique. Ainsi, les collectivités répondant aux critères de performance, se voient décerner une labellisation pour une durée de quatre années.

Le label évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres. Un premier niveau de labellisation est attribué sur demande du conseiller Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) dès lors que la phase d'état des lieux est terminée. D'autres niveaux de labellisation peuvent être attribués à une collectivité dès lors qu'une part significative des actions et des engagements qu'elle a pris a été mise en œuvre.

La labellisation s'articule autour d'un référentiel composé de 60 mesures, réparties dans les 6 domaines suivants :

- Domaine 1 : Planification du développement territorial,
- Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité,
- Domaine 3 : Approvisionnement en énergie, eau, assainissement-
- Domaine 4 : Mobilité,
- Domaine 5 : Organisation interne,
- Domaine 6 : Communication et coopérations.

Partant d'un engagement volontaire de la CIREST, se traduisant par la formation d'un comité de pilotage et d'une équipe projet transversale (dont un chef de projet en interne), la collectivité suit une procédure en 4 étapes accompagnée par un conseiller Climat-Air-Energie (Ex Cit'ergie), accrédité par l'ADEME, et qu'elle a choisi, via un appel d'offres.

L'appui du conseiller Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) a pour objectif :

- La réalisation d'un état des lieux détaillé,
- La construction d'un programme d'actions Climat-Air-Energie sur 4 ans, notamment en s'appuyant et en renforçant les politiques existantes,

- Au suivi de la mise œuvre de la démarche et, au final, dès lors que celle-ci satisfait aux exigences du label, à la demande d'une nouvelle distinction Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) auprès de la Commission nationale du label.

- Mise en œuvre de la démarche

En mars 2022, la sélection du conseiller Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) a été réalisée. Il

accompagnera notre collectivité pendant la totalité du processus.

Le lancement opérationnel de la mission a débuté en octobre 2022. Des réunions de travail se sont déroulées et se sont conclues avec l'identification des directions concernées par les inventaires Climat-Air-Energie et sur la proposition d'un calendrier de travail.

Lors de la fin d'année 2022, des entretiens bilatéraux entre les directions ciblées et le conseiller Climat-Air-Energie étaient prévus. Cependant, très peu ont pu être réalisés.

Le vendredi 31 mars 2023, marque le lancement de la démarche Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie). Un COPIL s'est tenu en présence de l'Élu référent du PCAET et de la démarche de labélisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie), de l'ensemble des directeurs et des responsables de service de la CIREST ainsi que de la Sous-Préfecture de Saint-Benoît, de l'ADEME et de la DEAL.

La phase d'état des lieux s'est déroulée de fin mars 2023 à fin mai 2023. Cette phase consistait à répertorier les actions réalisées ou programmée de notre collectivité au regard du référentiel Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) et à récupérer l'ensemble des pièces justificatives.

Trois séquences d'ateliers se sont déroulées avec l'ensemble des directions autour des thématiques « Environnement-Déchets-Sensibilisation », « Patrimoine », « Mobilité », « Activités Économiques et Innovation », « Eau et Assainissement », « Tourisme Durable », « Finances », « Ressources Humaines » et « Communication ».

En juillet 2023, notre collectivité a obtenu la labellisation une « en processus », c'est-à-dire qu'elle est engagée dans la démarche de labellisation et que la phase d'état des lieux est terminée.



étoile

Le 31 octobre 2023, l'état des lieux a été restitué à l'ensemble des directions de la CIREST. Ainsi, les directions ont été informées du score d'actions réalisées qui s'élève à 30% et le score d'actions programmées est à hauteur de 17%.

### Taux de réalisation par thématique (en % des points potentiels)

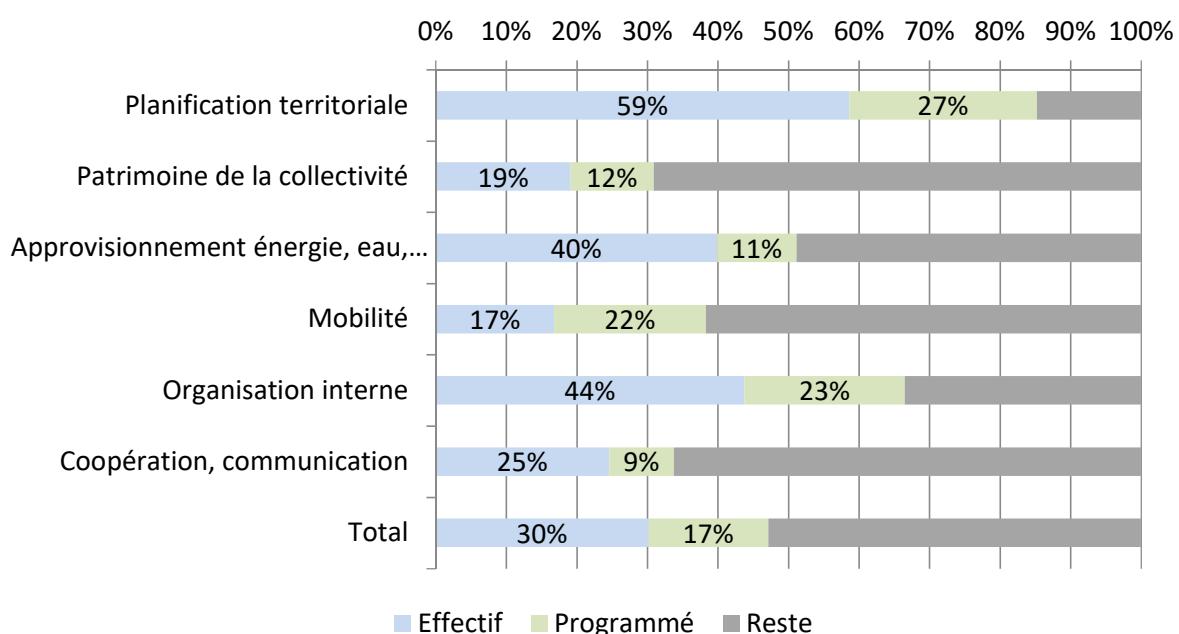


Figure 1 : Résultat de l'état des lieux initial par domaine

A l'issue de ce COPIL, un atelier de travail sur le plan d'actions a été réalisé avec les directions de

la CIREST. L'objectif de cet atelier était de définir les actions par direction, à mettre en œuvre sur la période 2024 – 2025, pour atteindre à minima un score d'actions réalisées de 35%, en vue de solliciter la demande de labellisation deux étoiles<sup>1</sup>.

- Pour l'année 2024, il y a eu la finalisation du plan d'actions avec les différentes directions ;
- la validation du plan d'actions (COPIL de validation et Délibération du Conseil Communautaire) ;
- Le début de la mise en œuvre du plan d'actions.

## 2- Le Rapport de Développement Durable (RDD)

L'année 2024 fait l'objet du 5<sup>ème</sup> rapport de développement durable de la CIREST. Ce rapport est, avant tout, un outil d'aide à la décision. Il propose une vision globale et synthétique de la prise en compte du développement durable dans les activités de la collectivité. Son objectif n'est pas de rendre compte avec neutralité de l'implication de la collectivité dans la démarche de développement durable, mais de solliciter la prise en compte du développement durable par les élus dans les débats d'orientation budgétaire (DOB), ainsi que dans le travail des agents au quotidien.

Ainsi, le 5<sup>ème</sup> RDD de la CIREST a essentiellement pour vocation :

- D'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique.
- De favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du Développement Durable (DD), en mesurant la contribution des stratégies et actions locales dans les enjeux nationaux et supra nationaux.
- D'encourager un débat autour de la mise en œuvre du DD dans l'action de la collectivité entre élus, techniciens, et citoyens.

De ce fait, il représente également un véritable outil de dialogue local, en faveur du Développement Durable. Toutefois, une problématique générale et constante persiste : la reconnaissance de la transversalité des approches de Développement Durable.

La CIREST fait partie du réseau des Référents du RDD, un outil d'animation de la DEAL depuis 2022.

- Le RDD portant sur l'année 2024

Pour la rédaction du 5<sup>ème</sup> RDD de la CIREST, le rapport d'activités 2023 a été la base de l'écriture du document ainsi que le croisement de l'ensemble des opérations ou projets menés en 2024 en faveur du DD.

La directrice de la planification et du développement durable a quitté la CIREST au second semestre 2024, la DGA Attractivité a été en charge de cette écriture

<sup>1</sup> Le seuil d'obtention de la deuxième étoile est fixé à un score d'actions réalisées de 35%

## L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

*Projet de territoire : lancement d'une campagne de communication*



Le Projet de territoire de la CIREST est adopté le 04 juin 2022, et consacre une vision co-construite de l'Aménagement du Territoire de l'EPCI autours de 5 défis majeurs, dont un transversal :

1. S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi
2. S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré
3. S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous
4. S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
5. Un défi transversal : S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique

Plus de 140 actions sont ressorties du travail de co-construction ayant réuni près de 150 partenaires de différents horizons de la CIREST. La mise en œuvre opérationnelle de ces actions a été par la suite consolidée dans un Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) afin d'affirmer l'engagement de faire de la CIREST, à horizon 2050, un territoire résilient face au changement climatique en termes de risques, de biodiversité et de santé ; et également un territoire à énergie positive et bas carbone grâce à la trajectoire définie dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité.

## DEFI TRANSVERSAL :

### S'engager en faveur de la transition énergétique, écologique

Les 4 défis du Projet de Territoire	Défi 1 : S'engager pour une économie attractive, durable, novatrice et créatrice d'emploi	Défi 2 : S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré	Défi 3 : S'engager en faveur de services solidaires pour la qualité de vie quotidienne pour tous	Défi 4 : S'engager en faveur de la préservation de la biodiversité
Orientations Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développement économique</li> <li>-Tourisme</li> <li>-Agriculture</li> <li>-Energies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aménagement</li> <li>-Habitat</li> <li>-Mobilité durable</li> <li>-Déchets</li> <li>-Ressource en EAU</li> <li>-Risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sport, activités de plein air et de pleine nature</li> <li>-Culture</li> <li>-Solidarité</li> <li>-Numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Patrimoine naturel et paysager</li> <li>-Biodiversité</li> <li>-Milieux naturels</li> <li>-Espaces forestiers</li> </ul>

Cette feuille de route à horizon 2030 comprend une programmation pluriannuelle d'investissement, incluant les différents financements et dispositifs contractuels signés par la CIREST. L'adoption du projet de territoire a permis de lancer dès mars 2022 la prescription de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT), pour lequel la CIREST a sollicité l'accompagnement de l'État pour les études.

Pour l'année 2023, un premier bilan de la mise en œuvre du plan d'actions du Projet de territoire a été réalisé. Ce 1<sup>er</sup> bilan appuie la conception d'outils d'animation et d'un plan de communication à destination des acteurs et partenaires du territoire de la CIREST.

- **Campagne de communication autour du Projet de Territoire de la CIREST :**

Cette action a porté sur la conception d'une charte graphique et la réalisation d'outils de promotion du Projet de Territoire de la CIREST, en collaboration avec les élus de la Commission Aménagement.

**Les orientations clés de la communication sur le Projet de territoire sont les suivantes :**

- Mettre en valeur les atouts du territoire dans différents domaines : tourisme, économie, culture, gastronomie, sport, emploi, éducation, innovation, agriculture, savoir-faire, etc.
  - Valoriser l'image de la Communauté d'agglomération autour de trois leitmotivs :
    - La CIREST, territoire de projets
    - La CIREST territoire attractif et d'innovation
    - La CIREST territoire engagé et solidaire
  - Susciter la curiosité, l'envie pour attirer, à terme, de nouveaux entrepreneurs, touristes et habitants sur notre territoire.
- 
- **Une sélection infographique parmi les propositions du prestataire :**

Le travail itératif avec le prestataire a permis de cheminer à travers plusieurs propositions dont voici quelques exemples :



- Une proposition de charte graphique :

Ces premiers travaux ont abouti à une première proposition de charte graphique du Projet de Territoire :

### Les réalisations en 2024 :

- La plaquette Grand Public :

Un gros travail avec l'ensemble des directions a été mené avec la direction Planification, l'agence de communication et la direction communication de la CIREST. Ce travail devant aboutir à faire un point d'étape 2024 du projet de territoire.



### Aperçu de la proposition de plaquette Grand public

Une conférence de presse s'est tenue le 18 décembre sous forme d'une tournée collective en bus ayant pour but que les élus puissent voir les projets à enjeux d'investissement importants réalisés par la CIREST: la

livraison du TCSP sur la partie St Benoit GHER rond Point des Plaines, la visite de l'unité de potabilisation de Dioré à Saint André.

Vous pouvez retrouver un bandeau dédié à la communication sur le projet de territoire sur le site@ de la CIREST, avec différentes vidéos sur la présentation de ce point d'étape 2024 du projet de territoire ainsi que sur le tourisme, l'habitat.

### *SCoT de la CIREST : lancement de l'élaboration*

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu a été « rénové » par ordonnance du 17 juin 2020 suite à la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, afin d'être adapté aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT est en effet aujourd'hui à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCoT est piloté par les EPCI.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, de développement économique, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable :

- Principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- Principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SAR, SDAGE, SAGE, SRCE) et devient ainsi **le document pivot** : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU, PCAET), des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Un SCoT est donc un véritable projet de territoire à long terme, établi par l'ensemble des communes, se déclinant au travers de différentes thématiques et compétences de l'EPCI.

En 2024, le bureau d'études avec la direction de la planification a élaboré le diagnostic de territoire avec l'ensemble des directions. Un COPIL s'est tenu en novembre 2024 pour cette présentation à l'ensemble des communes et des partenaires de l'élaboration du SCOT.

- Programme PVD et Opération de revitalisation de Territoire: appui à la finalisation de l'élaboration du projet de revitalisation des centre-bourgs des communes lauréates de la CIREST

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROGRAMME

Le programme Petites Villes de Demain est issu du Plan de Relance et constitue une action de l'Agenda Rural. Il vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, et à leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique et numérique. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transition des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

La CIREST a initié la démarche PVD via une première signature d'une convention d'adhésion le 5 octobre 2021 entre les collectivités et l'Etat qui a acté l'engagement réciproque de chacune des parties dans le cadre de ce programme, et enclenché la phase d'initialisation durant laquelle, dans un délai maximum de 18 mois, le projet de territoire devrait être formalisé et conduire à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le programme PVD c'est le prolongement des actions déjà engagées depuis plusieurs années (expérimentation centres-bourgs, programmes Action Cœur de Ville et Territoires d'Industrie). C'est un programme adapté à la spécificité du territoire concerné et qui vise à donner les clés aux élus locaux pour considérer leur projet de territoire, dans toute sa globalité et sa complexité.

Le programme s'adresse aux petites villes, de moins de 20000 habitants qui exercent des fonctions à centralité essentielles en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie.

Le programme joue un rôle majeur pour accompagner les mutations de la société, les plans de relance et répondre aux aspirations des citoyens qui connaissent des fragilités caractéristiques d'un déclin démographique, économique et d'influence : une offre de logement inadaptée, une évolution économique défavorable, une fermeture d'entreprise, une dégradation du patrimoine bâti, des friches, un risque d'isolement de certaines population, une consommation de foncier agricole ou environnementale au détriment d'une dynamisation du centre-ville...

A l'échelle de La réunion, ce sont 11 collectivités qui ont été lauréates dont 4 à la CIREST pour les communes de Bras Panon, la Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie.

## 2. LES PRINCIPES ET PILIERS DU PROGRAMME

Le programme repose sur 3 principes :

- **Le Partenariat** : Etat, ses opérateurs, Banque des Territoires, nombreux autres partenaires publics et associatifs. Le but étant d'augmenter les moyens mis à disposition des collectivités et faciliter la mobilisation des moyens
- **La Co-Construction**
- **La différenciation** : l'offre de service nationale proposée aux collectivités sera enrichie en fonction des initiatives existantes et des partenariats noués localement.

Le programme repose sur 3 piliers :

- Un appui en ingénierie avec le cofinancement de poste de chefs de projet, d'études globales, de formation et d'assistance à management de projet
- Des outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes
- Un accès à un réseau professionnel étendu Club des « Petites villes de demain »

La mise en œuvre du programme a débuté par la candidature des communes en septembre 2020.

Par la suite, deux conventions cadres ont été signées en octobre 2021:

1. La première étant la convention d'adhésion au programme officialisant les communes lauréates et qui donnent le cadre général d'intervention
2. Et également une convention ORT chapeau à l'échelle de la CIREST, pour faciliter et coordonner la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des communes

Pour mettre en œuvre ce programme, il a fallu procéder aux recrutements de 2 Chefs de Projet dont les prises de poste furent effectives en juillet 2022 et en octobre 2022.

Toutefois, en Juin 2023, le dernier chef de projet, recruté en interne, a opté pour un changement de poste au sein de la CIREST. A cet effet, la mise en œuvre du programme a nécessité une adaptation et une réorganisation en équipe-projet dès le mois de mai 2023.

## 3. LES TRAVAUX REALISES EN 2024

- Une réorganisation en mode « équipe-projet », avec l'appui renforcé de l'AMP :

## □ Présentation équipe-projet PVD de la CIREST:

Directrice Générale Adjointe chargée de l'Aménagement et du Développement économique (Mme Natacha BOSSE)

Directrice Planification et Connaissance du Territoire (Mme Anita RAZAFINDRASOA)

Assistance au Management de Projet (AMP) - ARTELIA (Mme Ghizlane HAFDI)

Coordonnateur du PILHI (M. Eric LAM-YAM)

Chargée de mission REACT-UE, suivi du POE-FEDER, LEADER / GAL EST (Mme Magalie CLEMENT-TECHER)

Chargée de mission Transition énergétique et EnR (M. Cédric PAYET)

Stagiaire chargé de la Mobilité durable (M. Richard LEBEAU)

Responsable service Production et Economie circulaire; suivi des PAT et des projets ESS (Mme Emilie RAMDIALE)

Chargée de mission tourisme et du PAMI de Salazie/ mise en œuvre du PIVE (M. Christophe NARAYANIN)

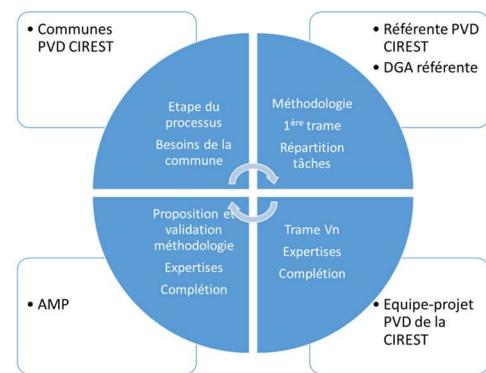
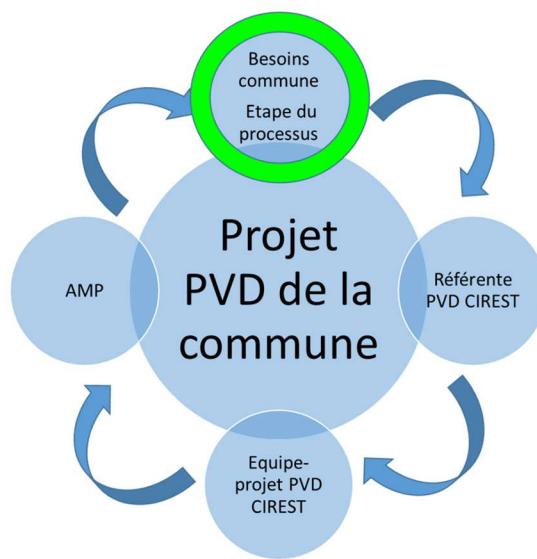
Autres services et compétences (selon thématique)

Juillet 2023: DVE lancé pour le recrutement du nouveau chef de projet PVD

Le fonctionnement en mode « équipe-projet » s'est révélé être une grande nouveauté pour les autorités territoriales dans le cadre du projet PVD. Des échanges fréquents avec l'ensemble des partenaires ont permis de clarifier le mode de fonctionnement de l'équipe PVD de la CIREST.

Dans ce nouveau schéma de fonctionnement, la collaboration avec l'AMP est renforcée par rapport aux autres communes PVD de l'île.

## □ Présentation équipe-projet PVD de la CIREST: mode de fonctionnement



### ▪ Un réajustement de la méthode de travail :

Afin de garder une dynamique dans l'animation du projet, des échanges réguliers sont mis en place, dans le cadre d'une revue du calendrier du programme.

▪ **Mise en place d'un point hebdomadaire, en complément des échanges bimatériau et trimatériau.**

Afin de garder une dynamique dans l'animation du projet, et en accord avec les communes, un point hebdomadaire par visio-conférence est mis en place tous les vendredis dès la fin juin 2023.

Ces moments d'échanges réguliers permettent de réunir les 4 communes PVD autour de questions pratiques sur le programme, et de présenter les différentes actualités, en collaboration avec différents partenaires du programme tels que la DEAL, la Sous-Préfecture, la Banque des Territoires. Les prestataires peuvent également être invités, lors de ces points, pour aborder des thématiques spécifiques comme l'organisation d'une étude ou la présentation d'un fonds spécifiques aux communes PVD.

▪ **Etat des réalisations et évènements de 2024 :**

En lien avec une AMO BRLi pour la rédaction des conventions cadre, à fin décembre 2024, l'ensemble des communes ont réalisé leur comité de pilotage de présentation de leur projet de revitalisation avec les périmètres ORT travaillés.

L'avis de la DEAL a été réceptionné sur les conventions cadre de Bras-Panon et Salazie.

Le 1er semestre 2025 permettra de valider définitivement les périmètres ORT des communes de Sainte-Rose et de La Plaine des Palmistes.

### 3- Les activités partenariales : SRC, SAR, Plan Paysage

- LE SRC
  - Rappels du cadre réglementaire
- Le Schéma Régional des Carrières (SRC) a été créé par l'article 129 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR).
- « Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites. »
- Extrait de l'article L. 515-3 du Code de l'environnement.
- Le décret d'application publié le 15 décembre 2015 (articles R. 515-2 à 7 du Code de l'environnement) est venu préciser le contenu des futurs SRC, les modalités et les conditions de leur élaboration, de leur suivi ainsi que de leur révision.

- Le SRC est élaboré par le préfet de la région Réunion et son ~~approbation est prévue fin 2025~~.

Dans l'attente, l'actuel Schéma Départemental des Carrières (SDC) reste en vigueur.

○ *La méthodologie d'élaboration du SRC*

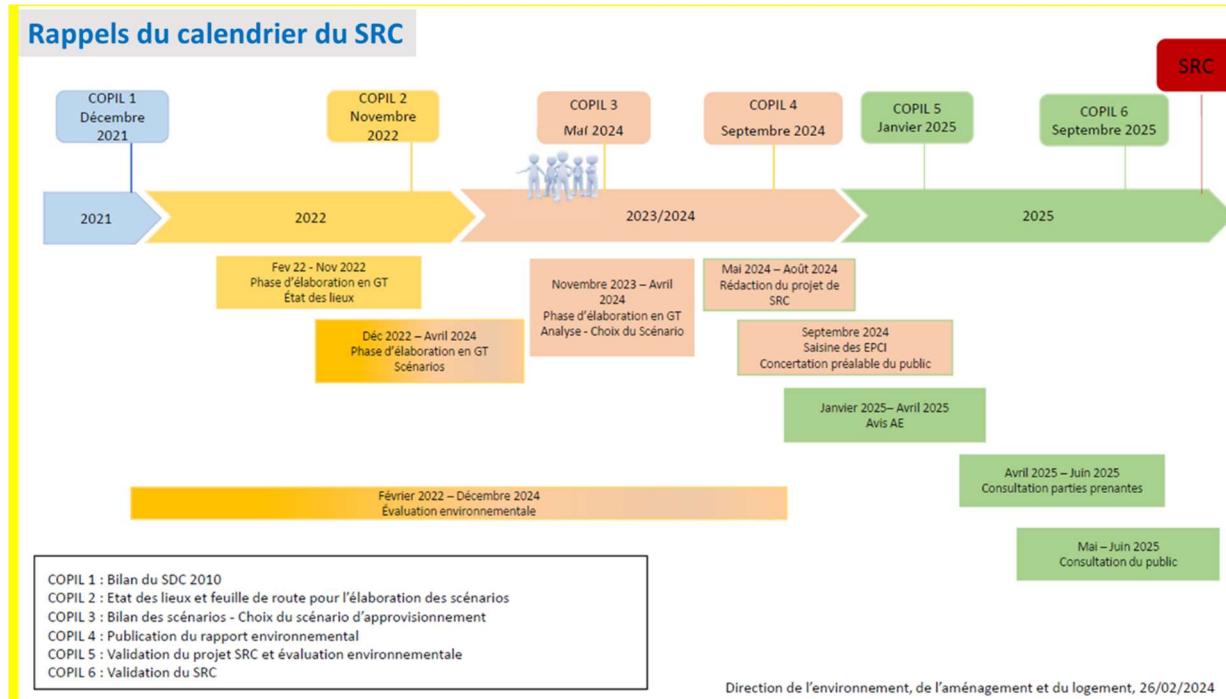
Les Groupes de Travail (GT) pour l'élaboration du futur Schéma Régional de Carrière (SRC) ont permis:

1. l'estimation des gisements potentiellement exploitables GPE\*,
2. l'évaluation des carrières existants et,
3. l'identification des Gisements d'Intérêts Régionaux (GIR\*\*).

\*GPE = ressources moins les interdictions réglementaires, la tâche urbaine et les routes nationales, ainsi que des critères techniques

\*\*GIR = gisements à préserver en fonction de critères restant à définir  
(Exemples : proximité, ressource disponible limitée, ressource indispensable ...).  
Leur localisation fait l'objet d'ajustement lors de la phase « GT Scénario ».

○ *Calendrier général du SRC*



- Le SRC sur le territoire de la CIREST

Les Intercommunalités sont positionnées comme les acteurs locaux de référence de l'élaboration du SRC. En effet, Les interactions fortes entre le SCOT et le SRC soulignent l'importance capitale d'un dialogue étroit pour une meilleure efficacité du document, qui sera reversé au SAR.

La CIREST a privilégié un partenariat étroit avec ses communes dès le tout début du processus d'élaboration du SRC. La Direction Planification anime les concertations et les rencontres autour du SRC auprès des communes, en partenariat avec la DEAL.

Pour accompagner les territoires, des outils de travail ont été mis en place afin de favoriser une meilleure appropriation des enjeux du SRC par les communes, notamment pour leur permettre de travailler facilement sur les enjeux de la localisation des GIR sur leurs territoires. .

Mon Drive > Schéma Régional des ... > **B-SRC\_CIREST** → **Cartes en format PDF haute résolution**

Type Contacts Date de modification

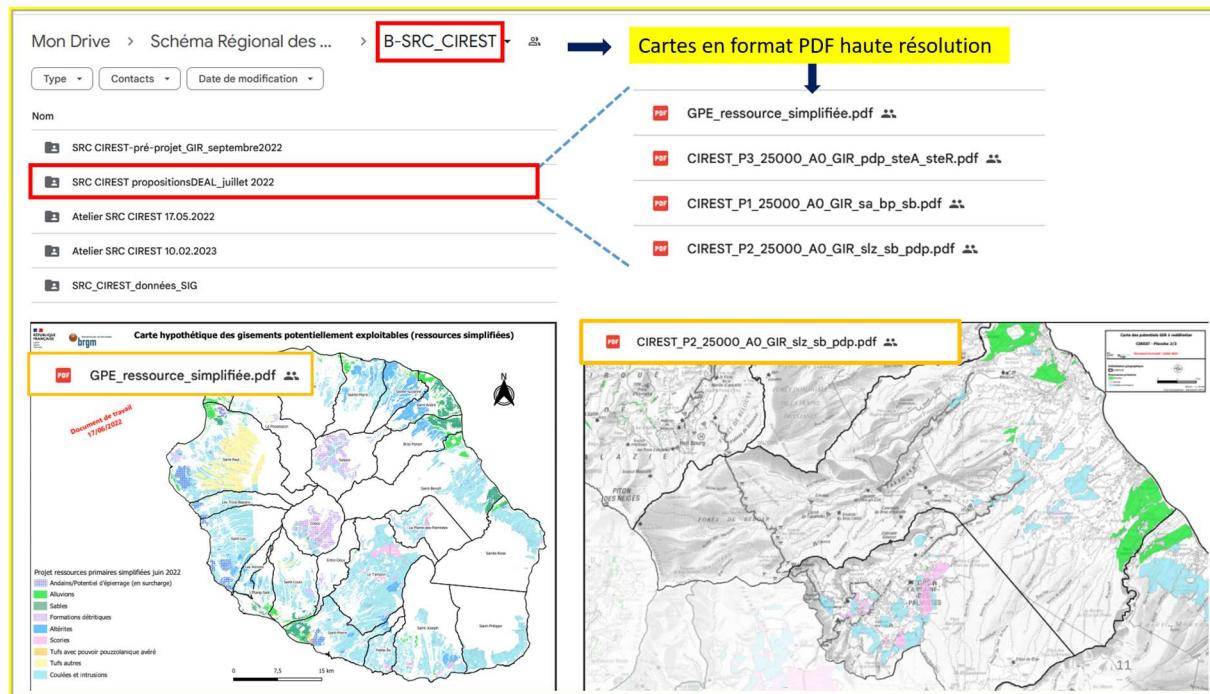
Nom

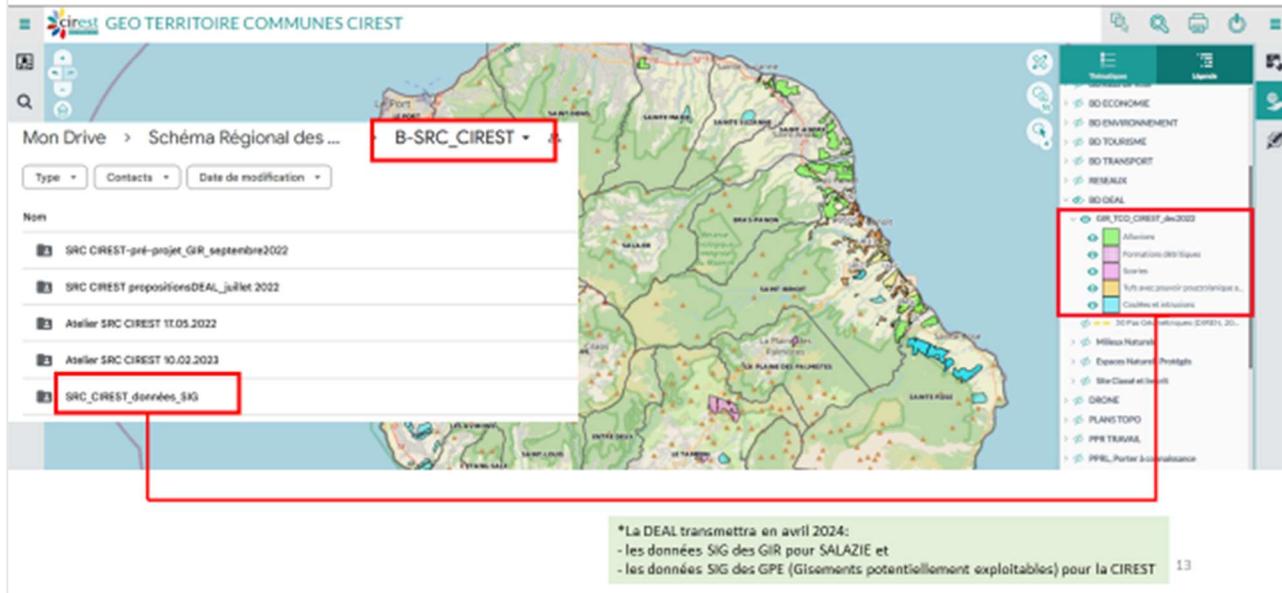
- SRC CIREST-pré-projet\_GIR\_septembre2022
- SRC CIREST propositionsDEAL\_juillet 2022**
- Atelier SRC CIREST 17.05.2022
- Atelier SRC CIREST 10.02.2023
- SRC\_CIREST\_données\_SIG

**Carte hypothétique des gisements potentiellement exploitables (ressources simplifiées)**

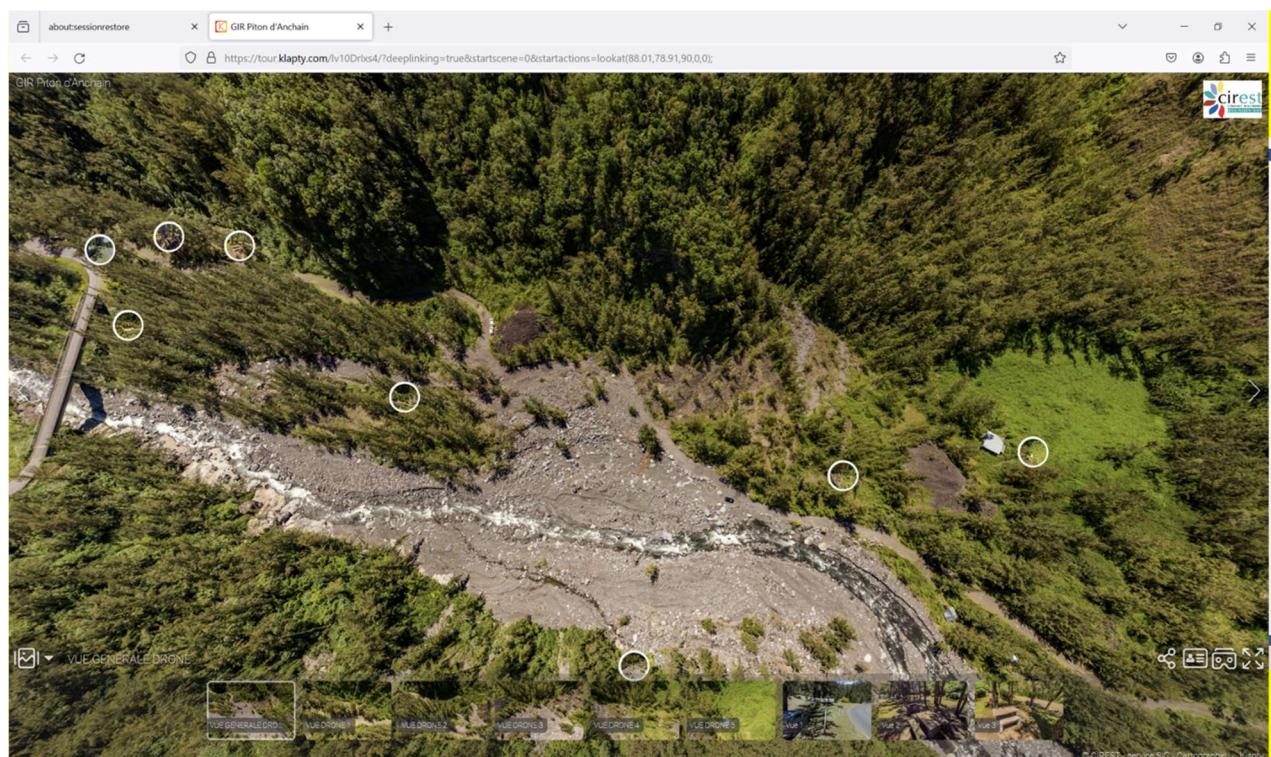
**GPE\_ressource\_simplifiée.pdf**

**CIREST\_P2\_25000\_A0\_GIR\_slz\_sb\_pdp.pdf**



**Outil n°2 :****Applications WEB SIG**


Des prises de vue drone ont également été réalisées, par le service SIG de la CIREST, en vue de l'identification de certains secteurs potentiels en GIR, tel que l'ancienne gravière de Salazie au pied du Piton d'Anchaing.



Plusieurs rencontres régulières, trilatérales ou en plénière, ont permis d'accompagner les communes et les directions de la CIREST dans l'identification des secteurs, des aménagements, en cours ou en projet, ou pouvant être un obstacle à l'installation de carrière.

Ce travail de croisement spatial a pour objectif d'identifier dès le stade d'élaboration du projet de SRC, les difficultés de compatibilité entre les documents d'urbanismes et le SRC.

D'autant plus que la DEAL recommande de valoriser la ressource minérale avant d'aménager une zone, comme étant le principe à mettre à œuvre systématiquement.

Un COPIL en octobre 2024 présidé par le Préfet a entériné le choix d'approvisionnement en matériels scénario n°2, qui favorise l'exploitation des gisements proches des pôles de consommation et une exploitation croissante de roche massive de 2025 à 2048.

- SAR

Par délibération du 22 novembre 2021, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion a prescrit la révision générale du SAR 2011 actuellement en vigueur. Le planning prévisionnel prévoit l'adoption du schéma par le Conseil Régional de La Réunion et son approbation par le Conseil d'État dans le courant de l'année 2026.

- La CESAR

A cet effet, la CIREST et ses 6 Maires ont été associés à l'installation de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR) le 22 juin 2022, afin de programmer la co-construction du schéma d'aménagement régional de La Réunion.

Dans la poursuite de ce programme, plusieurs rencontres d'échanges sur la révision du SAR ont eu lieu entre la CIREST et ses communes avec la Région Réunion durant toute l'année 2023.

Ces rencontres visent à

- à échanger ouvertement sur les enjeux que ce projet de schéma représente pour chacun des territoires des communes de la CIREST, compte tenu de ses propres spécificités et son échelle ;

- à rappeler les éléments des cadres juridique, technique et temporel dans lequel les acteurs vont œuvrer ensemble, et auxquels ils devront collectivement s'adapter;

- à revenir de manière synthétique sur les évolutions majeures des quinze dernières années, à l'échelle de La Réunion et à l'échelle des territoires de la CIREST ;

- à poser les premières bases d'une méthodologie collaborative partagée et efficace

- à croiser les enjeux du futur SAR avec les enjeux relevés dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la CIREST.



## Rappel du rôle de la CESAR

### Qu'est-ce-que la CESAR ?

Selon l'article R4433-7 du CGCT la CESAR est une Commission chargée d'élaborer le projet de SAR qui comprend les représentants des collectivités et organismes énumérés au II de l'article L4433-10 du même code

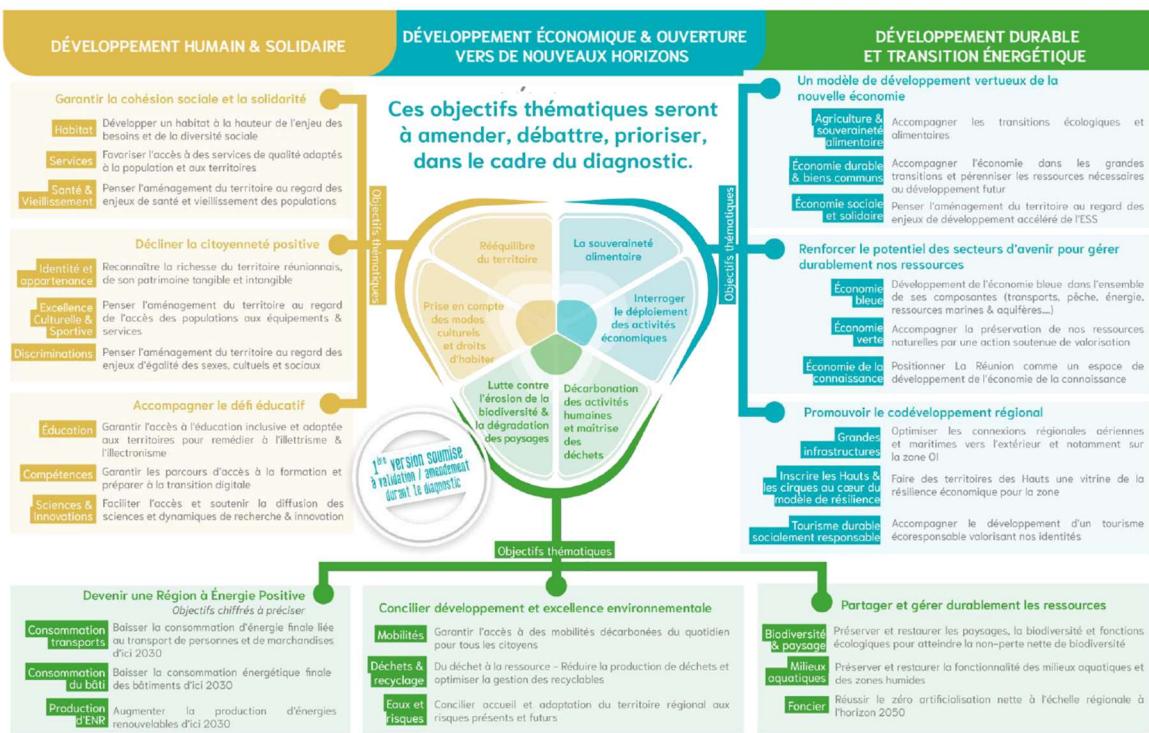
### CESAR du 14 février 2024

Présentation des lignes de force du diagnostic et avis sur les Orientations Fondamentales

### Quel rôle pour la CESAR ?

- Avis sur le programme d'études et de concertations établi par la région en vue de l'élaboration ou de l'évolution du schéma.
- Avis sur les options de développement et d'aménagement du territoire qui lui sont soumises
- Avis sur les différentes parties composant le schéma, au fur et à mesure de l'avancement de ce programme

## Rappel des 27 thématiques cadrant l'architecture pour la conduite du diagnostic du SAR



**Situation Régionale : Une production de logement insuffisante face à un besoin estimé de 170 000 logements**

**20 000 logements manquants**

**+ 27 000 logements pour le renouvellement du parc existant**

**9300 en anticipation des futures vacances**

**113 000 besoins supplémentaires**

INSEE 2018

## Logement

LA HAUSSE LA PLUS FORTÉE À LA CINOR,  
LA PLUS MODÉRÉE AU TCO



Résidences principales par EPCI : nb en 2019 et évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019

CIREST pèse 14% dans les résidences principales

PLH 2019-2023 :

- 800 logements par an en objectif de production du PLH > **+16 000 à échéance 2044 (14% des 113 000)**

## TEMPS 1- Rappel des enjeux



Pas contribution au rattrapage des logements manquants et au renouvellement du parc  
Quid du rééquilibrage anticipé ?



Quid de la révision du PLH pour tenir compte de la trajectoire démographique?

Conception : Etat des lieux du territoire 2020

ÉLABORATION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (SAR) DE LA RÉUNION

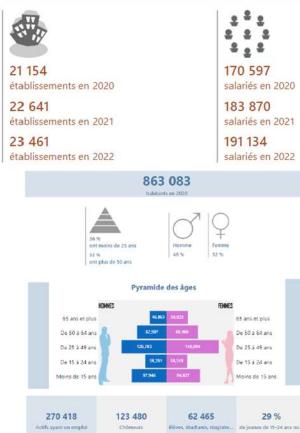
10

## Science & innovation, Economie des biens communs, ESS, Economie bleue, Economie de la connaissance

Alors que le territoire de la CIREST représentait 14,8% de la population de l'île en 2020, l'emploi salarié du secteur privé ne représentait que 8,9% à la même année. Une proportion qui progresse lentement.

### La Réunion

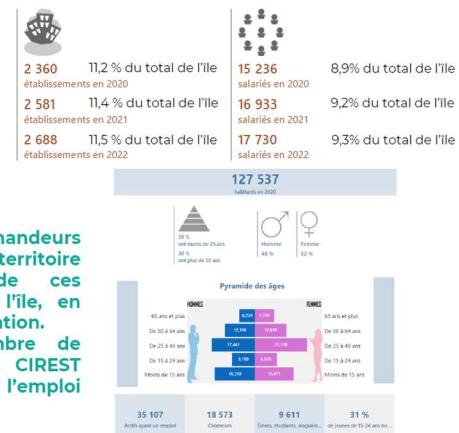
Etablissements employeurs du privé et salariés



## TEMPS 1- Rappel des enjeux

### La CIREST

Etablissements employeurs du privé et salariés



Conception : Etat des lieux du territoire 2020

### TEMPS 1- Rappel des enjeux

#### Le poids de l'agriculture en termes de surface et de nombre d'exploitations

Données: DAAF - RA2020 - données définitives

	2010	2020	évolution	% du total de La Réunion
<b>Nombre total d'exploitations</b>	<b>7 623</b>	<b>6 282</b>	<b>-17,59%</b>	
CINOR	674	445	-33,98%	7,08%
<b>CIREST</b>	<b>1 673</b>	<b>1 459</b>	<b>-12,79%</b>	<b>23,23%</b>
CASUD	1 887	1 696	-10,12%	27,00%
CIVIS	1 919	1 562	-18,60%	24,86%
TCO	1 470	1 120	-23,81%	17,83%
	2010	2020	évolution	% du total de La Réunion
<b>SAU totale (ha)</b>	<b>42 814</b>	<b>38 774</b>	<b>-9,44%</b>	
CINOR	4 215	3 769	-10,58%	9,72%
<b>CIREST</b>	<b>10 535</b>	<b>9 799</b>	<b>-6,99%</b>	<b>25,27%</b>
CASUD	11 479	10 591	-7,74%	27,31%
CIVIS	8 062	6 829	-15,29%	17,61%
TCO	8 523	7 785	-8,66%	20,08%
	2010	2020	évolution	
<b>SAU moyenne (ha)</b>	<b>5,62</b>	<b>6,17</b>	<b>9,90%</b>	
CINOR	6,25	8,47	35,43%	
<b>CIREST</b>	<b>6,30</b>	<b>6,72</b>	<b>6,66%</b>	
CASUD	6,08	6,24	2,65%	
CIVIS	4,20	4,37	4,07%	
TCO	5,80	6,95	19,89%	

Entre 2010 et 2020, la CIREST n'a perdu « que » 12,8% de ses exploitations agricoles et 7% de sa SAU.

En définitive, la CIREST est le 3<sup>ème</sup> territoire en nombre d'exploitations (23,2 % du total de La Réunion) et le 2<sup>ème</sup> en termes de SAU.

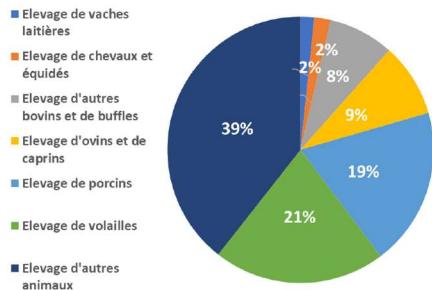
Les surfaces moyennes de la CIREST sont supérieures à la moyenne de La Réunion mais la progression, sans être la plus lente des intercommunalités est plus faible que la moyenne réunionnaise.

Conception : Rédaction : Direction Environnement

### TEMPS 1- Rappel des enjeux

#### Bassin de production - Portrait agricole de la CIREST

- Plus de 3/4 des établissements présents dans les six communes produisent majoritairement des cultures de canne à sucre, fruits tropicaux et subtropicaux.
- Les élevages d'autres animaux, représentant ici les secteurs cunicoles et apicoles, concentrent à eux seuls 119 établissements agricoles tandis que l'élevage de la volaille réunit 63 établissements.
- Finalement, la pêche en mer, constituant une grande part du secteur, en 2022, concernait 31 établissements.

 Répartition des établissements dans l'élevage (CIREST)  
 Source : SIRENE 2022

 Répartition des établissements dans la production végétale (CIREST)  
 Source : SIRENE 2022


Conception : Rédaction : Direction Environnement



## Situation Régionale : Des mouvements principalement concentrés à l'intérieur des Intercommunalités

Des déplacements de proximité très largement majoritaires

Une part modale faible et qui n'augmente pas

- 90% des déplacements sont internes aux territoires des intercommunalités

- La VOITURE = 1,7 millions de déplacements par jour soit 65% de l'ensemble des flux

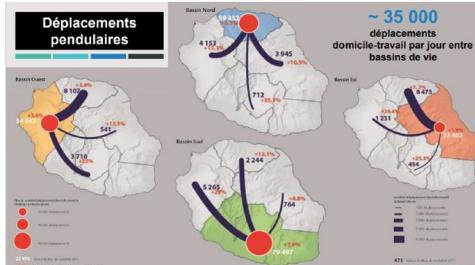


Des flux pendulaires générés à part égale entre les flux domicile/ travail & achats et pratiques de loisirs

- LES ACHATS : 15% des déplacements
- LES LOISIRS : 12% des déplacements
- L'ACCOMPAGNEMENT D'UN TIERS : 20% des déplacements effectués chaque jour
- LE TRAVAIL : environ 20% des déplacements. La voiture est le mode le plus utilisé pour se rendre au travail (81,6%) suivi, de loin, par la marche (14,9%)
- L'ÉCOLE ET LES ÉTUDES : 16% des déplacements

## Mobilités

### TEMPS 1- Rappel des enjeux



## Consommation transports, Production d'EnR

### TEMPS 1- Rappel des enjeux

Situation régionale : un enjeu de décarbonation de l'énergie électrique vers un mix- énergétique proche de 100% d'ENR

#### Les moyens de production en énergie renouvelable

- La CIREST produisait en 2018 767 GWh d'énergies issues de ressources renouvelable, soit 45% de la consommation d'énergie de la CIREST (une consommation totale de 1 712 GWh). Par ailleurs, Sainte-Rose et Saint-Benoît sont les principaux producteurs d'ENR.
- 73% de la production d'énergies renouvelables de la CIREST est assurée par la production hydraulique. Les centrales hydroélectriques de Takamaka 1, Takamaka 2 et Rivière de l'est assurent à elles seules près de 92% de la production hydroélectrique de l'île..

#### PARC DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE : 931,8 MW

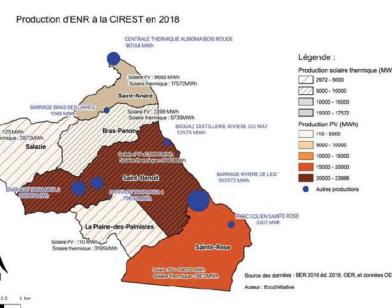
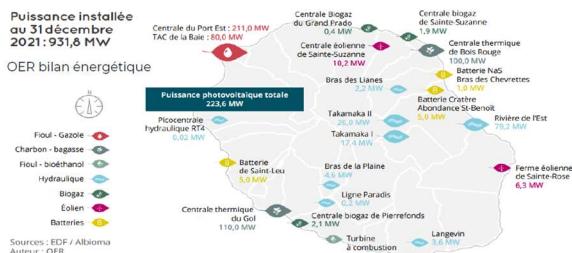


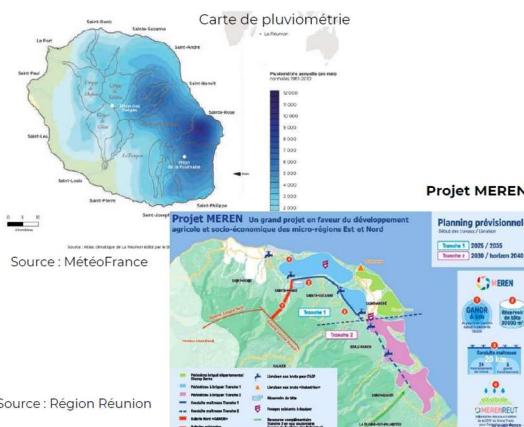
Figure 52 : Cartographie des différentes productions d'ENR à la CIREST en 2018

## Milieux aquatiques, Eau, Risques

### TEMPS 1- Rappel des enjeux

#### Un territoire confronté au paradoxe de l'eau : le réservoir d'eau régional qui en est privé !

Les réserves d'eau se situent en grande partie à l'Est en raison de sa forte pluviométrie, ce qui a généré des schémas de basculement et des projets de rééquilibrage tels que le MEREN-



Pour la CIREST, l'enjeu reste l'organisation de l'accès à sa propre ressource notamment celle provenant des prises d'eau du basculement des eaux vers l'Ouest

Un enjeu également est l'accès à la ressource en eau issue des rejets des productions d'énergie hydrauliques (ex Ste Rose et Takamaka)

Un SAGE qui en cohérence avec le SDAGE doit permettre de répondre à la problématique d'accès et de gestion des flux de la ressource en eau, avec une véritable stratégie de gestion des bassins versants et de périmètres agricoles à définir.

Un PDEH à venir (plan départemental énergie hydraulique) dont la CIREST doit se saisir

Chapitre Réseau Climatique 2025

## Risques

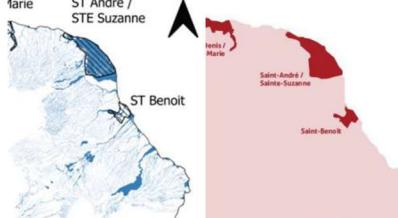
### TEMPS 1- Rappel des enjeux

#### Situation régionale : Un territoire exposé aux 7 des 8 aléas majeurs, amplifiés par le changement climatique

Des risques d'inondation récurrents et présents aussi bien dans les terres et que sur le littoral

Des TRI - Territoire risque inondation- bien identifiés et situés dans des zones à forts enjeux socio-économiques et d'aménagement, notamment St-André et St-Rémy

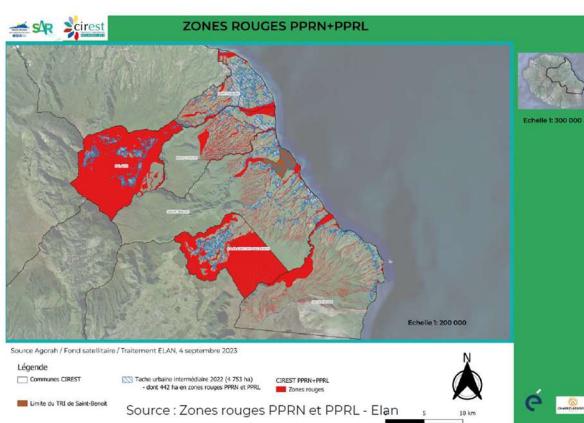
Source : Carte TRI et zones d'inondation du PPRL- Elan



Quels sont les projets issus des prescriptions TRI que le territoire va mettre en œuvre au titre de la GEMAPI

#### Multi risques

442 ha en zones rouges → nombre d'habitations concernées ? Et dispositions de protections ou relogement ? Stratégie d'intégration dans la compensation de la tache urbaine en extension loi littoral (loi 20 juillet 2023) ?



Une GEMAPI majeur dans le développement d'une résilience climatique de la CIREST-

## Biodiversité et paysages

#### **Une biodiversité endémique, bien commun à se réapproprier pour une plus grande responsabilisation**

## Une biodiversité riche ...

...Associée à des paysages naturels diversifiés

Le Parc National, qui recouvre **77% de la surface de l'île**, est un véritable poumon de la biodiversité Réunionnaise et rassemble des espaces aux caractéristiques variées : Le Piton de la Fournaise, forêts (48% de la superficie de l'île)...

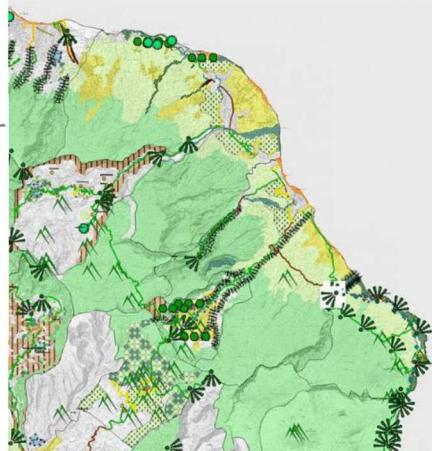
... Mais en difficulté sur le territoire

La biodiversité Réunionnaise souffre d'une **forte pression anthropique** à différentes échelles, qui entraîne progressivement la disparition de forêts basse altitude

Une situation alarmante pour la biodiversité et de forts enjeux de conservation de la nature Réunionnaise : **30% de la flore et 22% de la faune** sont en voie de disparition et de nombreuses autres espèces ont d'ores-et-déjà disparu.

Par ailleurs, la **prolifération d'espèces invasives** à la fois végétales et animales au détriment des espèces endémiques est un **facteur aggravant** de cette situation d'urgence. En effet, ces espèces **tendent à limiter le développement d'espèces endémiques** et prennent le pas sur la biodiversité indigène de La Réunion.

Conscient de ces enjeux émergents, le territoire voit de plus en plus d'actions de sensibilisation et de protection émerger, par divers acteurs (PNR, Office National des forêts, mairies, habitants,...) et la mise en place de dispositifs actifs (stations de biosécurité dans le PNR, ...)



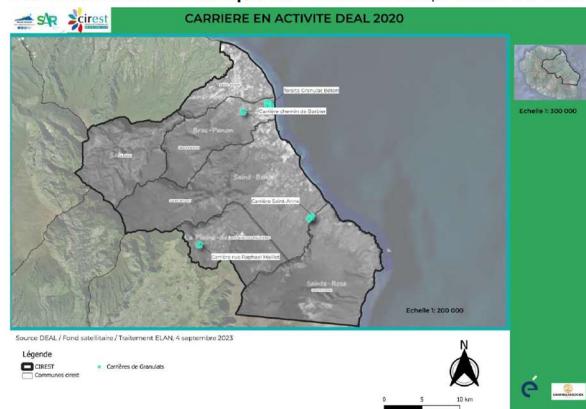
## Accès à la ressource

## TEMPS 1- Rappel des enjeux

Les défis associés à la ressource en matériaux de construction

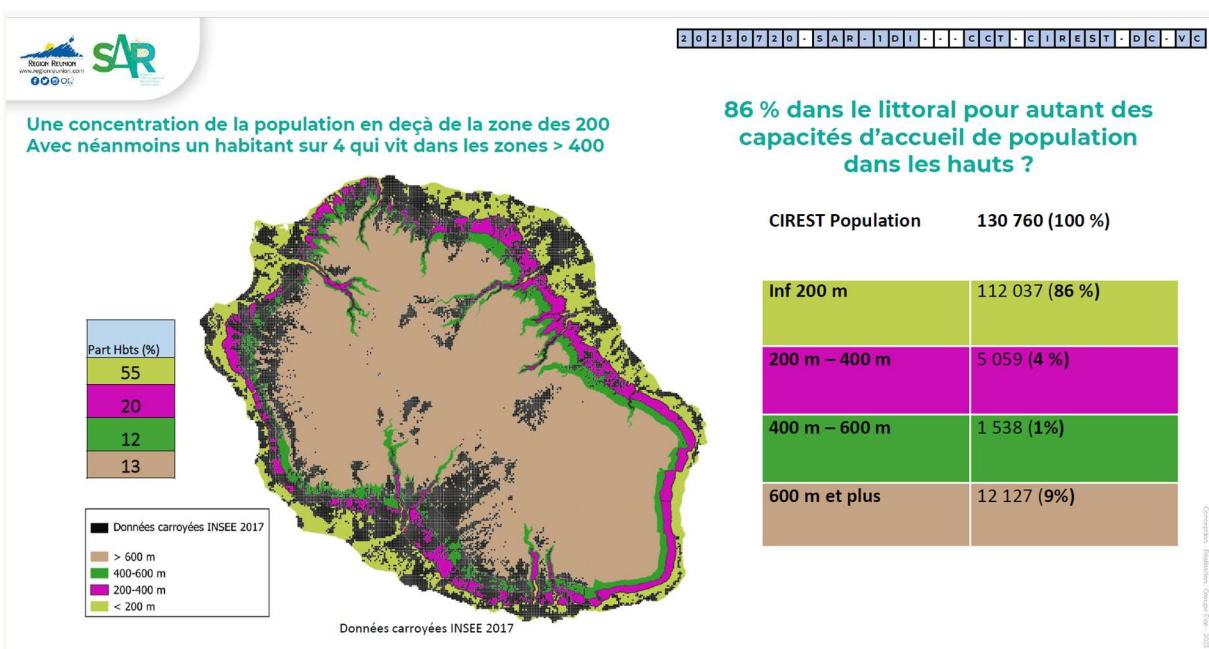
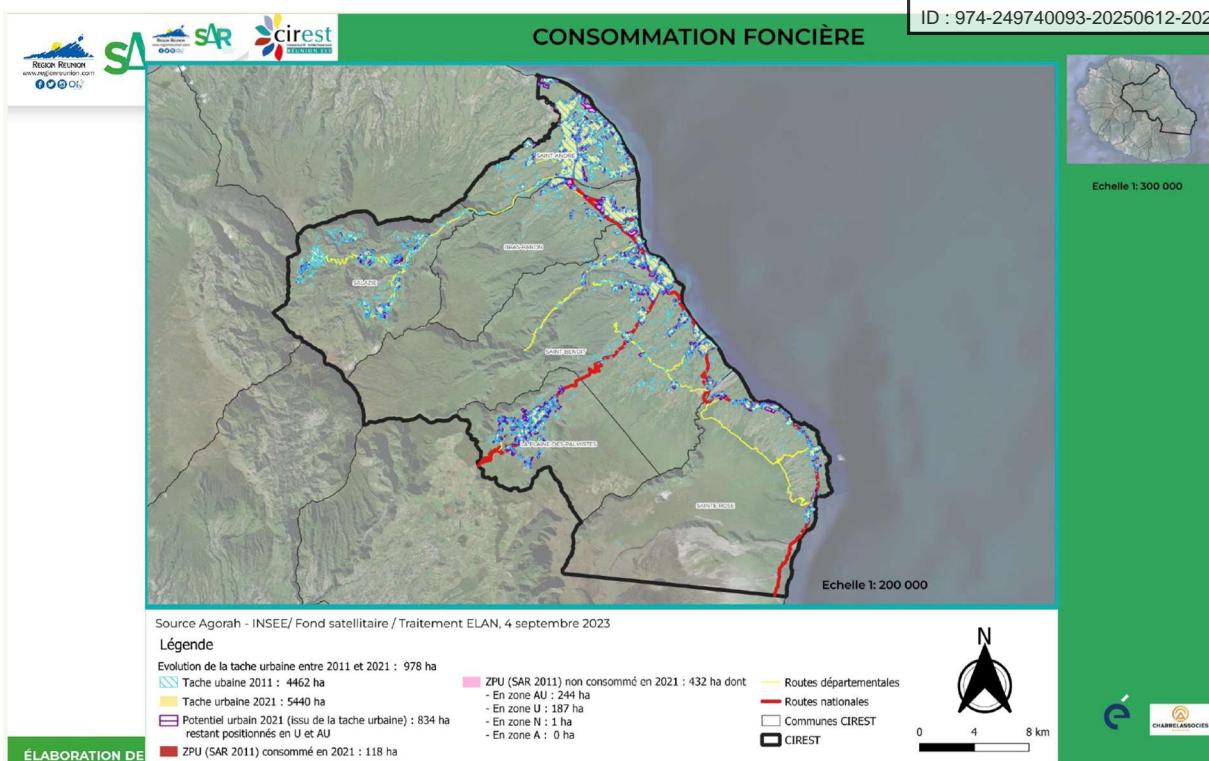
4 carrières de granulats dans la CIREST étaient en activité en 2020 → actualiser les gisements identifiés dans le SDC 2010 et son actualisation 2014 sur le territoire de la CIREST

Une **mobilisation historique** des **matériaux** disponibles dans les rivières (Rivière des Mats) ?



- Une estimation du besoin de **4,5 millions de tonnes/an, soit 45 millions sur 10 ans, pour construire et/ou rénover** sur le territoire (hors grande infrastructure)
  - Dont 5 millions de tonnes de recyclage de matériaux pour 10 ans, ce **qui implique qu'il reste 40 millions de tonnes de matériaux de construction à trouver**
  - Un SRC en cours de révision, qui intègre désormais d'autres éléments tels que la logistique de transport → Une problématique de la situation des gisements au regard des obligations logistiques au plus près des lieux de consommation à traiter.
  - Question de la **mobilisation de gisements** qui se trouvent souvent **sous des terrains agricoles** (droit de forage)?

Conception : Réalisation : Groupe Gén - 2022



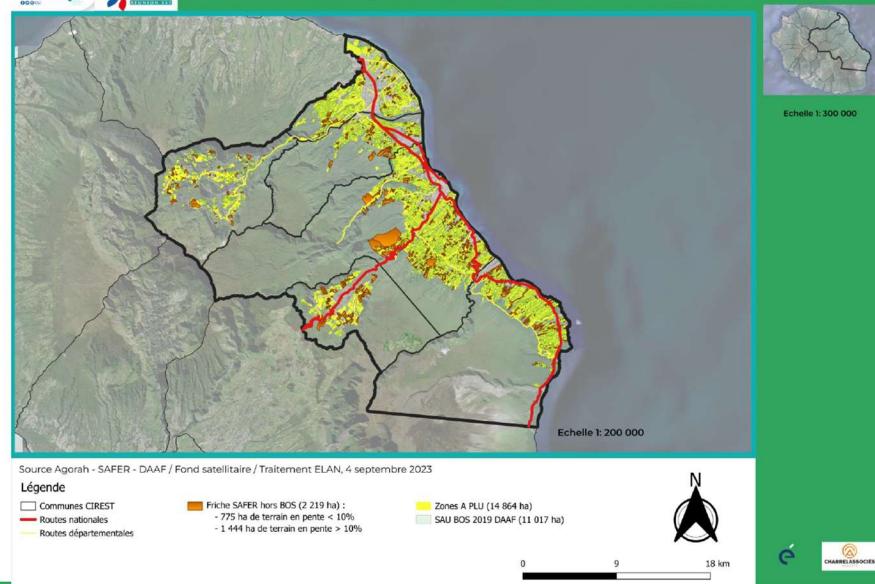


## Agriculture et souveraineté alimentaire

### Carte des zones agricoles inscrites dans le PLU



### FONCIER AGRICOLE CIREST



Une CESAR s'est réunie en février 2024. Celle-ci a permis la présentation du diagnostic et le retour des collectivités sur les rencontres territoriales.

- **Le Plan Paysage de La Réunion**

En avril 2023, le Parc national lance la première phase du Plan Paysage de La Réunion à destination des partenaires institutionnels. Un rendez-vous a ainsi été donné aux acteurs publics de l'île afin de préciser les objectifs de l'étude, son déroulé, les différentes étapes ainsi que la méthodologie de travail et de participation envisagée. Les jours suivants, un premier atelier itinérant "les pieds dans le paysage" fut organisé sur 6 sites répartis sur l'ensemble de l'île entre le jeudi 30 mars et le lundi 3 avril. Plusieurs thématiques ont ainsi pu être abordées en fonction des territoires.

La préservation de la diversité des paysages et l'accompagnement de leurs évolutions est un **enjeu prioritaire** du Parc national mais également pour un grand nombre d'acteurs sur l'île.

La volonté du Parc est bien de **co-construire** ce Plan de Paysage de l'île de La Réunion en associant les acteurs qui font le paysage : les collectivités locales, les professionnels du secteur, les acteurs économiques etc. L'objectif de cette démarche qui se déroulera jusqu'en 2024 est de mettre en place une véritable ambition autour de la valeur des paysages réunionnais, afin de concevoir des méthodes et outils de prise en compte, de gestion et de valorisation de ce patrimoine à l'échelle du territoire global de l'île. L'objectif transversal, en remettant le paysage au cœur du processus, est de questionner la manière de concevoir l'aménagement du territoire, par les acteurs locaux.

Durant 3 jours, l'équipe du Plan de Paysage s'est déplacée et a donné rendez-vous aux partenaires sur des sites à enjeux ou représentatifs des dynamiques paysagères en cours. Les partenaires ont été invités à participer aux ateliers et à venir échanger sur des thématiques ciblées.

- au Port : Paysages de nature, Paysages des énergies et activités, Paysages des mobilités
- à Saint-Denis : Paysages de nature, Paysages des activités, Paysages de l'habitat
- La Plaine des Palmistes : Paysages de nature, Paysages agricoles, Paysages de l'habitat

- Saint-André : Paysages de nature, Paysages des énergies
- Saint-Joseph : Paysages des activités, Paysages agricoles
- Saint-Pierre : Paysages des activités, Paysages agricoles

Ces temps d'échange ont permis lancer une dynamique de groupe et partager les ambitions de chacun, profiter de l'expertise des participants pour construire le diagnostic des paysages et partager les projets en cours, tout en stimulant une lecture transversale des paysages et croiser les regards.

La synthèse formalisée sous forme de carnet d'ateliers, a enrichi la phase diagnostic de l'étude et a été restituée en comité technique le 23 mai 2023.

Dans la continuité, des objectifs ont été définis avec les partenaires locaux lors de différents ateliers entre novembre 2023 et février 2024. Ces objectifs ont pour but d'élaborer une vision prospective partagée sur la qualité paysagère, sa préservation, sa meilleure prise en compte ou son amélioration.

Un atelier spécifique au territoire d'approfondissement de Saint-Benoît à la Plaine des Palmistes s'est tenu le 29 février 2024

Cette stratégie et la définition des objectifs de qualité paysagère a donné lieu à une validation en comité de pilotage qui a eu lieu le 24 septembre 2024. Faisant suite à ce comité de pilotage, une présentation de la démarche et des échanges autour de la phase stratégique à la CIREST et aux communes concernées s'est tenue 12 novembre 2024.

- Suivi des projets des communes et autres partenariats

En 2024, l'équipe de la Direction Planification participe également aux suivis des projets des communes tels que :

- la révision des PLU (Saint-André, Plaine des Palmistes) ;
- Les PAT (Bras-Panon et Plaine des Palmistes)
- La création d'un CLSPD (Salazie)
- Le projet Route de la Vanille (Bras-Panon)
- Etude sur le champs de foire de Bras-Panon

## LA CARTOGRAPHIE-SIG

Depuis septembre 2022, le service Cartographie et SIG est intégré dans la Direction planification et connaissance du territoire (DPCT).

### LE DEPLOIEMENT CONTINUEL DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DE LA CIREST

La Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) dispose de compétences propres qui l'amènent à utiliser une quantité importante d'informations spatialisées et qui a justifié la mise en place d'un Système d'Information Géographique.

Ce projet de SIG intercommunal ainsi que les projets sectoriels qui en découlent répondent à une double argumentation :

- Présenter un intérêt stratégique voire politique pour la collectivité.
- Répondre à des besoins opérationnels quotidiens et / ou sensibles.

L'objectif prioritaire du service a été, pendant cette année 2024, de démocratiser l'Information Géographique vers les services internes, les communes, les partenaires et en ligne de mire, le grand public. Pour afficher et tenir ces engagements, il a fallu que la CIREST agisse en matière d'acquisition et surtout de mise à jour des données et en matière de veille technologique.

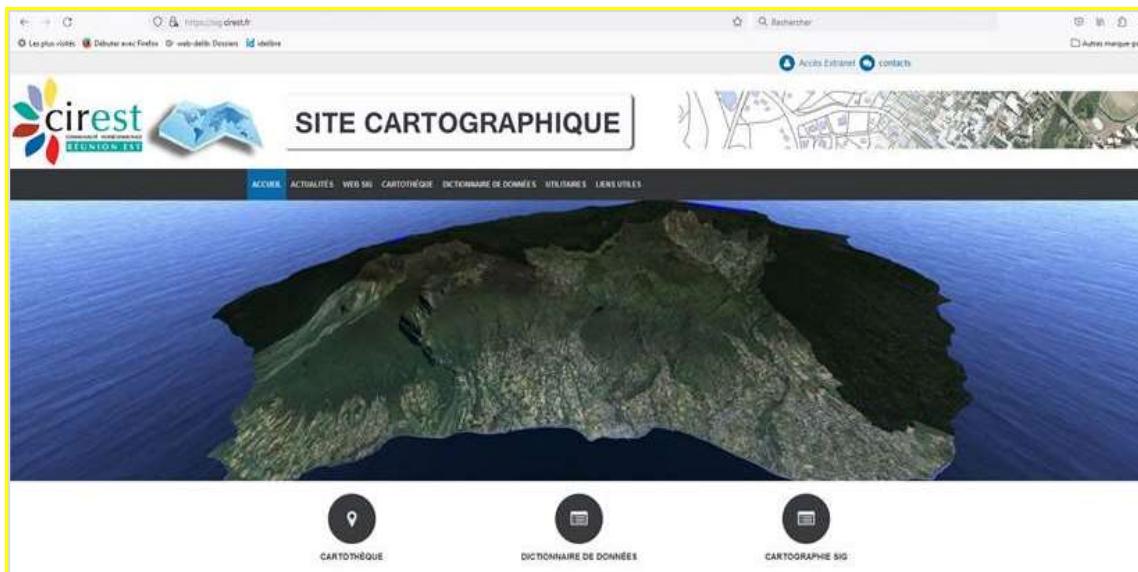


Figure 2: Page d'accueil du portail SIG de la CIREST

#### 1- La mise à jour en continu des informations géographiques et des logiciels cartographiques sur le territoire Est

L'administration des données passe par la création et la mise à jour de la Base de Données Cartographiques (B.D.C.) de la CIREST.

Dans le cadre de son Système d'Information Géographique, la **CIREST doit veiller à la bonne**

**validité et qualité des données du SIG.** Ainsi le service structure et modélise les informations géographiques de la collectivité, pilote la mise en place d'un système d'information intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion et en contrôle la qualité.

## A. ACTUALISATION TRIMESTRIELLE DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE.

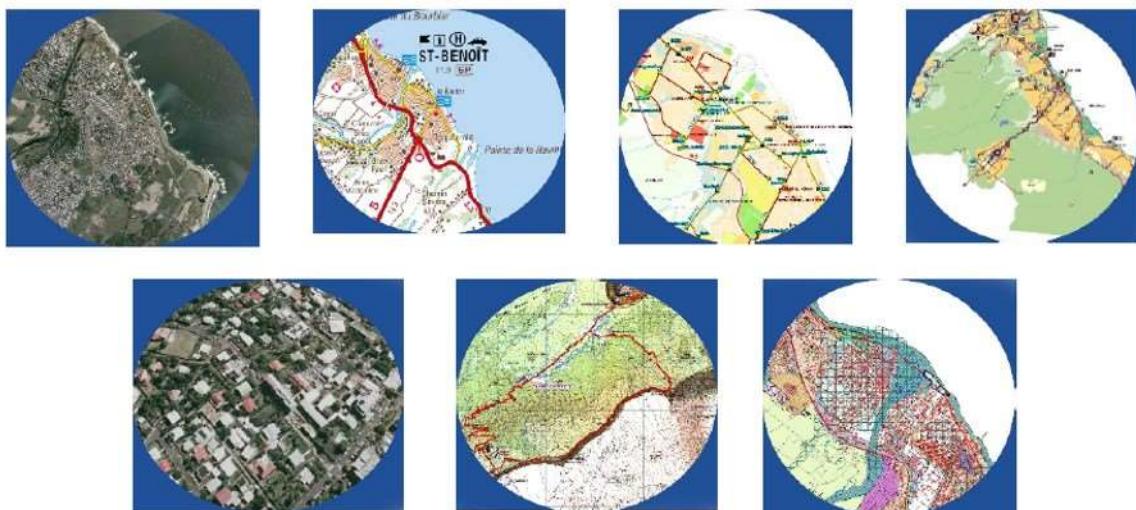
Le référentiel cadastre compose actuellement le socle de toutes les autres données numérisées à la CIREST.

Le service SIG est fédérateur dans la gestion de la mise à jour du cadastre et dans sa bonne diffusion auprès des partenaires (communes) et prestataires.

La mise à jour trimestrielle du Plan Cadastral Informatisé sur l'ensemble du territoire CIREST est assurée par le service grâce aux conventions d'échanges entre la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) pour le plan graphique et le Conseil Général pour la partie matrice.

## B. ENRICHISSEMENT DES BASES DE DONNEES GEOGRAPHIQUES

La CIREST possède, exploite et produit des données géographiques de référence : le cadastre, la BDTopo, BdOrtho, données INSEE, le PLU, les photos aériennes et des données thématiques propres aux compétences de la collectivité : Aménagement, économie, environnement, tourisme, transport, eau et assainissement, GEMAPI...



Le service a donc continué la constitution et la mise à jour des données géographiques permettant une meilleure **gestion et analyse** que cela soit pour nos services mais aussi auprès des communes.

Ceci représente **2600** fichiers informatisés supplémentaires avec un volume de près de **1.8 To de nouvelles données** qui ont été produites en 2024.

## C. LA PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE ET LA DIFFUSION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES

Une des premières missions du service SIG est d'assurer une production cartographique de plans en grand format comme le format AO.

Production 2024 (Plans de ville) – cartes thématiques – vues 3D – Cartes de secteurs etc....) :

158 plans au format AO

En termes de **diffusion**, les **bureaux d'études et les différents partenaires** travaillant pour le compte de la CIREST ou de ces communes-membres peuvent, après signature d'une convention d'utilisation, obtenir les données géographiques au format SIG pour mener à bien leurs missions. Ceci a généré une diffusion de données pour **12 Bureaux d'études** sous acte d'engagement par l'intermédiaire de notre **site cartographique avec téléchargement sécurisée**.

## 2- Les Missions en drone

La CIREST s'est dotée de moyens dès 2018 pour pouvoir réaliser des reconnaissances/prises de vues par drones sur l'ensemble de son territoire pour l'ensemble de ces compétences (aménagement, tourisme, GEMAPI,...).

A cet effet :

- deux agents ont été formés et disposent aujourd'hui de leurs brevets de télé-pilotes,
- une acquisition de matériels a été effectuée pour de la prise de vue photos et vidéo.

Au cours des 3 dernières années, la majorité des missions a été effectuée pour la compétence GEMAPI dans le cadre de la constitution de bases de données sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques et cours d'eau du périmètre de la CIREST.

En 2024, le service SIG a pu réaliser **44 missions en drone**, ce qui représente 84 heures de vols.

Ces missions sont essentiellement de trois ordres :

### A. REALISATION D'UNE BASE PHOTOGRAPHIQUE ET PHOTOGRAMMETRIE

Le survol en drone a permis de réaliser des Orthophotographies de précisions (inférieur à 5 cm) et de modéliser des projets en 3D.

Une trentaine d'ouvrages de compétence GEMAPI (Ilet Coco, Rivière des Marsouins, Grand canal,...), ainsi que les Zones d'Activités (Paniandy, ZI3, Mare à Poule d'Eau, Ravine Pavé, le Refuge) ont pu être réalisé.

### B. INSPECTION, SURVEILLANCE TECHNIQUE D'INFRASTRUCTURE LINEAIRE

Le service SIG est venu en soutien au service GEMAPI afin de réaliser les inspections des ouvrages des cours d'eau. Ces ouvrages constituent des points de vigilance en cas de crue et nécessitent une surveillance régulière. Le drone est un outil adapté pour ce genre de mission, notamment par sa rapidité de déploiement.

Dans ce cadre, un protocole d'accord a été octroyé à la CIREST par la Préfecture. Ce protocole permet d'adapter les délais d'interventions pour les survols de drones en agglomération lors de phénomènes d'inondation ayant un risque grave et imminent pour la population.

Ce protocole d'accord a permis à la CIREST par exemple de pouvoir inspecter rapidement les ravines après le passage du cyclone Bélal et les captages de Bras d'Annette lors de la pénurie d'eau potable qui a touché les communes de l'est et d'avoir un constat sur la situation en quelques heures.

## C. COMMUNICATION

Des photos ont été réalisées sur les aménagements pour l'eau potable (Bras des Calumets, Bras des Chevrettes), ainsi que les Zones d'Activités.

Plusieurs visites virtuelles avec des images 360 (sphères) ont également pu être réalisées, notamment sur quelques sites touristiques (plusieurs sites sur la route de Salazie pour le PIVE, Marre à Poule d'eau...), sur les captages (Bras Magasin, Cresson, Bras Noir, Bayonne) et les Zones d'Activités (Paniandy, ZI3, Mare à Poule d'Eau, Ravine Pavé, le Refuge), et les sites de potentiels extractions de matériaux (le secteur de l'ancienne gravière au pied du Piton d'Anchaing à Salazie).

## D. ÉQUIPEMENT EN LIDAR

À la suite de la réalisation de l'ensemble de ces missions, il est apparu des limitations techniques avec les drones à disposition permettant principalement les prises de vues (photos et vidéos) et la nécessité de réaliser des projets de **photogrammétrie/lasergrammétrie (LiDAR)** et ainsi compléter les bases de données pour la collectivité toujours via la technologie « drone ».

Le service SIG s'est équipé d'un drone LIDAR et a suivi une formation à la photogrammétrie et la lasergrammétrie.

Cette acquisition et la mobilisation de cette technologie (photogrammétrie et LiDAR) permet de réaliser des collectes de données pour avoir une représentation des sites en 3 dimensions sur les différents ouvrages GEMAPI que la collectivité a en compétence, ainsi que sur les différents cours d'eau /ravines du territoire, destinées à plusieurs finalités :

- Réaliser facilement et à moindre coûts des inspections techniques des ouvrages hydrauliques à compétences intercommunales, telles que les digues, ponts, murs, falaises indispensables pour l'évacuation des eaux lors des intempéries, afin d'en réduire les risques d'inondation en faisant fi de la végétation présente ;
- Pouvoir réaliser facilement, à moindre coûts et plus précisément une cartographie 2D et 3D sur tout son territoire par la photogrammétrie/ lasergrammétrie.

### 3- Evolution du Géoportail : le site web cartographique

Une des missions du service SIG Intercommunal est de pouvoir analyser la situation actuelle en matière de besoins et d'existant et de poursuivre le déploiement de l'outil SIG avec son organisation pour l'adapter aux demandes et aux besoins des utilisateurs.

Le site web cartographique de la CIREST (Site public, Extranet et Intranet) **permet depuis 2012 la diffusion de données SIG**, ainsi qu'un accès à la **cartothèque** (plans communaux, PLU, Lignes de transports Urbains...).

## A. DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS METIERS (WEB SIG)

Afin de réduire ce temps d'interventions et d'avoir une efficience améliorée, le service SIG a mis en place en fin d'année 2022 un nouvel outil : le Web SIG.

L'objectif de 2024 a été de faire évoluer le Géoportail de la CIREST non seulement vers la visualisation de cartes thématiques interactives mais surtout la possibilité de pouvoir collecter des données géographiques sur le terrain en temps réel.

- La vocation de ce Web SIG est de diffuser de manière interactive, simple et pertinente les informations géographiques de référence qui composent le territoire de la CIREST :
- Les plans cadastraux informatisés,
- Les Photographies Aériennes de l'IGN
- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Les Plans de Prévention des Risques naturelles (PPR)
- Les réseaux d'eau potable, d'assainissement
- Les Équipements publics, les plans de rues...

Cette solution contribue à la gestion de certaines compétences de la CIREST (service aménagement, environnement, transports, tourisme, GEMAPI, eau et assainissement) et ainsi permettre aux agents en charge de la gestion de ces compétences, la possibilité de disposer d'une plateforme cartographique et de modifier en temps réel les données les concernant...

Cette solution permet également l'émergence de projets SIG communaux gérants différentes thématiques (patrimoine communal, fiscalité, permis de construire...)

Le Web SIG comprend une vingtaine d'applications métiers différentes : Géo Territoire Communes CIREST, Géo Observatoire Fiscal Saint benoît, Géo Territoire Dispositif Publicitaire Saint Benoit, Adressage, Aménagement, PVD, Éclairage Public, Environnement, BAV, BAV Entretien, Dépôt Sauvage, Développement Économique, GEMAPI, Habitat, Réseaux, Réseaux : Compteur, Réseaux Travaux, Tourisme, Transports

En décembre 2024 on dénombre 220 utilisateurs avec connexion sécurisée (agents CIREST et communaux) et le nombre de connections en moyenne sur l'année 2024 est de 55 visiteurs journaliers.

## B. LE WEB SIG : UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITES ET DES CITOYENS.

Le Web SIG sur Internet est consultable sur n'importe quel support (PC, Tablette, Smartphone), dédié aux professionnels de la CIREST, des communes membres et aux partenaires publics par l'intermédiaire d'un extranet SIG sécurisé, mais également tourné vers le Grand Public et le citoyen avec la consultation du cadastre graphique, du PLU, PPR, des arrêts de bus, des bornes à verres, des visites virtuelles à 360°...

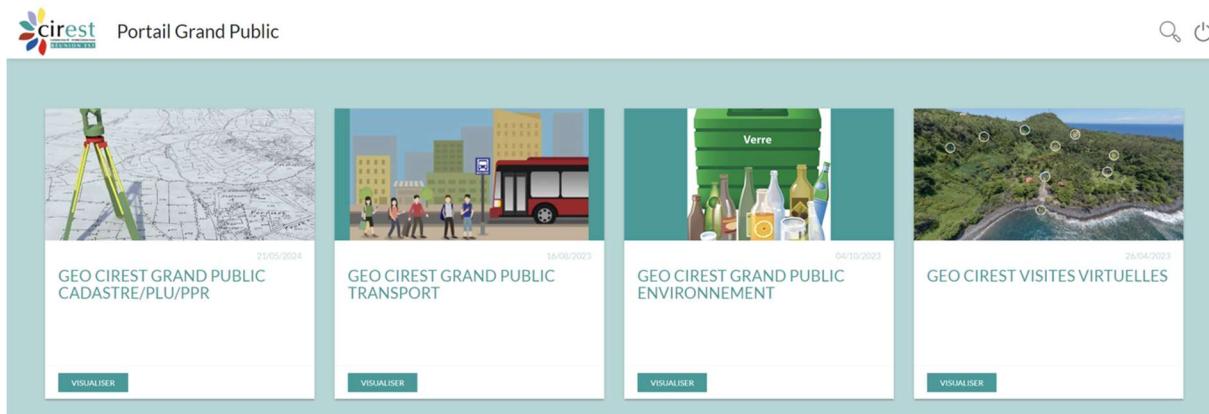


Figure 3: L'interface d'accueil du WEBSIG grand public de la CIREST

Applications WEB SIG

Envoyer

GEO TERRITOIRE COMMUNES CIREST

GEO OBSERVATOIRE FISCAL SAINT BENOIT

GEO TERRITOIRE DISPOSITIF PUBLICITAIRE SAINT BENOIT

RUE DE L'ADRESSAGE

AMENAGEMENT

PVD

ECLAIRAGE PUBLIC

ENVIRONNEMENT

BAV ENTRETIEN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

GEMAPI

HABITAT

RESEAUX

RESEAUX: COMPTEUR

TOURISME

TRANSPORTS

<https://websig.cirest.fr/index/app/area/2026-2025-11ed94ff-0be5cf1f.html>

Figure 4: L'interface d'accueil extranet du WEBSIG de la CIREST

## C. ANIMATION, FORMATION, COMMUNICATION.

Pendant cette année 2024, le service a assuré un **appui méthodologique** aux communes (formations aux outils SIG avec le logiciel QGIS production cartographique, diverses études...).

Le développement en continu de la solution WEB SIG, véritable Géoportail de l'Est, permet au service SIG de la CIREST d'enrichir progressivement la plateforme avec des services complémentaires en réponse aux besoins des services et en fonction des nouvelles données disponibles sur les territoires de l'Est.

Le service SIG de la CIREST participe régulièrement à des rencontres entre pairs et de type « géomatique » afin de **positionner favorablement l'Est dans les projets d'envergure régionale**. L'équipe a ainsi participé en septembre 2024, aux 7èmes Rencontres Géomatiques de La Réunion (RGR 2024) en y présentant son expérience en matière de photogrammétrie et de lidar par drone.

# L'ECONOMIE & INSERTION

## ECONOMIE

A l'issue de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences légales de la CIREST en matière de développement économique se composent, en quatre domaines : Les actions de développement économique, la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, les zones d'activités économiques et la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires.

La conjoncture économique en 2024 au sein de la microrégion Est reste extrêmement dépendant des indicateurs régionaux, nationaux et internationaux.

Axe principal de son Projet de territoire, le développement économique qui se veut attractif et créateur d'emplois durables constitue l'objectif majeur de la mandature, malgré des indicateurs et une conjoncture économique au niveau régionale, national et international contrainte.

Au 31 décembre 2024, la micro-région Est comptait 6 680 établissements actifs. La répartition sectorielle des établissements montre une prédominance du commerce (39%) suivi des services et de l'industrie :

- Commerce : 2 576 établissements (39% du total)
- Services : 2 651 établissements
- Industrie : 204 établissements

La répartition sectorielle de l'économie indique une diversification notable, avec une forte présence du secteur commercial et des services, essentiels pour répondre aux besoins locaux et stimuler la croissance économique.

Cependant, nous observons une augmentation des radiations des entreprises.

L'activité économique de la micro-région Est de La Réunion se distingue par sa diversité sectorielle et sa dynamique entrepreneuriale prometteuse. Bien que des défis subsistent, notamment en matière de chômage, les opportunités de croissance et de développement sont significatives. Une approche stratégique intégrée, favorisant l'innovation, la formation et l'investissement, sera cruciale pour soutenir la résilience et la prospérité de cette région. Concernant les projets portés par la Direction du Développement Economique l'année 2023 a été l'année de la réalisation et du déploiement des projets prévus au projet de territoire validé par le conseil exécutif en 2022 afin de répondre

- Favoriser l'implantation d'entreprises innovantes en lien avec les ressources naturelles du territoire,
- Soutenir la dynamique entrepreneuriale, les chefs d'entreprises et les porteurs de projets,
- Poursuivre une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique.

### *Définition d'une stratégie de développement économique territorial*

En 2024, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) a continué à déployer son schéma

stratégique de développement économique autour des 35 fiches actions ~~présentées en 2025 au monde~~

économique.

La CIREST a également initié les études pour la création d'une zone franche renforcée sur son territoire.

### Priorités stratégiques

1. Solidarité, cohérence et gouvernance territorialisée : Renforcer la solidarité et la gouvernance à travers des partenariats internes.
2. Maîtrise et anticipation foncière et territoriale : Planifier et anticiper les besoins fonciers pour soutenir le développement économique.
3. Ingénierie et animation économique : Mettre en place une ingénierie et une animation économique efficaces pour dynamiser le territoire.
4. Développement de l'attractivité économique, urbanistique, commerciale et touristique locale : Accroître l'attractivité du territoire sur différents plans pour attirer les investissements et les visiteurs.
5. Ouverture aux acteurs économiques, institutionnels et aux voisinages : Favoriser l'ouverture et la collaboration avec les acteurs externes et les territoires voisins.

### Plan opérationnel

1. Finalisation de la commercialisation des sites existants : Accueillir de nouvelles entreprises à court terme.
2. Mobilisation des potentialités de densification : Favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur les espaces déjà disponibles.
3. Requalification des ZAE : Assurer la fonctionnalité complète des zones d'activités économiques.
4. Développement de l'immobilier commercial : Mettre en place des incubateurs commerciaux et des aides à la rénovation des locaux commerciaux.
5. Promotion et communication économique : Élaborer des plans de communication et de marketing pour améliorer la visibilité économique du territoire.

La mise en œuvre du schéma stratégique de développement économique de la CIREST repose sur une approche intégrée et participative, impliquant l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Le plan opérationnel, articulé autour de cinq grandes priorités, vise à consolider les forces du territoire et à pallier ses faiblesses pour favoriser une croissance durable.

La solidarité, la cohérence et la gouvernance territorialisée sont au cœur de cette stratégie, permettant de renforcer les partenariats internes et d'assurer une coordination efficace des actions. La maîtrise et l'anticipation foncière et territoriale sont essentielles pour répondre aux besoins futurs en matière d'infrastructure et de développement économique.

L'ingénierie et l'animation économique visent à dynamiser le tissu économique local en mettant en place des initiatives innovantes et en soutenant l'entrepreneuriat. Le développement de l'attractivité économique, urbanistique, commerciale et touristique locale cherche à rendre le territoire plus attractif pour les investisseurs et les visiteurs, stimulant ainsi l'activité économique. Enfin, l'ouverture aux acteurs économiques, institutionnels et aux voisinages favorise la collaboration et les synergies avec les territoires voisins et les acteurs externes.

En s'appuyant sur ce plan stratégique, la CIREST se projette résolument vers l'avenir, avec

l'ambition de devenir un territoire résilient, prospère et inclusif d'ici 2030. La réussite de cette ambition dépendra de la capacité à mobiliser les ressources nécessaires, à impliquer tous les acteurs concernés et à adapter les actions en fonction des évolutions économiques et sociales. Par cette démarche, la CIREST entend non seulement améliorer les conditions de vie de ses habitants, mais aussi renforcer son rôle en tant que moteur de développement économique dans la région.

## Programme Territoire d'Industrie

En 2024, la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) a poursuivi son programme "Territoires d'Industrie" pour répondre aux exigences et opportunités économiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet de territoire de la CIREST, visant à dynamiser le développement économique local. Le programme "Territoires d'Industrie", auquel la CIREST avait été labellisée en 2019 avec le projet de l'Eco-techno-port, a clôturé sa première génération d'actions avec un bilan mitigé.

La CIREST, un territoire diversifié couvrant 73 580 hectares et abritant 127 500 habitants, se distingue par son industrie riche mais hétérogène. Le secteur industriel, bien que représentant seulement 8% des établissements actifs, est un employeur significatif, fournissant 24% des emplois salariés. La région se démarque également par sa capacité à produire de l'énergie renouvelable, avec le site historique de Bois Rouge jouant un rôle clé.

Pour renforcer et étendre ses actions, la CIREST a préparé une candidature solide pour la deuxième génération du programme "Territoires d'Industrie" en recrutant une nouvelle cheffe de projet au second semestre 2023. Ce programme, prévu pour la période 2023-2027, vise à capitaliser sur les atouts du territoire tout en répondant aux défis identifiés lors du diagnostic territorial avec le concours d'un polynôme industriel constitué des sociétés suivantes :

- Orange Réunion Mayotte
- Reunion Valorisation EST
- Siva Industrie
- IXEO

La mise en œuvre du schéma stratégique de développement économique de la CIREST repose sur une vision claire et des actions concrètes visant à transformer les défis en opportunités de croissance.

La deuxième génération du programme "Territoires d'Industrie" est axée sur plusieurs stratégies clés pour renforcer la résilience et la prospérité du territoire.

## Stratégies et actions

### 1. Solidarité et gouvernance territoriale :

- Renforcement des partenariats internes : Améliorer la cohésion territoriale et établir des structures de gouvernance efficaces pour coordonner les actions économiques.
- Coordination des initiatives locales : Favoriser une gouvernance partagée et une gestion concertée des projets de développement.

### 2. Maîtrise et anticipation foncière et territoriale :

- Finalisation de la commercialisation des sites existants : Accueillir de nouvelles entreprises à court terme.

- Mobilisation des potentialités de densification : favoriser l'accès de nouvelles entreprises sur les espaces déjà disponibles.
  - Requalification des zones d'activités économiques (ZAE) : Assurer la fonctionnalité complète des ZAE pour répondre aux besoins des entreprises.
3. Développement de l'attractivité économique et urbaine :
- Rénovation de l'immobilier commercial : Mettre en place des aides pour dynamiser les centralités et soutenir les commerces locaux.
  - Création d'incubateurs commerciaux et de Fab-Labs : Soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat en offrant des espaces dédiés aux nouvelles entreprises.
  - Développement des infrastructures : Aménager des espaces de coworking et des tiers-lieux pour favoriser le développement économique.
4. Promotion et communication :
- Plan de communication et de marketing économique : Élaborer des supports interactifs et organiser des événements économiques pour améliorer la visibilité du territoire.
  - Semaine de l'économie : Organiser des événements pour promouvoir les initiatives locales et renforcer les réseaux économiques.
5. Ouverture aux acteurs économiques et institutionnels :
- Développement des synergies avec les institutions éducatives : Former une main-d'œuvre qualifiée en collaboration avec les écoles et les universités.
  - Collaboration avec les pôles de compétitivité et les clusters : Positionner la CIREST comme un territoire d'innovation en renforçant les partenariats avec les acteurs régionaux et nationaux.

La CIREST se projette résolument vers l'avenir avec l'ambition de devenir un territoire résilient, prospère et inclusif d'ici 2030. Les orientations stratégiques sont articulées autour de cinq axes principaux :

1. Transition écologique et énergétique : Accélérer la transition écologique avec des initiatives de planification territoriale écologique, d'économie circulaire et de gestion des ressources.
2. Innovation et compétitivité : Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux en développant des filières locales d'excellence et en renforçant les synergies locales d'innovation.
3. Mobilisation du foncier : Adapter le foncier industriel aux besoins des industriels et des collectivités, en réhabilitant les friches et en favorisant une stratégie foncière durable.
4. Développement des compétences : Lever les freins au recrutement et au développement des compétences dans les territoires industriels, en améliorant l'attractivité des métiers et en promouvant l'industrie 4.0.
5. Ingénierie et animation économique : Promouvoir une ingénierie et une animation économique visant à favoriser le développement économique durable et la collaboration entre les acteurs économiques pour une croissance résiliente et verte.

## *Mise en œuvre d'une stratégie dynamique et attractive en matière de foncier économique*

### **Zone d'activité de Paniandy**

La CIREST à finaliser les éléments relatifs aux permis d'aménager de la zone d'activité de Paniandy autour du concept de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales afin de répondre à des exigences environnementales de demain.

### **Installation « d'eco-box » à vocation artisanale, commerciale et métiers des service**

➔ Se référer à la section travaux.

## Insertion

Dans le cadre du nouveau PO FSE+ 2023-2027, la CIREST, en tant que collectivité locale intercommunale dédiée aux projets et à la solidarité, et compétente en matière de politique de la ville, a porté et soutenu des dispositifs coordonnés et complémentaires en faveur de l'insertion socio-professionnelle des exclus du marché de l'emploi et des personnes peu qualifiées du territoire Est. Ce projet a été réalisé en partenariat avec divers acteurs, tels que l'Europe, l'État, Pôle emploi, la Mission locale de l'Est, le Conseil général, les Centres communaux d'action sociale, les communes, les chambres consulaires, les acteurs de la création d'activités et les associations.

En 2024, l'ensemble des dispositifs ainsi coordonnés a permis d'accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification, l'emploi ou la création d'entreprise. Cela représente 660 personnes dans le cadre du PLIE, 301 personnes pour le Service d'Amorçage de Projet (SAP), 29 personnes suivies sur du test d'activité en couveuse d'entreprise, 25 bénéficiaires de la Bourse à la création d'entreprise et 502 personnes de l'Est ayant obtenu un prêt pour la création de leur activité via Initiative Réunion entreprendre (prêt d'honneur) et ADIE (microcrédit professionnel et personnel). Enfin, 90 personnes ont été embauchées et accompagnées dans le cadre d'un ACI.

### *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'Est :*

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (plie) de l'Est est un dispositif partenarial, porté juridiquement et financièrement par la CIREST et qui a pour mission d'accompagner dans leur parcours d'insertion, les publics les plus en difficultés, notamment les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) demandeurs d'emploi. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et les exclusions, avec pour objectif d'organiser des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle au profit d'un public ciblé, en vue d'optimiser les parcours et d'accompagner les bénéficiaires dans leurs projets.

### Un accompagnement socio-professionnel :

En 2024, le PLIE a poursuivi l'accompagnement des bénéficiaires dans leur démarche vers l'insertion durable. Les référents de parcours du PLIE ont aidé les personnes par une aide à la définition de leur projet professionnel et par un accompagnement personnalisé et renforcé, en vue d'une insertion durable.

Le PLIE est ainsi intervenu sur l'ensemble du territoire de La CIREST (Saint-André, Salazie, Bras Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte Rose), en offrant le même niveau de prestation quel que soit le lieu de résidence des personnes orientées par les structures d'accueil et d'orientation

<u>Communes</u>	<u>Bénéficiaires</u>
Saint-André	162
Saint-Benoit	156
Sainte-Rose	95
Bras-Panon	72
Plaine des Palmistes	86
Salazie	89
<b>Résultats</b>	<b>646</b>

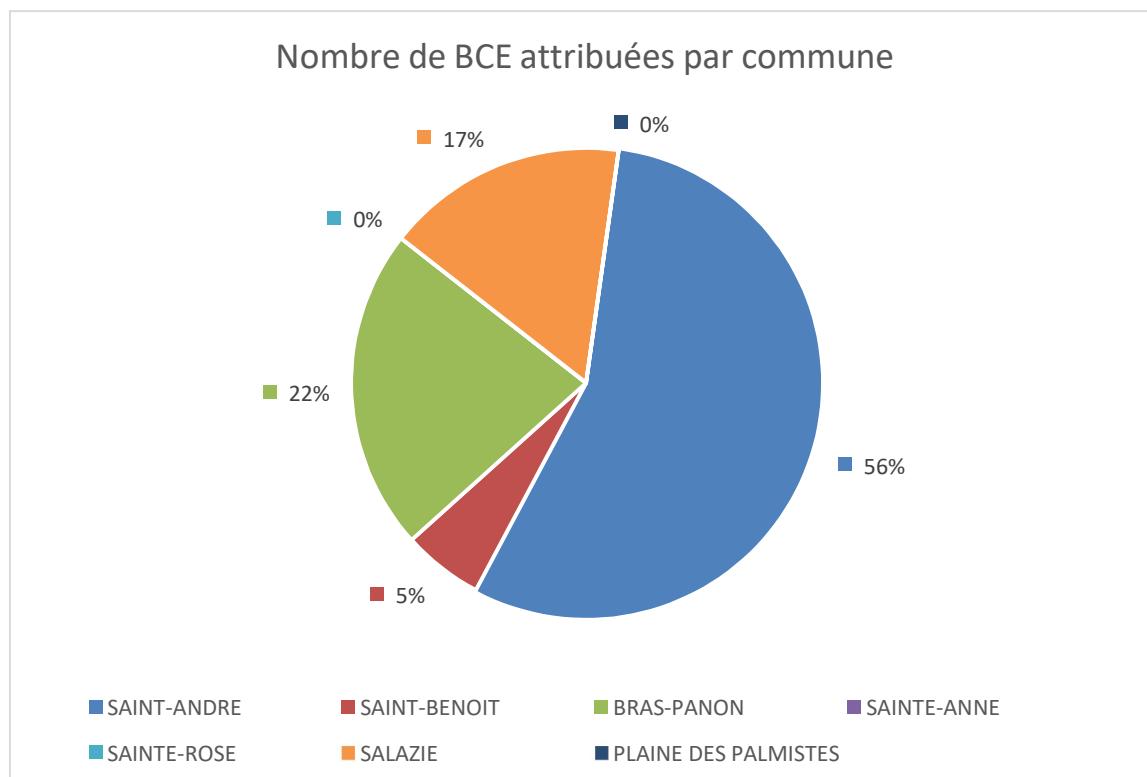
<b>Les prescriptions</b>	77,4 % des participants sont orientés par le Pôle emploi ; 20 % par la Mission Locale et 3% par la Maison départementale
<b>La parité</b>	43,96 % de femmes et 56,03 % d'hommes
<b>La typologie du public</b>	55% de demandeurs d'emploi de longue durée et 24% des bénéficiaires du RSA
	82 % du public de niveau V et infra V
<b>Les résultats</b>	59 sorties positives emploi (30 %), création d'entreprise (41%), formation qualifiante (29 %) et 72 sorties autres

Par ailleurs, le PLIE a contribué à la mise en œuvre et a accompagné des ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) sur le territoire intercommunal sur la base d'un appel à projet ayant permis la mise en œuvre de 8 ACI sur le territoire Est, pour un total de 90 bénéficiaires avec un soutien financier pouvant aller jusqu'à 95 000€ maximum par projet.

## Une aide au démarrage et à la création d'activités par la Bourse à la création d'entreprise :

Ce dispositif, financé par la CIREST, est destiné à encourager et à soutenir la création d'entreprise par les bénéficiaires du PLIE. Il consiste en une aide à hauteur de 75 %, plafonnée à 3000 € pour les investissements matériels et immatériels, nécessaire au démarrage de l'activité.

En 2023, ce sont ainsi 21 créations d'entreprise qui ont été soutenues dans les domaines du commerce, de l'artisanat, des services ou de l'agriculture.



## *Soutenir les micro-projets*

Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de micro-projet d'entreprise, la CIREST a porté ou soutenu quatre dispositifs intervenant sur le territoire Est :

### **Le Service d'amorçage de projets de l'Est (SAP) :**

Mis en place avec le soutien financier de la Caisse des Dépôts et le partenariat opérationnel des communes et des partenaires de la création d'entreprises, sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV, anciennement Zones urbaines sensibles) de Saint-André et Saint Benoît, la cheffe de projet SAP a accueilli, orienté et conseillé, en 2023, 283 personnes envisageant de créer une activité professionnelle et se situant au stade de l'émergence ou de l'amorçage de projets (dont 57% de femmes).

Des permanences ont été réalisées dans certains CCAS et des réunions d'information collectives ce sont tenues sur l'ensemble du territoire de la CIREST et notamment sur les chantiers d'insertion pour sensibiliser à la création de son propre emploi.

Par ailleurs, la chargée de projet a également participé aux actions partenariales et manifestations du territoire organisées en faveur de l'insertion des habitants sur les thématiques de l'emploi et de l'entreprenariat.

Le SAP est un service de proximité dont voici la répartition de l'accueil par communes :

<b>SAINT-ANDRE : 92</b>	<b>BRAS PANON : 25</b>	<b>PLAINE DES PALMITES : 26</b>
<b>SAINT-BENOIT : 85</b>	<b>SAINTE-ROSE : 38</b>	<b>SALAZIE : 35</b>

L'action de ce service a permis de contribuer à la création de 20 entreprises sur le territoire de la Cirest en 2022 (dont 45 % de femmes).

### La Couveuse d'entreprise :

La CIREST a accompagné en 2023 le fonctionnement et les actions menées sur le territoire intercommunal par la couveuse d'entreprises de l'Est : REU.SIT. Est une Couveuse multi-secteurs, généraliste, créée en 2008. Cette couveuse a permis à 29 participants (dont 11 nouveaux couvés) de tester leur activité sans s'immatriculer, en les hébergeant juridiquement et en les accompagnants (approche systémique du créateur, gestion, démarche qualité) pour une période de 12 mois.

### Réunion entreprendre

La CIREST a accompagné en 2023 les actions d'INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE, association qui a pour objet de favoriser l'initiative créatrice d'emploi, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Il apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt et par l'accompagnement des porteurs de projets, un parrainage et un suivi technique. En 2024 la CIREST a apporté son concours financier à hauteur de 20 000 € pour permettre qu'un Chargé de mission accueille, conseille et instruise les demandes de financement des porteurs de projets dans l'Est. 31 créateurs ont ainsi été soutenus financièrement par son action, ce qui représente un montant de plus de 308 350 € de prêt d'honneur et 12 700,00 € pour le déploiement du bus de l'entrepreneuriat.

### ADIE

ADIE est une institution de microfinance qui utilise un outil financier, le crédit, pour lutter contre l'exclusion et dont l'objectif est de financer et accompagner ceux qui veulent créer ou développer leur activité et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire. L'intervention de la CIREST, à hauteur de 25 000 €, a permis de contribuer en 2023 à la prise en charge de la permanence dans ainsi qu'à l'accueil et l'instruction des demandes des porteurs de projets par les chargés de mission. Ce sont 467 personnes qui ont été accompagnées, 262 emplois qui ont été créés ou maintenus avec un décaissement de 3 988 652,00 € d'instruments financiers sur le territoire de la CIREST.

# LE TOURISME

## LE TOURISME

La CIREST en 2024 avec sa compétence en aménagement et promotion touristique a mis en œuvre un certain nombre d'action aussi bien en matière d'investissements que de fonctionnement.

### **GESTION ET VALORISATION DES SITES D'INTERET MAJEUR (SIM)**

En matière d'aménagement touristique, et en vue de structurer et de rendre cohérent l'ensemble des actions de valorisation, la CIREST entretient ses sites d'intérêt majeur qui font partie des richesses patrimoniales de la microrégion Est. Ces lieux sont très fréquentés par les habitants de l'Île, mais aussi par les visiteurs qui viennent de l'extérieur.

#### **PK 12 de Takamaka à Saint-Benoît**

Ce site touristique très fréquenté a fait l'objet de plusieurs aménagements (espaces verts, stationnements, constructions de kiosques et installations des jeux pour enfants). Plusieurs équipements ont été réalisés (pôle d'accueil du public, tables de jeux, boulodrome, kiosques, maisonnettes, toilettes sèches, belvédères aire de jeux pour enfants).

Depuis ce site connaît un succès important en termes de fréquentation et nécessite un entretien permanent. De ce fait, depuis 2015, l'Association Bénédictine de Développement Environnemental et Culturel (ABDEC), entretient ce site touristique pour le compte de la CIREST afin de pouvoir assurer l'embellissement de ce site communautaire. L'ABDEC bénéficie de l'Intercommunalité, d'une Autorisation temporaire (AOT) et d'un financement annuel. Une convention est conclue en 2024, comme chaque année entre les parties contractantes afin d'octroyer une subvention de 6 000,00 € à l'Association.

#### **Rivière des Roches à Bras-Panon**

Le site de la Rivière des Roches à Bras-Panon a fait l'objet de plusieurs aménagements financés par le FEDER, notamment la construction de la Maison de Vacoas et des toilettes publiques. Ce site rencontre un succès confirmé durant les week-ends, jours fériés et vacances scolaires.

Afin d'améliorer un mode de gestion touristique sur ce site d'intérêt majeur qui demande un entretien permanent, l'Association de Protections des Milieux Naturels de l'Est (APMNEST) bénéficie d'une Autorisation d'Occupation Temporaire par la Mairie de Bras-Panon. En parallèle, la Cirest octroie à cette association une subvention annuelle pour l'entretien et la valorisation du site. Comme pour les années précédentes, une subvention de 21 000,00 € a été votée en 2024.

#### **Mare à Poule d'eau à Salazie**

Le site de la Mare à Poule d'Eau à Salazie, déclaré d'intérêt communautaire depuis le 27 octobre 2005 et classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un espace naturel fragile qui nécessite un entretien et des aménagements adaptés. Ce lieu considéré comme site touristique et familial est très fréquenté par le public, au vu de la richesse de son cadre paysager naturel et de sa biodiversité. La CIREST, s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie de valorisation et d'entretien de ce site, en vue de conserver la biodiversité riche et exceptionnelle qui fait partie intégrante du patrimoine naturel de Salazie. En 2022, elle a confiée à l'Association Jeunesse Loisirs ces missions. Basée à Salazie, cette association a mis en place un programme d'embellissement et de sécurisation aux abords de l'étang (travaux d'élagage,

ramassage des déchets, nettoyage des sentiers,.....). Pour 2024, la CIREST a décidé de renouveler son partenariat avec cette Association afin de poursuivre les actions de valorisation et d'entretien, qui se chiffre à 68 200,00 €. Une avance à hauteur de 60% a été versée en 2024, le solde est prévu sur l'année 2025.

### **Site du bassin bleu**

En 2024, la CIREST a confié à l'association ACNER la mission d'entretien du site du Bassin Bleu pour un montant de 110 000 euros. Cette enveloppe comprend le cofinancement de huit contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), la prise en charge à 100 % du salaire du cadre encadrant, ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire à l'entretien et à l'embellissement du site. L'objectif est de préserver la qualité paysagère du site et d'en renforcer l'attractivité.

### **ANIMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE**

Chaque année dans le cadre de l'animation et la promotion touristique du territoire, la CIREST apporte son soutien financier aux différents partenaires, dont l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est (OTI), les six communes et certaines associations.

### **Le soutien financier aux manifestations à rayonnement intercommunal**

la CIREST a inscrit dans son Budget 2024 une enveloppe de 105 000,00 € pour soutenir les actions à caractère touristique et intercommunal mises en œuvre par les six Communes du territoire. La répartition de ce budget varie en fonction des manifestations, avec un soutien renforcé de 30 000,00 € pour la Foire de Bras-Panon, compte tenu de son ampleur. Les autres événements bénéficient chacun d'un cofinancement de 15 000,00 €. Les six manifestations soutenues par l'intercommunalité demeurent inchangées : la Foire de Bras-Panon, la Fête des Goyaviers à la Plaine des Palmistes, Dipavali à Saint-André, le Week-end Vert Bleu à Sainte-Rose, la Fête du Chouchou à Salazie, et le Marché de Terroir à Saint-Benoît.

### **L'Office du Tourisme de l'Est (OTI)**

Comme chaque année, une convention est conclue entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour l'octroi d'une subvention. Pour l'année 2023, le budget accordé à l'OTI s'élevait à 921 600,00 € répartit entre le fonctionnement (867 000,00 €) et l'investissement (54 000,00 €).

### **Gestion de la Taxe de séjour**

Pour une meilleure coordination des actions et des dépenses engagées en matière de développement touristique au sein de l'Intercommunalité, la gestion et le suivi de la taxe de séjour, assurés par la Direction Stratégie Touristique et de l'Attractivité du Territoire depuis novembre 2020 afin de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection des espaces naturels dans un but touristique. Les communes ou les EPCI à vocation touristique a la faculté d'instituer une taxe de séjour sur leur territoire. La taxe de séjour a pour objet de faire participer les touristes aux frais qu'ils occasionnent en séjournant dans une commune à vocation touristique. Conformément à l'article L.2333-29 du CGCT, est assujettie à cette taxe toute personne séjournant à titre onéreux sur le territoire sans y être domiciliée et n'y possédant pas une résidence à raison de laquelle elle est possible de la taxe d'habitation. La CIREST s'est substituée à ses communes membres en matière de tourisme par délibération en date du 3 novembre 2009 relative au transfert de la compétence tourisme à la Communauté d'agglomération, et a décidé de la création de l'Office de tourisme intercommunal de l'Est (OTI Est) par délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2011. La CIREST a donc instauré la taxe de séjour sur le territoire Est, dont le produit est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI Est).

**Ci-après, le barème appliqué sur le Territoire de la CIREST depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Catégorie d'hébergement	Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> Janvier 2022 (identique à 2021)	Limite légale 2023
Palaces	4.20 €	Entre 0.70 € et 4.30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.00 €	Entre 0.70 € et 3.10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	2.30 €	Entre 0.70 € et 2.40 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.50 €	Entre 0.50 € et 1.50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0.90 €	Entre 0.30 € et 0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes	0.80 €	Entre 0.20 € et 0.80 €
Catégorie d'hébergement	Janvier 2021 à Décembre 2022	Limite légale 2023
Terrains de camping et terrains de caravane classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.60 €	Entre 0.20 € et 0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravane classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.20 €

(\*) Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Le fonctionnement de la régie Taxe de Séjour pour l'année 2024 a été perturbé suite à un changement de régisseur et d'une irrégularité administrative qui a engendré la suspension de l'activité. Une reprise de sa

gestion est prévue en 2025 avec effet rétroactif.

## Les aménagements touristiques

### Les Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) PIVE de la Plaine des Palmistes

Le projet du PIVE de la Commune de la Plaine des Palmistes a lui aussi, fait l'objet d'une étude qui a démarré en mai 2019 (lancement et notification du marché qui a été attribué au groupement Techné Cité/Atelier CSP & Michel SICRE/James CARTER) et qui s'est terminée en décembre 2019.

Pour rappel, l'étude s'est déroulée en 4 phases.

La première phase « Diagnostic et définition du thème central du PIVE », avait pour but de :

- Etablir un diagnostic des ressources de la commune, permettant d'identifier les composantes fortes du caractère de la Plaine des Palmistes : Bourg créole, Volcans et forêt primaire
- Proposer le thème central du PIVE (validé par le comité de pilotage) "Gardien du patrimoine mondial, un bourg créole, niché dans son écrin de verdure, nous ouvre les chemins des volcans et des forêts de nuages"

La deuxième phase « Elaboration du scénario d'interprétation » avait pour objectif de :

- Identifier et hiérarchiser les sites majeurs de la commune de la Plaine des Palmistes,
- Proposer un découpage du territoire en unités d'interprétation (Péi de volcans, Péi de forêts, Péi d'histoire et Cœur créole) et en les sous-thèmes de découverte,
- Proposer l'identité graphique, de matériaux préconisés, de mobiliers et de panneaux découlant de cette identité,
- Proposer des scénographies (sous forme d'esquisses détaillées) pour les différents sites concernés.

La phase 3 « Programmation » et la Phase 4 « Prescriptions de gestion et d'évaluation avaient pour objectif de :

- Programmer les actions nécessaires sur 3 ans (en y intégrant l'ensemble des sites et itinéraires identifiés dans le PIVE),
- Etablir une estimation du coût des investissements et de la maintenance des Réalisations,
- Identifier les maîtrises d'ouvrage nécessaires selon les champs de compétences respectives (travaux, produits touristiques, publications...),
- Etablir les prescriptions souhaitables,
- Identifier les rôles des différents intervenants dans la mise en œuvre du PIVE (Commune, EPCI, Département, Région, IRT, Parc national...).

A partir de la programmation détaillée, la CIREST a programmé la mise en œuvre du projet sur 3 ans, pour un budget total de 2 935 000 €.

Les différentes démarches nécessaires à cette mise en œuvre ont été entamées :

- Demande de financement transmise au Secrétariat Général des Hauts,
- Inscription du budget dans les orientations budgétaires de la CIREST,
- Pré-rédaction du CCTP pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CIREST a lancé fin 2022 un marché d'AMO mais le marché est malheureusement infructueux. Elle a lancé en 2024 directement un marché de Maitrise d'œuvre afin de palier au retard encouru, courant 2023.

### **Etude de valorisation touristique du site du Pont suspendu de l'Est**

La commune de Sainte-Rose fait entièrement partie du périmètre du Parc national de La Réunion. Près de 75% de ce territoire est classé en cœur de parc et environ 25% en aire d'adhésion.

Le Pont suspendu de la Rivière de l'Est est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2014 par arrêté préfectoral. L'arrêté ministériel de classement du 7 mai 2018 reconnaît l'intérêt public à la conservation de cet édifice de la fin du XIXème siècle.

L'accès au pont est à nouveau autorisé depuis 2024. Grâce à la mobilisation des institutions publiques tels que l'Etat, la Région Réunion, la CIREST et les collectivités concernées, un plan d'action pour conserver ce monument historique et offrir aux visiteurs une visite plus qualitative du site, a été déterminé.

Pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action, la Commune de Sainte-Rose ne pouvant pas supporter les coûts y afférents à l'entretien, a dû céder l'édifice à la Région Réunion, en 2020. A ce jour, c'est la Collectivité Régionale qui a eu en charge la restauration de cet ouvrage d'art pour un montant à 12 millions d'euros.

Afin d'offrir aux visiteurs une expérience de visite plus qualitative du Pont suspendu, l'Intercommunalité a lancé une étude de valorisation touristique, pour révéler toute la valeur patrimoniale du site. La mission a été menée à son terme, pour un montant de 86 950 € HT, financé à hauteur de :

- 75% par le FEDER, soit 65 212.50 €,
- 25% sur les fonds propres de la CIREST, soit 21 737.50€

Cette étude avait pour objet de :

- Définir et valoriser le caractère et l'esprit des lieux de chaque site et itinéraire, ses atteintes réelles ou potentielles,
- Révéler aux visiteurs la forte valeur patrimoniale de la Commune de Sainte-Rose à travers la valorisation du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et en faire un atout pour le développement local.
- Enrichir et organiser la découverte du site du Pont de la Rivière de l'Est en s'appuyant sur les principaux itinéraires (le village qui se situe sur le territoire de Sainte-Rose, l'accès à la partie souterraine, le point de vue en dessous de l'ouvrage...)
- Proposer une mise en scène originale de découverte répondant aux critères de l'interprétation, entre le site du Pont Suspendu de la Rivière de l'Est et ses abords.
- Créer une architecture muséale pour en faire un centre d'interprétation et pour accueillir du public.

La prestation a abouti à un plan d'actions opérationnel et a permis de partager avec les différents acteurs du territoire, un véritable outil permettant d'assurer une continuité et une cohérence dans la préservation, la gestion multifonctionnelle et la mise en valeur de ce patrimoine.

La mission s'est déroulée en quatre phases :

- Phase 1 : Diagnostic - définition du thème central,
- Phase 2 : définition du scénario d'interprétation,

- Phase 3 : Déclinaisons techniques du scénario et programmation,
- Phase 4 : Prescriptions de gestion et d'évaluation.

En 2024, la CIREST a procédé à un avenant au marché initial afin de scinder le projet en deux phases distinctes : une première, plus rapide à mettre en œuvre, portant sur l'aménagement paysager et la création d'un parking, peu contraignante sur le plan réglementaire ; et une seconde, consacrée à la partie musée, nécessitant davantage d'autorisations et de validations réglementaires.

### **La valorisation touristique de la Mare à poule d'eau**

Le cirque de Salazie est inscrit dans son intégralité au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le site de la Mare à Poule d'eau constitue un milieu anthropisé et naturel à la fois, dont l'identité paysagère s'affirme autour de ses composantes aquatique et végétale. L'esprit du lieu est façonné par un passé et une histoire riche d'un point de vue culturel et cultuel. Des anciens vestiges témoignent toute la valeur patrimoniale de ce site enchanteur. C'est un atout touristique fort de la commune de Salazie et classé site d'intérêt communautaire de la CIREST.

L'objectif est d'inviter le visiteur à découvrir toute la richesse du site de la Mare à Poule d'eau. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur le site tout en respectant son cadre naturel et authentique. Une approche douce des lieux afin de permettre le visiteur de parcourir la mare et ses abords, exclusivement par des accès pédestres.

Seul un accès existant devra être conforté pour un usage technique nécessaire aux travaux d'aménagement et d'embellissement. Cet accès pourrait permettre aux véhicules amenant les PMR, d'être au plus proche de la mare ou d'un point de vue.

Cela suppose la structuration d'une offre de stationnement extérieur au site et de réfléchir à l'organisation de la fréquentation du site par le public, pour préserver l'intégrité des lieux et du calme qui y règne. Ainsi, nous devons également être capables de répondre aux exigences de qualité en termes d'accueil du public, la toilette sèche présente sur site n'est plus fonctionnelle et qui plus est son emplacement en plein milieu des vestiges ne favorise pas la mise en valeur patrimonial du lieu.

Restant dans le cadre d'une démarche de valorisation du cadre exceptionnel et patrimonial de l'ensemble des composantes de la mare et de ses abords, l'aménagement se doit de montrer une intégration paysagère exemplaire tenant compte de la qualité du site et des efforts considérables d'aménagement dont il a déjà bénéficié pour le mettre en valeur.

Il s'agit donc de :

- Donner de la cohérence et une lecture d'ensemble du site de la Mare à Poule d'eau (vocation du site, capacité d'accueil...)
- Définir une stratégie de mise en tourisme de qualité et respectueux de l'esprit du lieu (sécurité, stationnements, toilette, air de retournement...)
- Définir les outils et son contenu, pour une mise en valeur permettant à la fois de révéler toute sa richesse patrimoniale et de sensibiliser le public sur son intérêt écologique (signalétique d'interprétation, NTIC...)

L'étude doit nous permettre d'avoir une meilleure lecture du site de la Mare à Poule d'eau et de sa vocation, afin de gérer les flux de fréquentation de manière la plus optimale possible. La définition d'une stratégie de

mise en tourisme doit permettre l'identification des exigences en termes de ~~qualité d'accueil des visiteurs~~, propre au site et tout en respectant la réglementation environnementale en vigueur. La définition des outils de mise en valeur et de son contenu, doit favoriser l'itinérance du visiteur afin de leur offrir une expérience inédite, en accord avec l'identité du site.

### **Étape 1 :**

#### **Cohérence et lecture d'ensemble du site de la Mare à Poule d'eau :**

- Expertise terrain du site et recueil de données
- Analyse de la situation, des contraintes et du potentiel du site (conditions et contraintes liées à l'environnement et conditions d'intégration paysagère)
- Etude qualitative des usagers et de la clientèle du site (typologie, comportements et attentes)
- Inventaire du patrimoine naturel, culturel et historique à valoriser.

### **Étape 2 :**

#### **Stratégie de mise en tourisme du site**

- Réflexions sur un plan d'aménagement et de son intégration dans le paysage
- Définir une gestion de flux optimal permettant la contemplation de la mare et de ses abords
- Élaborer la théâtralisation du site et plus particulièrement de ses éléments patrimoniaux.

### **Étape 3 :**

#### **Outils de communication et son contenu**

- Réflexions sur un plan d'aménagements et d'équipements des jalons du site identifié et principes généraux de communication liés.
- Détermination des contenus de communication (thématique, rôle à jouer par chaque jalon, place de chaque jalon dans le schéma global, type de valorisation devant être mise en place)

La Phase 2 a été achevée en 2024, fin de l'étude prévue pour fin 2025.

#### **1. Programme Avenir Montagnes Ingénierie (AMI)**

La CIREST a été lauréat de l'appel à projet AMI pour le compte de la commune de Salazie. AMI est un dispositif qui consiste au développement touristique durable de Salazie tout en améliorant le cadre de vie des administrés. La convention tripartite entre la Banque des Territoires, la Préfecture et la Cirest a été signé en novembre 2021. La prise de poste du chef de projet AMI a été effective en septembre 2022.

Le dispositif AMI s'articule autour de 3 axes de travail :

- Amplifier l'attractivité touristique de Salazie .
- Mieux retenir les touristes qui pour la grande majorité ne reste qu'une journée dans le cirque ; cela implique notamment l'amélioration de la qualité des hébergements et la diversification de l'offre d'activité touristique ;
- Le développement durable, qui est un axe de travail transversal.

Suite à la réalisation du diagnostic du territoire, 18 fiches actions avec des ordres de priorité ont été élaborées en lien avec les partenaires (OTI Est, Parc National, ONF, Département, Sous-Préfecture de Saint-

Benoît, municipalité de Salazie, Gendarmerie...). A l'issu de l'année 2024, le taux de réalisation des actions était 70% (Cf. Tableau ci-dessous).

Priorité	Intitulé de l'action	Taux d'avancement
1	ACTION 1 : Amélioration du parc d'hébergement existant avec les principes du Développement Durable	60%
1	ACTION 8 : Poursuivre le classement et labellisation par la mairie des entreprises avec objectif devenir une "station touristique"	100%
1	ACTION 3 : Proposer une offre de restauration autour des produits locaux identifiables par les clients	60%
1	ACTION 10 : Mise en place de nouveaux produits touristiques autour de la station trail (MAISON DE LA RANDONNEE)	70%
1	ACTION 18 : Renforcer la sécurité sur le territoire de Salazie	40%
1	ACTION 05 : Proposer une itinérance et des services pour la valorisation écotouristique de la route de Salazie	60%
1	Action 4 : Création, entretien et promotion des sites de randonnées	40%
1	Action 9 : Créer un produit construit autour du patrimoine Mondial de l'Unesco + un autre autour de l'histoire du cirque	100%
1	Action 11 : Créer une passerelle, un lien virtuel et/ou physique entre le SLE et le Cirque de Salazie	40%
1	Action 12 : Créer une offre touristique combinant littorale et les hauts	70%
2	Action 13 : Créer des outils à destination des acteurs et habitants leur permettant d'appliquer les principes du développement durable (minuteurs éclairage, réducteurs débit d'eau...)	100%
2	Action 14 : Création d'outils de communication autour du Développement Durable à destination des acteurs économiques locaux et des habitants	100%
2	Action 15 : Mettre en place des formations autour du Développement Durable à destination des habitants pour qu'ils deviennent des ambassadeurs auprès des visiteurs	100%
2	Action 16 : Requalifier les bâtiments et maisons inoccupées du village pour en faire des structures destinées à la découverte et à l'animation	40%
2	Action 17 : Impliquer les habitants dans la mise en tourisme du territoire en partageant leur vécu, leur histoire avec les visiteurs :	40%

	valorisation de la collecte de données effectuée dans la démarche porte de parc pour en faire la base d'un produit touristique culturel via les guides péi	
3	Action 2 : Création de nouveaux hébergements et restaurants de qualité (HQE, usage de matériaux locaux)	70%
3	Action 6 : Développer une offre touristique entièrement accessible en vélo ou moto électriques	40%
3	Action 7 : Développer une offre de Station verte Outre-Mer en ciblant les sports de pleine nature	40%

Il est utile de préciser que le cirque de Salazie est également lauréat du dispositif Petite Ville de Demain (PVD), avec lequel le dispositif AMI se coordonne.

Ci-dessous, les projets touristiques portés par la Cirest qui concourent à l'amplification de l'activité touristique de Salazie.

Le Plan d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) de la route de Salazie (action 5 d'AMI)

Pour rappel le PIVE consistera en l'aménagement de 18 sites le long de la route de Salazie du pont de la RDM au Bélier, en passant par Hell-Bourg.

Suite à l'étude de faisabilité du PIVE en 2019, la phase AVP débuta fin 2022. En 2023, l'AVP a été validé par la municipalité de Salazie et celle de Saint-André. Cette validation impliqua multiples réunions avec les partenaires et les BE ; des réunions de concertations avec les riverains et représentants d'association de Grand-Ilet et d'Hell-Bourg ont également été menées.

A l'issu de la phase AVP des études complémentaires sont nécessaires à l'élaboration du PRO :

- Géodétection des réseaux, réalisée en 2024 ;
- Géotechnique : réalisée en 2024.

PRESTATIONS	GRAND TOTAL HT	MONTANT FACTURE AU 31/12/2023	% DE PAIEMENT REALISE
AMO	187 275,00 €	87 597,50 €	46,77%
MOE	437 025,00 €	66 553,51 €	15,23%
LEVES TOPOGRAPHIQUES	28 300€	28 300 €	100,00%
GEOTECHNIQUE	154 545,00 €	0,00 €	100,00%
GEODTECTION DES RESEAUX	5 490,00 €	5 490,00 €	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>812 635,00 €</b>	<b>187 941,01 €</b>	<b>62,40%</b>

#### • Travaux

La finalisation de l'AVP a permis d'établir un estimatif du coût des travaux l'aménagement des 18 sites pour l'ensemble des tranches : environ 5 millions d'euros.

SITES	TOTAL HT TRAVAUX PAR SITE
Bras Panon	<b>88 369 €</b>
Pont RDM	<b>17 202 €</b>
Aire Saint-Expédit	<b>98 680 €</b>
Petit Trou	<b>2 050 €</b>
Cascade Blanche	<b>455 516 €</b>
Pont de l'escalier	<b>1 454 348 €</b>
Cayenne	<b>4 100 €</b>
Salazie Village	<b>64 176 €</b>
Voile de la Mariée	<b>800 €</b>
Mare à Poule d'eau	<b>6 400 €</b>
Point du jour	<b>330 282 €</b>
Hell Bourg	<b>476 555 €</b>
Ilet à Vidot	<b>8 050 €</b>
Chemin Filature	<b>6 150 €</b>
Grand Bord	<b>892 676 €</b>
Fleurs jaunes	<b>2 050 €</b>
Grand Ilet	<b>437 674 €</b>
Le Bélier	<b>4 100 €</b>
<b>GRAND TOTAL HT</b>	<b>4 349 178 €</b>

Le financement des aménagements sur le site de la Cascade Blanche ne sera pas éligible au FEDER à cause de sa nature (départemental-domanial). Un autre financement sera identifié.

### Le Projet de Scénographie

Ce projet a pour objet de structurer et rendre cohérent les actions de valorisation touristiques qui seront

développées sur trois sites (Chambre magmatique d'Ilet à Vidot ; les anciens thermes à Hell Bourg, la Maison des terroirs). Il vise à créer une attractivité éco touristique avec des logiques de découverte en faisant des sites concernés de véritable produit touristique attractif, innovant et accessible, en tenant compte des éléments du scénario d'interprétation du PIVE.

Les études de faisabilité se sont achevées en 2020.

**La Maîtrise d'Œuvre pour les trois sites ne se fera qu'en 2025**, car la municipalité de Salazie doit :

- Procéder à l'achat du foncier où sera localisé les aménagements d'Ilet à Vidot ;
- Procéder à la rénovation du bâti ou sera localisée la maison des terroirs.

La nouvelle desserte de Mafate

L'étude a démarré fin 2018, puis a été interrompue à plusieurs reprises (élections municipales, restructuration interne, COVID...). Elle a pour objectif de repenser l'accès au cirque de Mafate par le Col des Bœufs (Route forestière + parking), en proposant une offre de parking dans l'un des villages de Salazie. Cette alternative inclura une offre touristique diversifiée dont la logistique jusqu'au Col des Bœufs. Ainsi, le flux des randonneurs vers Mafate sera mieux valorisé, car actuellement ces randonneurs dépensent peu ou pas d'argent sur le territoire de Salazie.

**Pour un montant total de 62 800 euros HT**, l'étude se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic du site, des solutions de mobilité actuelle et de la fréquentation ;
- Phases 2+3 : Proposition de scénario : Sélection de foncier + offre touristique diversifiée incluant navette vers Col des Bœufs ;

Initialement la municipalité avait retenu un foncier qui se trouve sur Grand-Ilet. Toutefois, le cadrage règlementaire ne permet pas la mise en place de parking et d'infrastructures pour accueillir les offres touristiques à Grand-Ilet. Par conséquent, en 2023 un affinement des possibilités d'aménagement sur l'ensemble des fonciers disponibles a été effectué en lien avec la DEAL. Lors du COPIL de validation deux fonciers ont été proposés à la municipalité, à la Mare à Vieille Place et au Bélier. Ce dernier a été retenu pour la suite de l'étude. L'étude s'achèvera durant 2024.

## LE SPORT

### *Le soutien aux manifestations sportives de pleine nature*

Pour le sport, l'année 2024 a été marquée par le déroulement de plusieurs manifestations sportives de pleine nature sur le territoire Est, porté par des associations. La CIREST a ainsi contribué financièrement à la mise en place de ces évènements sportifs, cités ci-dessous :

- **Week-end Trail à la Plaine des Palmistes** : manifestation sportive qui visait à promouvoir le trail et le territoire Est, à sensibiliser le public au plaisir de la course en montagne et de la randonnée tout en découvrant le patrimoine local. La CIREST a participé financièrement à cette action à hauteur de 4 500 euros.
- **Trail de l'eden** La CIREST a apporté son soutien financier pour un montant de 5000 euros.
- **Maloya Trail à Sainte-Rose** : 1<sup>ère</sup> édition du Maloya Trail, une première du côté de Sainte-Rose. Il s'agissait d'une course à pied particulière auquel les organisateurs associaient sport et devoir de mémoire dans l'histoire de la Réunion. La CIREST a contribué financièrement à hauteur de 5 000 €.

La participation financière de la CIREST pour l'ensemble de ces actions s'est chiffrée à 14450 euros.

### *Opérations de contrôle et d'entretien du site d'escalade de Bethléem*

Pour rappel, la CIREST, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 3 février 2020 a validé une convention partenariale tripartite entre la CIREST, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et la Commune de Saint-Benoît pour l'équipement et l'entretien du site d'escalade de Bethléem. La livraison des voies d'escalade a ainsi eu lieu en 2021.

Dans le cadre de ce partenariat, la ligue d'escalade s'est engagée pendant quatre ans à réaliser les opérations de contrôle et d'entretien des voies d'escalade. Pour la 2<sup>ème</sup> année, la Cirest a versé 1622,00 €.

## LA CULTURE

L'année 2024 fut celle d'un dynamisme amplifié articulé principalement autour de **l'action culturelle**, adossée au **Contrat Territoire Lecture (CTL)**, dans le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'Est et hors les murs, au sein de la Cirest qui incarne ici ce nouveau lieu d'accueil, même si improbable au départ, de rencontres culturelles et artistiques tant à destination du public scolaire que pour le personnel ou encore le public des associations ; Et de **l'attribution de subventions** en faveur des opérateurs de l'enseignement musical (les Ecoles Municipales de Musique et structures assimilées) comme du spectacle vivant à l'exemple du **Théâtre les Bambous** et le lieu de Musiques Actuelles **Le Bisik**.

### CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

**Le « Contrat Territoire Lecture »** est un dispositif de conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales mis en place en 2010 pour élaborer et financer conjointement des plans d'actions en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires ou populations les plus éloignées de la lecture. Si le contenu d'un Contrat Territoire Lecture emprunte à des thématiques les plus

diverses, une attention particulière est recherchée pour garantir l'accès aux ~~équipements et accompagnier~~ l'évolution et l'adaptation des outils et des services dont les usages du numérique ; Mais également pour susciter, par une politique de médiations culturelles pertinente, le goût et le plaisir de la lecture dès le plus jeune âge. Le dispositif Contrat Territoire Lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets par le croisement des politiques sectorielles, de renforcer et de mutualiser des moyens d'action en faveur des publics dans un contexte de contraction budgétaire caractérisé.

La Cirest a initié son **premier Contrat Territoire Lecture en 2015** (2015-2018) et en est à sa troisième contractualisation (2021-2023 prorogé d'une année supplémentaire) pour un montant de **15 000€** à parité avec l'Etat, représenté par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la REUNION.

Considérant les enjeux que représente la lecture publique sur les plans social (égalité d'accès au savoir, à l'information, à la culture et réduction des inégalités sociales, renforcement du lien social, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, etc...), culturel (acquisition de connaissances, programmation de l'action culturelle, respect du pluralisme et des droits culturels, ouverture d'esprit et développement de l'esprit critique du citoyen...) et économique à travers les données chiffrées de l'économie du livre (2 806 millions d'euros en 2019 selon les statistiques du Syndicat National de l'édition), elle doit prendre toute sa place dans une politique globale de développement du territoire conformément aux orientations du Ministère de la Culture concernant l'accès au livre et à la lecture publique (tendance à promouvoir la gratuité, l'équité territoriale, l'extension des horaires, la priorité à la littérature jeunesse ou encore la diversité culturelle et la ruralité plus récemment) ; Et encore plus dans un contexte local où l'illettrisme persiste (116 000 personnes selon les données de l'Insee de 2019, soit 23% contre 7% au plan national), avec un taux de chômage qui reste élevé à 36 % particulièrement pour les jeunes (58 %), et où la question de l'accès à l'information, de la culture, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux sociétaux pour mieux agir en citoyen émancipé des conditionnements sociaux répond à un besoin impérieux. A cet égard d'ailleurs et pour corroborer la place prépondérante de la lecture publique et des bibliothèques, en tant **que premier réseau d'équipements culturel de proximité** dans le paysage culturel national, ces thématiques ont fait l'objet d'une part, **d'un Rapport élaboré par Eric ORSENNA et Noël CORBIN** intitulé : **« Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain »** (20 février 2018) qui met en avant les conditions d'accès (l'extension des horaires d'ouverture, l'ouverture le soir et/ou le dimanche...), la transformation des lieux pour gagner en attractivité et la médiation numérique, le maillage territorial ainsi que l'adaptation des services aux nouveaux besoins des populations sans négliger l'augmentation de l'offre de services elle-même ; Et d'autre part **d'une loi, celle du 21 décembre 2021 dite Loi ROBERT**, qui met l'accent sur **les conditions de réussite** des nouvelles missions (culture, éducation, savoirs, information, médiation, recherche, loisirs, l'action culturelle et le développement de la lecture) **et les moyens** mis au service du renforcement de la citoyenneté dont notamment la gratuité de l'accès, les compétences du personnel en poste, le pluralisme culturel pour aborder les grands sujets sociétaux. Ce nouveau « **Plan Bibliothèques** » se met en place dans la perspective de la bibliothèque de demain qui devrait se muer en « **Maison de Services Publics Culturels** » dans l'esprit de la « **Bibliothèque de Troisième Lieu** ». Ce concept fut créé dans les années 80 par Roy OLDENBOURG, professeur émérite de sociologie urbaine de l'Université de Pensacola, en Floride (E.U), pour se distinguer du premier lieu, sphère du foyer et du deuxième lieu, sphère du travail et s'est ensuite popularisé avec d'autres sociologues comme Robert PUTMAN ou Alistair BLACK, pour qui bibliothèque et troisième lieu s'encastre bien. Avec cette approche, la bibliothèque redevient ce lieu de vie, de rencontres et d'échanges (intergénérationnels entre autres,...) revitalisant le lien social, synonyme de respect, de tolérance, de convivialité, proposant de nouvelles formules d'accueil et une offre élargie de services. Plus récemment, **le lancement du « Printemps de la ruralité »** en janvier 2024 et **des Assises de la Culture dans le milieu rural** pour renforcer la place de la culture dans les territoires ruraux ainsi que **les journées nationales des bibliothèques** (28 et 29 septembre) intitulées « **Biblis en Folies** », viennent rappeler la volonté des pouvoirs publics à la fois de reconstruire la géographie culturelle actuelle (primaute des villes sur les campagnes) afin de corriger les déséquilibres territoriaux et de remettre les équipements de lecture publique, en tant que

Service public culturel essentiel, au centre de leurs préoccupations et d'en faire une priorité dans le cadre de leurs politiques culturelles, au même titre que la **Fête de la Musique** ou des **Journées Européennes du Patrimoine**.

## L'ACTION CULTURELLE DANS LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE EST

Dans ce contexte, l'action culturelle qui se trouve au cœur du dispositif « **Contrat Territoire Lecture** », désigne la politique d'animations du réseau des bibliothèques et des médiathèques de l'Est et renvoie à leurs programmations annuelles respectives que la **Cirest, en tant que pôle subsidiaire spécialisé**, permet d'amplifier par son **action d'appui additionnelle**. Ainsi de nombreuses animations ont pu être mises en place mais nous ferons ici référence aux réalisations qui nous semblent les plus saillantes pour cette année 2024. Ainsi, si l'on adopte l'approche chronologique des opérations réalisées nous retiendrons les éléments comme suit :

- **c'est d'abord « Les Nuits de la Lecture » dont l'édition 2024 avait pour thème « le corps », qui a inauguré, après le report du mois de janvier au mois de février,** la programmation culturelle dans les équipements du Réseau de Lecture Publique Est. Ce fut ainsi le cas par exemple le 03 février à la Médiathèque Antoine Louis ROUSSIN de Saint-Benoît Centre qui a proposé une animation intitulée « **Notes de lecture** » sous la Direction d'Yves DHERY (réцитant et percussionniste) et de William MENDELBAUM (pianiste internationale de forte notoriété). Cette séquence culturelle, intitulé « **Rendons grâce au corps** », qui mêle récitations, musique en live et mise en mots et en musique d'auteurs réunionnais nationaux et internationaux, a offert une expérience émotionnelle unique au public présent en leur gratifiant des grands standards musicaux propices à l'univers poétique et à l'esthétique sensorielle. **Ces Nuits de la lecture** (qui en sont à sa 8<sup>ème</sup> édition) étaient plus que jamais nécessaires pour partir à la conquête de nouveaux lecteurs et réaffirmer auprès de tous, la place essentielle du livre et de la lecture dans nos vies. Placées sous le thème du corps, elles visent à mettre en avant les différentes modalités de la lecture : paroles de chansons, textes et musique; Et faire lire et participer les publics de manière ludique et dynamique. Il en découle au demeurant une visibilité accrue en écho avec sa dimension nationale qui s'exprime à travers des programmes d'action culturelle enregistrés sur le site du Ministère de la Culture.  
*Dans l'ensemble, cette proposition artistique de la Médiathèque Louis Antoine ROUSSIN, a drainé un peu moins d'une centaine de personnes.*
- **Puis ce fut au mois de mars, le temps d'une séquence culturelle avec l'Autrice Frédérique GUILLAUMAT** qui a proposé deux ateliers d'écriture créative à la médiathèque Antoine Louis ROUSSIN de Saint-Benoît sur le thème « le Patrimoine de Saint-Benoît et de la Réunion ». Ainsi, l'étude du fonds patrimonial de Saint-Benoît comme l'utilisation des cartes de jeux et des fiches créatives ont donné lieu à des instants de convivialité remplis de bonne humeur et d'émotions, un vrai moment de détente grâce à une approche ludique mais didactique. Un travail d'écriture créative devenant à la fin récréative. Cette action a attiré environ plus d'une cinquantaine personnes.
- **Quant au mois d'avril, nous retiendrons la découverte du SketchNote** avec l'animatrice Julie ANDLAUER qui organise la mise en place, au sein de la Médiathèque Antoine Louis ROUSSIN à Saint-Benoît, d'un atelier de prise de note à partir d'éléments visuels et textuels qui doit optimiser la mémorisation de textes, de leçons ou encore d'ouvrages lus. **Une cinquantaine de personnes environ ont pu participer à cet atelier de découverte.** De son côté, la Médiathèque Adrien MINIENPOULLE de Champ-Borne à Saint-André a proposé deux rencontres auteur aux scolaires de

son périmètre. La première s'organise autour de **l'Autrice Céline AHN NENNE et de son ouvrage « Flore Mazigadore », une ode aux plantes de la Réunion avec leurs vertus médicinales et/ou magiques.** A cette occasion, elle fera une lecture en créole de son ouvrage sous la forme d'une animation de type Kamishibaï, qui renvoie au théâtre de papier japonais. **Plus d'une cinquantaine d'enfants bénéficieront de cette séquence didactique** ; La deuxième rencontre auteur concerne **Mr Arnaud TAMIN** et son ouvrage « **Faustice et Cie** » qui traite des thèmes de la maltraitance animale mais aussi à l'inverse de l'amour des animaux et de l'empathie...Environ une centaine d'élèves seront concernés par cette action.

- **A la suite, le mois de mai s'est principalement caractérisé par l'initiative de la Médiathèque de Bras-Panon, en écho à la Foire éponyme, qui proposa le lundi 06 mai et le mardi 07 mai au public de la Foire et aux scolaires un atelier de fruits et légumes lontan et zordi intitulé « Ou sa mi pouss » animé par Patricia MEDIOGA d'Expression Nature.** Il s'agit d'une animation interactive sous forme d'atelier ludique et didactique, qui vise à faire vivre au public présent une expérience sensorielle de nature à le sensibiliser au patrimoine culinaire, à la diversité alimentaire et à l'agriculture locale.

Extrait avec les scolaires « *C'est au son du kayamb qu'a démarré cet atelier aux notes odorantes et aux couleurs pétillantes des fruits et légumes de la Réunion. Les jeunes ont d'abord identifié les différents fruits et légumes locaux puis l'intervenante leur a donné des conseils pour leur utilisation dans la vie quotidienne. Par la suite, ils ont indiqué la provenance des produits sur une carte de la Réunion préalablement réalisée en plâtre qu'ils ont peint. Enfin, ils ont dégusté des bonbons faits à base de poudre d'arrow-root et siroté un jus de Tangor.*

**En contrepoint, nous citerons également la Médiathèque Louis Antoine ROUSSIN à Saint-Benoît, qui a initié une animation originale intitulée SketchNote, laquelle fait référence à une technique de prise de note à partir d'éléments visuels et textuels.** Ainsi, **plus d'une cinquantaine d'élèves** du Collège Hubert DELISLE ont pu bénéficier de cette interaction avec l'animatrice Julie ANDLAUER\_ qui devrait leur permettre de mémoriser rapidement et plus efficacement un livre lu ou une leçon à apprendre.

- **Quant au mois de juin, nous pouvons le qualifier de « Mois des Auteurs » en lien avec notamment l'opération « Un Auteur à la Bibliothèque » pilotée conjointement par l'Académie de la Réunion et la DAC REUNION.** Dans ce cadre, nous retiendrons particulièrement la **rencontre avec l'Autrice Isabelle KICHENIN** à la **Bibliothèque d'Hell-Bourg** autour de son parcours professionnel, de ses productions littéraires et de **son ouvrage « Super Fernand »**. Cette séquence culturelle qui se veut à la fois interactive, ludique et didactique, traite notamment du harcèlement scolaire et a concerné deux classes de CM1-CM2, **soit plus de 50 enfants** ; **Celle également avec l'Autrice Florence LEBOUTEUX** proposant à un peu moins d'une cinquantaine de scolaires à la **Médiathèque de Sainte-Rose (ECLAT)**, la présentation de **son ouvrage « Bernard, le petit crabe différent »** qui se veut une réflexion sur l'acceptation de la différence. A cet égard, ces deux autrices ont bénéficié d'une valorisation de leur travail de création littéraire par **l'achat de leurs ouvrages par la Cirest, 55 (40 +15) en tout pour un montant de 678,10€**. De même, nous évoquerons également la **rencontre à Sainte-Rose avec la conteuse Shanel HUET** qui stimulera en deux séances l'imaginaire des enfants et des adultes présents à travers la présentation de ses contes créoles et des sirandanes (devinettes). Les deux séances auront permis d'accueillir plus d'une cinquantaine de personnes. **Enfin, la Médiathèque de Sainte-Rose a accueilli le Théâtre d'Azur pour une représentation des « Fables de la Fontaine »**, sous forme de spectacle dynamique, interactif et drôle pour inciter les élèves à découvrir La Fontaine, cet auteur incontournable de la littérature jeunesse. **Une classe, soit un peu moins de 30 élèves** ont pu bénéficier de cette animation.

- **Pour le mois de juillet, nous mentionnerons principalement dans le cadre de l'opération nationale « Partir en livre » la rencontre auteur avec Isabelle KICHENIN pour la présentation de son ouvrage son ouvrage « Super Fernand » à la Médiathèque Paulette PEGOU de la Plaine des Palmistes et celle de Bras-Panon.** L'occasion pour le public scolaire présent de faire connaissance avec cette autrice, spécialisée en écriture inclusive, d'échanger avec elle sur sa passion de la littérature, sur son parcours professionnel et le comment on vient à l'écriture. Ainsi, **les quatre classes soient plus d'une centaine de participants** ont pu vivre une séquence pédagogique bien instructive doublée d'un grand moment d'émotion et de plaisir de nature à les faire aimer un peu plus l'univers des livres d'Isabelle KICHENIN ainsi que les Médiathèques et leurs collections, comme lieux à vivre plus souvent.
- **Le mois d'août, de septembre comme Le mois d'octobre** ont été ponctués par une série d'autres animations dans le cadre de la programmation culturelle au titre de l'année 2024 dans le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'Est mais **hors CTL CIREST**.
- **Concernant le mois de novembre, nous focaliserons notre attention sur l'opération « L'EST LIRE »,** le Festival du Livre de la Cirest dont la première édition a eu lieu en 2019 à la Plaine des Palmistes (parvis de la Mairie) et qui se décline pour l'heure dans une version au format réduit au sein du Réseau de Lecture Publique Est depuis deux ans. Les équipements de Lecture publique Est ont concentré à cette occasion de nombreuses animations articulée principalement autour de trois modalités :
  - 3- ***le genre littéraire Fantasy, la littérature d'imagination entre le merveilleux et le fantastique*** donnant lieu à des ateliers d'écriture créative, des animations de cosplayers et des ateliers de lecture numérique avec l'application NABOOK,
  - 3- ***Le spectacle à composantes magiques pour donner et/ou raffermir le goût de la lecture et du livre,***
  - 3- ***La représentation théâtrale a visée de sensibilisation à l'alimentation et concernant notamment les fruits et légumes.***

**D'abord, la Médiathèque Paulette PEGOU à la Plaine des Palmistes**, qui a proposé les 07 et 08 novembre 2024 plusieurs animations articulées autour :

- ® **Des ateliers d'écriture créative sur le thème de MARVEL animés par Mme Marie Danielle MERCA des Editions La Plume et le Parchemin,** pour promouvoir la lecture et l'écriture de manière ludique et créative. Les participants ont l'opportunité de plonger dans l'univers de leurs héros préférés et de réinventer leur histoire en laissant libre cours à leur imagination ;
- ® **Des animations cosplay** qui, d'une part, viendront illustrer l'atelier d'écriture en donnant chair aux personnages de fiction et d'autre part créer l'événement à travers le spectacle Marvel proposé au public;
- ® **Le Café Littéraire** avec l'Autrice Marie Daniel MERCA et d'autres auteurs de fiction. Un moment privilégié pour rencontrer des auteurs réunionnais, de découvrir leurs œuvres, de partager leur passion pour la littérature et d'éveiller les talents du public qui y participe ;

**De son côté, La Médiathèque Adrien MINIENPOULLE de Champ-Borne a opté pour les séances du 04 et 14 novembre en faveur :**

- ④ **Des ateliers d'écriture créative** pour promouvoir la lecture et l'écriture de manière ludique et créative. Les participants ont l'opportunité de plonger dans l'univers de leurs héros préférés et de réinventer leur histoire en laissant libre cours à leur imagination ;
- ④ **Des ateliers de lecture numérique** avec l'application NABOOK pour transformer les temps d'écran des ados en moments de lecture intéressants et enrichissants. Il est question d'explorer la saga Carter BRIMS de l'Autrice Marie Danielle MERCA avec leurs personnages intrigants.

**Ensuite, La Médiathèque ECLAT de Sainte-Rose quant à elle, a mis en place pour ses deux séquences d'animation du 12 et 15 novembre :**

- ④ **Des ateliers d'écriture créative sur le thème de DISNEY « Créons un conte Disney »** pour promouvoir la lecture et l'écriture de manière ludique et créative. Les participants ont l'opportunité de plonger dans l'univers de leurs héros préférés et de réinventer leur histoire en laissant libre cours à leur imagination ;
- ④ **Des animations cosplay** qui, d'une part, viendront illustrer l'atelier d'écriture en donnant chair aux personnages de fiction et d'autre part créer l'événement à travers le spectacle de la Petite Sirène, ARIEL ;

**De même, pour sa séquence d'animation du 09 novembre La Médiathèque de Saint-Benoît a privilégié :**

- ④ **Des ateliers d'écriture créative sur le thème de STAR WARS** pour promouvoir la lecture et l'écriture de manière ludique et créative. Les participants ont l'opportunité de plonger dans l'univers de leurs héros préférés et de réinventer leur histoire en laissant libre cours à leur imagination ;
- ④ **Des animations cosplay** qui, d'une part viendront illustrer l'atelier d'écriture en donnant chair aux personnages de fiction et d'autre part créer l'événement à travers le spectacle qui met en scène les personnages de l'univers STAR WARS tels les JEDI avec leurs sabres Laser etc...

**Enfin, la Médiathèque Auguste LACAUSSADE à Saint-André a activé les deux dernières modalités**

mentionnées ci-avant en accueillant :

- ④ **La « Compagnies des 4 mondes » et son spectacle intitulé « Virgule et le mystère des Mange Lettres »** qui agit comme une incursion dans le monde de la magie avec des personnages fantastiques à l'instar de *Raoul Le Rat de bibliothèque*, un univers propice pour susciter l'intérêt et créer des émotions chez l'enfant. **8 classes ont participé à cette action soient environ 128 élèves sur deux représentations.**
- ④ **La Compagnie « la P'tite Scène qui bouge »**, qui au travers de sa représentation théâtrale intitulée « **Landra Titi** » cherche à sensibiliser les participants à la question de l'alimentation et notamment de l'importance des fruits et légumes dans celle-ci. Une animation qui a suscité beaucoup d'enthousiasme au regard de l'intérêt du jeu des acteurs sur le mode du dialogue humoristique et de celui qui suscite la question de la santé aujourd'hui, dans le contexte actuel et encore plus à l'approche des fêtes de fin d'année 2024, la période propice aux excès. Cette opération aura permis d'accueillir huit classes, soient au moins 134 élèves. En définitive, à voir les réactions des enfants en fin de séance et à chaque fois, il semble bien que cette médiation culturelle a déclenché chez eux des envies d'en savoir plus et donc de lecture et d'écriture indéniables.
- **Le mois de décembre enfin**, a représenté également un autre moment phare de la programmation culturelle au sein du Réseau de Lecture Publique Est et Hors les Murs. Ainsi pouvait-on relever les initiatives suivantes :

**D'abord, La Médiathèque Paulette PEGOU à la Plaine des Palmistes a axé ses animations sur deux séquences culturelles les 05 et 20 décembre**

- ④ **La Première**, mettait en scène les Fables de la Fontaine par la Troupe Théâtre d'Azur avec un objectif d'appropriation et de réflexion sur les morales véhiculées par la FONTAINE. Environ 58 personnes ont assisté à cette représentation sur le mode interactif et comique
- ④ **La Seconde** était consacrée à une médiation culturelle sur la thématique de l'abolition de l'Esclavage par l'artiste SOLAH. Concours, ateliers et expos ont rythmé cette journée du 20 décembre et près de 226 personnes ont participé à l'ensemble de ces animations.

**De même, pour sa séquence d'animation du 10, 17 et 18 décembre La Médiathèque de Bras-Fusil à Saint-Benoît a mis en place les actions suivantes :**

- ④ **Une Rencontre auteur avec Teddy IAFFARE GANGAMA** autour de son œuvre littéraire et artistique. Ce rendez-vous a concerné une trentaine d'élèves de maternelle ;
- ④ **Un spectacle intitulé « Eclosion » par la Cie des 1000 et Une façons** qui reprend les thèmes de la Petite Enfance en présence d'une quinzaine d'enfants et autant de parents ;

- ④ **Une animation autour de l'œuvre poétique de Jean ALBANY** chantée et clamee par Anne SADALA de l'Association BAMBOLE qui cherche à faire acte de médiation et de transmission auprès des élèves de l'Ecole Daniel HONORE de Bras-Fusil. Cette action a rassemblé un peu moins d'une trentaine d'élèves.

**De son côté La CIREST quant à elle, a aussi participé à l'Action Culturelle du Réseau de Lecture publique Est** en mettant en place un Master Class avec Gilbert POUNIA le 17 décembre qui s'est articulé autour de trois séquences :

- **Les échanges avec l'artiste (chanteur et musicien)** sur son parcours et ses productions artistiques ;
- **La diffusion du documentaire sur le Groupe ZISKAKAN** et échanges avec Mr Gilbert POUNIA et Sébastien FOLLIN le réalisateur en visio ;
- **La prestation musicale de 45 mn**

**Cette animation a permis de drainé un peu moins d'une centaine de personnes dont plus de cinquante scolaires émanant de l'Ecole primaire Des Girofles, du Collège de Bras-Fusil et du Lycée J. C FRUTEAU sans oublier les personnels des médiathèques de Saint-Benoît .**

**Enfin, La Médiathèque ECLAT de Sainte-Rose de son côté, a mis en place pour ses deux séquences d'animation du 18 et 19 décembre :**

- ④ **la Rencontre avec la conteuse Shanel Josiane HUET à la Médiathèque de Sainte-Rose** les 18 et 19 décembre qui a décliné plusieurs contes interactifs relevant du répertoire créole dont celles ayant trait à GranMerkal, Tizan ou Gran Diab et qui viennent titiller l'imaginaire créole. Deux séquences étaient programmées, la première avec les élèves de CE2 et qui a touché environ une trentaine d'élèves et la seconde avec les adultes pour un nombre de participants équivalent voire plus, soient en tout plus d'une soixantaine de personnes.
- **Les Ateliers d'écriture avec l'Autrice de fiction Marie Danielle MERCA** ( Carter BRIMS, entre autres,...), relatifs au 20 décembre sur la thématique de l'Esclavage et du Maronnage qui se fonde sur l'histoire de Kalla, une jeune esclave maronne à la Médiathèque de Sainte-Rose. Se déroulant sur une période de quatre jours ces ateliers ont attiré plus d'une cinquantaine de personnes.

**En conclusion**, globalement les Contrats Territoire Lecture ont ainsi permis d'expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages. Partout on observe que les Contrats Territoire- Lecture ont favorisé le développement de nouveaux projets et dynamisé les partenariats. De la même manière, ils ont également favorisé le renforcement des synergies entre les acteurs socio-professionnels et éducatifs du territoire, offert un cadre de dialogue interprofessionnel, suscité une amélioration de la coordination des actions et l'émergence d'initiatives structurantes. Plus, Ils ont permis aux collectivités d'affirmer le rôle fondamental du livre et de la lecture dans leurs politiques culturelles, en se fixant des objectifs ambitieux et un cadre méthodologique clair, souple et ouvert. Pour ce qui est du Territoire Est plus précisément, la mise en œuvre, dans le cadre du **Contrat Territoire Lecture**, de l'action culturelle au sein du réseau de lecture publique Est, dans les classes ou hors les murs, aura au demeurant permis de générer plusieurs dizaines d'animations et de toucher et/ou d'accueillir **plus de 7500 personnes**, démontrant par là-même la plus-value **dudit Contrat Territoire Lecture** pour le Territoire Est et l'intérêt indéniable de le reconduire. En effet, Ces animations jouent un rôle essentiel. Elles participent activement à la diffusion de la culture, à l'éducation, au renforcement du lien social et à

la valorisation de l'établissement. En diversifiant les publics, en répondant aux enjeux sociétaux actuels, elles positionnent la médiathèque comme un véritable lieu de vie, d'apprentissage et de citoyenneté. Leur impact est donc à la fois culturel, social et institutionnel, contribuant pleinement à la dynamique du Territoire de l'Est. Reste que de multiples défis sont encore relever : très nombreux sont ceux qui demeurent éloignés de la lecture et les attentes du public des bibliothèques se transforment avec les bouleversements des modes de vie et l'essor de la culture numérique. Face à ces enjeux, le renforcement de la coopération entre les acteurs publics et les autres (associatifs, autres,...) est une clé de la réussite des politiques de développement de la lecture en permettant une gestion optimale des quelques-unes des priorités identifiées en l'occurrence à titre indicatif comme suit:

- ***Favoriser l'éducation artistique et culturelle,***
- ***Promouvoir le « Vivre ensemble »,***
- ***Agir pour la prévention et renforcer la lutte contre l'illettrisme,***
- ***Favoriser la desserte de territoires prioritaires (Quartiers Prioritaires de la Ville, Zones blanches rurales,***
- ***Renforcer la mise en réseau des acteurs culturels***
- ***Opérer la reconquête des publics,***
- ***Développer La médiation culturelle au sein des équipements de lecture publique***

#### **MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SUR LE SITE DE LA CIREST**

À l'occasion de la commémoration du 20 décembre, date marquant l'abolition de l'esclavage à La Réunion, la CIREST a organisé une animation culturelle forte en émotion et en symboles. Une projection du film « **Ziskakan** » réalisé par **Sébastien Folin** a été proposée, suivie d'une conférence-débat en présence du réalisateur lui-même et de **Gilbert Pounia**, figure emblématique du groupe Ziskakan. Ce temps d'échange a permis de revenir sur l'histoire, l'engagement et le rôle de la musique dans la construction de l'identité réunionnaise. L'événement s'est clôturé par un **concert live du groupe Ziskakan**, offrant au public un moment de partage artistique intense. Cette manifestation a également permis de mobiliser le jeune public, avec la participation des élèves de l'**école primaire Daniel Honoré**, du **collège de Bras-Fusil** et du **lycée Jean-Claude FRUTEAU**, pour qui cette rencontre a constitué une véritable ouverture culturelle et citoyenne.

Pour rappel, la CIREST, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 3 février 2020 a validé une convention partenariale tripartite entre la CIREST, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) et la Commune de Saint-Benoît pour l'équipement et l'entretien du site d'escalade de Bethléem. La livraison des voies d'escalade a ainsi eu lieu en 2021.

Dans le cadre de ce partenariat, la ligue d'escalade s'est engagée pendant quatre ans à réaliser les opérations de contrôle et d'entretien des voies d'escalade. Pour la 2<sup>ème</sup> année, la Cirest a versé 1622,00 €.

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION :**

## 1. L'Enseignement Musical

La musique est la première expression artistique sur le bassin Est et elle permet, dans un contexte territorial marqué par les difficultés scolaires, d'impacter positivement le développement cognitif des jeunes publics à travers l'acquisition notamment de compétences transversales (attention, écoute, concentration, rigueur, l'agilité manuelle, la confiance en soi, capacité d'expression personnelle et de mémorisation, capacité d'explorer et de faire preuve d'originalité, aptitude à supporter la tension...). Dans le cadre de l'exercice de sa compétence supplémentaire en matière culturelle, la CIREST a souhaité apporter son soutien financier aux Ecoles Municipales de Musique et aux structures assimilées de l'Est pour qu'elle puisse améliorer la qualité de leur offre de services dans le domaine des enseignements artistiques et culturels sur leur territoire, favoriser le développement des pratiques amateurs et de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu scolaire et dans les quartiers éloignés des propositions artistiques.

L'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération est de 35 000,00 euros répartie selon la ventilation ci-dessous :

COMMUNE	STRUCTURES	MONTANT
Saint-André	Ecole municipale de musique - Association Cultures Expressions de l'Océan Indien (ACEOI)	5000€
Saint-Benoît	Maison des Jeunes et de la Culture à Saint-Benoît	5000€
	Education et Animation Musicale Bénédictine	5000€
Salazie	Ecole municipale de musique – ADAS/CEAS	5000€
Sainte-Rose	Ecole municipale de musique - Gabriel SINGUE.	5000€
Bras-Panon	Association Petit Conservatoire de l'Est	5000€
Plaine des Palmistes	Ecole municipale de musique - En Plaine Musique,	5000€
<b>Total</b>		<b>35 000€</b>

## 2. Le spectacle vivant

Consécutivement à l'élargissement de la compétence culturelle de la Cirest au spectacle vivant, une enveloppe budgétaire a été allouée aux opérateurs de forte notoriété tels que le **Théâtre des Bambous** et le **Bisik** pour leurs programmations respectives qui s'inscrivent dans une démarche d'irrigation culturelle du territoire Est pour le rendre plus attractif. Cette dotation est de 80 000€ et elle est répartie de la façon suivante entre les opérateurs mentionnés ci-avant :

COMMUNE	STRUCTURES	OBJET	MONTANT
Saint-Benoît	Théâtre les Bambous	Programmation 2024	40 000,00€
	Lieu de Musiques Actuelles « Le Bisik »	Programmation 2024	40 000,00€

#### ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Dans le cadre de l’élargissement de sa compétence culturelle au spectacle vivant, la CIREST a apporté son soutien à deux opérateurs pour l’organisation de manifestations culturelles à Salazie : l’association ADAS-CEAS pour la mise en œuvre de la manifestation Détakali, et l’association Métiss Réunion pour l’organisation du festival Arleo. Une enveloppe globale de 30 000 € leur a été attribuée, répartie entre ces deux structures comme suit :

COMMUNE	STRUCTURES	OBJET	MONTANT
Salazie	Metiss Réunion	Festival Arleo	15 000 €
Salazie	Association ADAS-CEAS	Manifestation DÉTAKALI	15 000,00 €

## DIRECTION DES TRAVAUX

### CONTEXTE :

La Direction des travaux créée en juillet 2022 est une direction support de 4 directions de projet (Tourisme, Mobilité durable, Environnement et Économie)

### **Composition de l'équipe :**

- **Un directeur**
- **Deux chargés d'opérations**
- **d'une assistante de direction qui a aussi en charge le suivi des investissements de ces directions de projets.**

La Mission de la Direction, c'est d'assurer la préparation des cahiers des charges pour la commande de fournitures courantes, de services, ainsi que des prestations intellectuelles. Elle s'emploie également à garantir le suivi de la bonne exécution des diverses prestations et travaux, avec la planification.

Par ailleurs, la direction a également en charge la maintenance des infrastructures NTIC, des ZA, ainsi que la gestion des DICT relatives aux réseaux télécoms de la CIREST.

### Chiffres clés :

- 4 directions de projets,
- 27 projets d'investissements,
- 45 marchés en prestation de service ou en maîtrise d'œuvre ont été passés et sont en suivis actuellement dans le service

### Continuité des projets engagés et perspectives de lancement pour 2025 :

- **Poursuite des travaux en cours en 2024 :**
  - o Création d'un TCSP sur la rue Auguste de Villèle,
- **Lancement des travaux suivants :**
  - o Création d'une voie de desserte à la ZI 3 de Saint-Benoit,
- **Lancement opérationnels des projets suivants :**
  - o Etude de faisabilité d'une déchetterie mobile à Salazie
  - o Rénovation de l'éclairage public existant du sentier littoral Est (Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoit),
  - o Réaménagement du site Bassin bleu à Saint-Benoit,
  - o Création d'une ZA sur le site dit Le Refuge à Bras-Panon,
  - o Création d'ateliers sur le site dit Le Refuge à Bras-Panon,
  - o Création d'une déchetterie-ressourcerie de Saint-André,
  - o Création d'une déchetterie -ressourcerie de Saint-Benoit,
  - o Réhabilitation de la déchetterie Sainte-Anne,
  - o Accord-cadre à bon de commande relatif à la maintenance et l'exploitation des infrastructures NTIC,
  - o Extension de la ZAE de Paniandy à Bras-Panon sous label GIEP,
  - o Étude de faisabilité pour un centre funéraire intercommunale,
  - o PIVE de Salazie,
  - o Installation de borne de recharge photovoltaïque au niveau du siège de la CIREST,
  - o Création d'ECOBOX à la Plaine des palmistes.
  - o

## Livrés en 2024

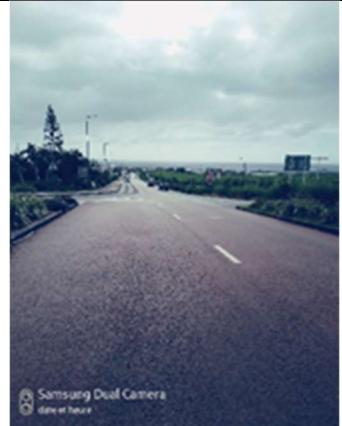
- o TCSP RN3,
- o Mise aux normes du réseau d'eau pluviale de la déchetterie de la Plaine des Palmistes,
- o ECOBOX de Bras Panon ;
- o Réalisation trottoirs et réfection des voiries de la ZI 1 et 2 (Rue Lafayette et Poinsettias) ;
- o Réaménagement du PE de Salazie ;
- o Travaux de dévoiement des réseaux FO de la CIREST sur la rue Hubert de Lisle à st-Benoit.

## Objectif de la Direction pour 2025 :

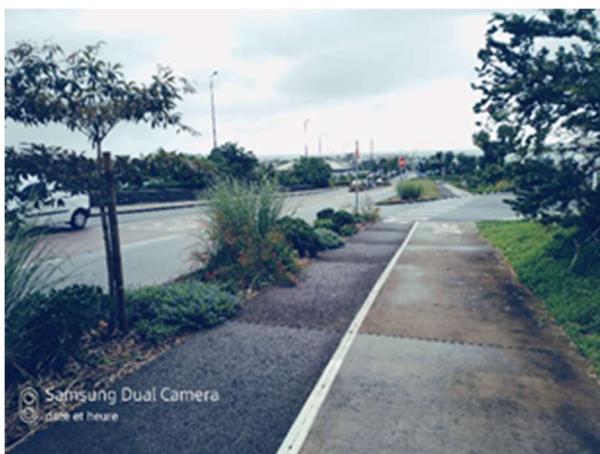
La Direction des Travaux se fixe pour objectif en 2025 d'optimiser la gestion des projets en cours, en mettant l'accent sur l'efficacité des processus, et l'amélioration continue de la qualité des échanges entre les services ou prestataires extérieurs. Elle vise également à renforcer les compétences de son équipe par le biais de formations spécialisées afin de rester à la pointe des évolutions technologiques et réglementaires.

## Travaux réceptionnés en 2024 :

### - TCSP RN3:

 <small>Samsung Dual Camera date et heure</small>	<u>Durée : 17 mois</u>
<u>Montant des travaux : 7 552 274.66 € HT</u>	 <small>Samsung Dual Camera date et heure</small>

Détail du projet: Crédit à un PCP au niveau de la RN3 entre le giratoire des Plaines et le GHER.



**- MISE AUX NORMES DU RESEAU D'EAU PLUVIALE DE LA DECHETTERIE DE LA PLAINE DES PALMISTES:**



Durée : 2 mois

Montant des travaux : 178 518.75€ HT



Détail du projet : Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures et amélioration du réseau d'eau pluviale

#### - INSATLATION D'ECOBOX SUR BRAS PANON :



Durée : 12 mois ( 5mois traitement PC + 5mois travaux)

Montant des travaux : 91 324.50 € HT



Détail du projet : Création d'un éco-box

- **Réalisation trottoirs ZI 1 et 2 (Rue Lafayette et Poinsettias),**



Durée : 6 mois

Montant des travaux : 718 753 € HT



Détail du projet : Réfection, renforcement de la voirie et création de trottoirs des rues Poinsettias et Lafayette.

- **Réaménagement du PE de Salazie ;**



Durée : 3 mois

Montant des travaux : 120 000.00 € HT  
Détail du projet : Réaménagement et mise aux normes du PE de Salazie



## Conclusion :

La Direction des Travaux a fait preuve d'une grande implication dans la gestion des projets en cours et avenir. Les efforts de coordination avec les divers intervenants ont permis d'assurer le bon déroulement des études ou travaux et de respecter les échéances fixées. Les perspectives pour 2025 sont ambitieuses, mais la direction est confiante dans sa capacité à relever les défis à venir, grâce à la compétence et à la détermination de son équipe.

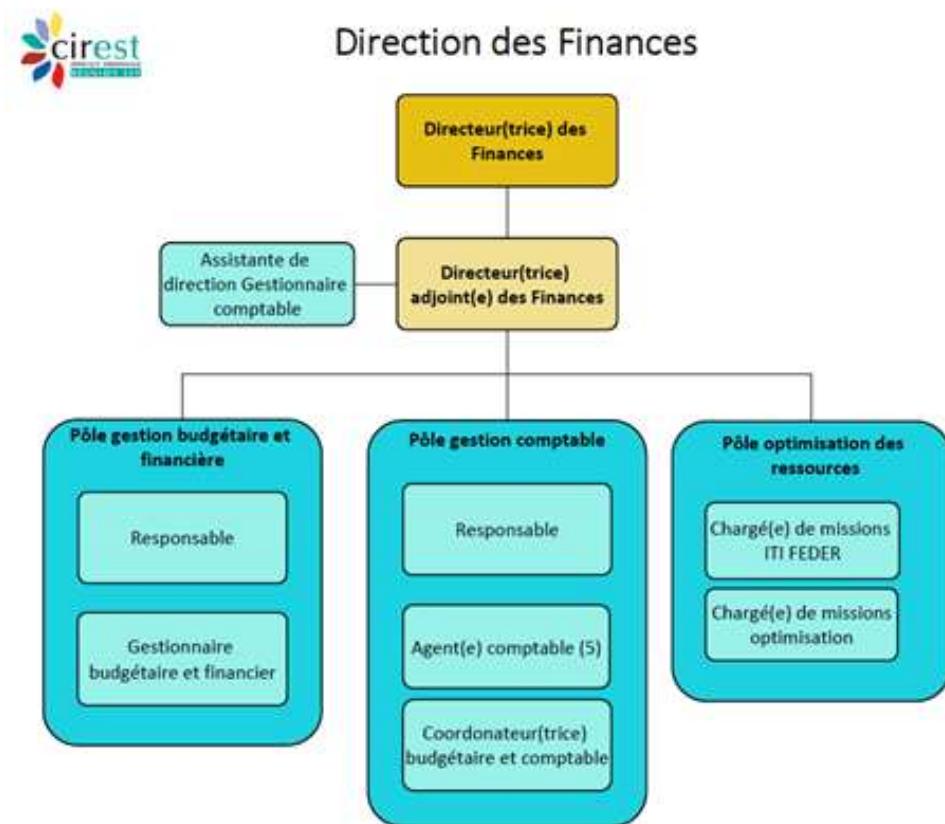


## MOYENS GENERAUX

# LES FINANCES

La Direction des finances de la CIREST est composée de 12 agents dont:

- une directrice des finances,
- une directrice adjointe des finances, et responsable du pôle comptabilité
- une assistante de direction et gestionnaire comptable
- une responsable du pôle budgétaire et financier
- un coordonnateur budgétaire et comptable
- cinq agents affectés au service comptabilité
- deux agents affectés au pôle optimisation.



## Préparation et suivi budgétaire, clôture des comptes

Les missions courantes assurées tout au long de l'année pour la CIREST ont principalement concerné la préparation budgétaire (constitution des budgets primitifs et des décisions modificatives/ budgets supplémentaires/ affectation des résultats à l'exercice précédent), l'exécution budgétaire, le suivi de l'exécution budgétaire à travers la mise en place de tableaux de bord, de la dette et de la trésorerie, de la

fiscalité, la préparation et de l'animation des commissions ~~finances et affaires~~ générales, le contrôle a priori et posteriori des rapports à soumettre au conseil communautaire de la CIREST, et la rédaction des rapports à caractère financier à soumettre à l'assemblée délibérante.

En 2024, la Cirest disposait de sept budgets :

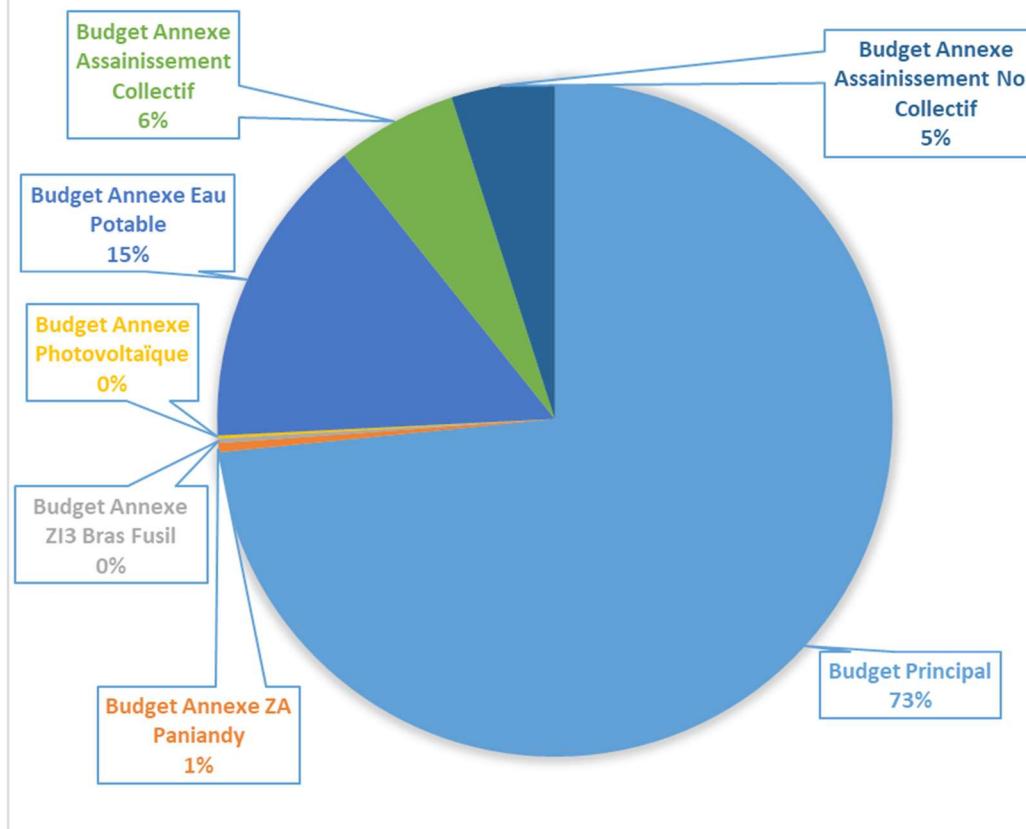
- Budget principal
- Budget annexe de la Zone d'Activité de Paniandy
- Budget annexe de la ZI3 de Bras Fusil dite Pôle Bois
- Budget annexe du Photovoltaïque
- Budget annexe de l'eau potable
- Budget annexe de l'assainissement
- Budget annexe de l'assainissement non collectif

A la fin de l'exercice, la Direction des Finances s'est principalement consacrée aux écritures de clôture d'exercice 2024 pour les sept budgets : vérification des engagements non soldés dans le cadre de la procédure de rattachement des dépenses et recettes à l'exercice précédent, établissement du compte administratif et vérification de sa conformité avec le compte de gestion du receveur, etc.), écritures d'amortissements et autres opérations comptables.

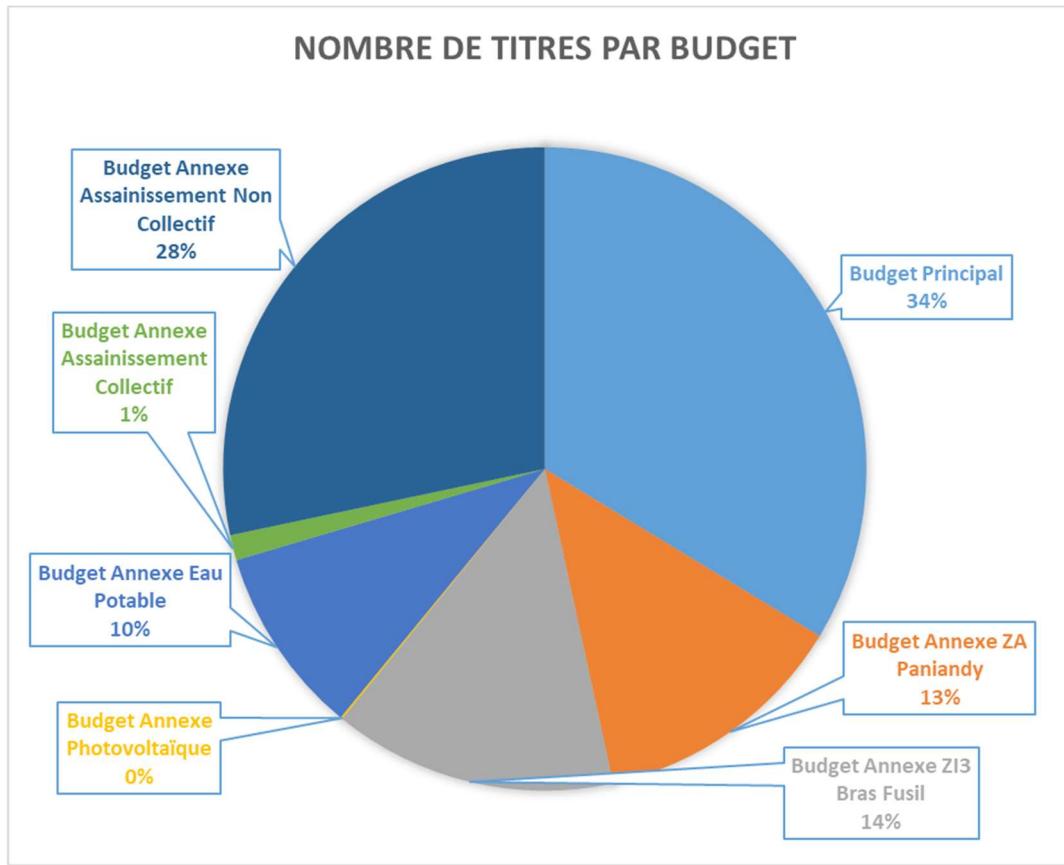
En 2024, ce sont 6 183 mandats de dépenses et 3155 titres de recettes qui ont été émis par le service comptabilité, dont :

<b>BUDGET</b>	<b>Nombre de mandats</b>	<b>Nombre de titres</b>
Budget Principal	4540	1063
Budget Annexe ZA Paniandy	27	407
Budget Annexe ZI3 Bras Fusil	13	450
Budget Annexe Photovoltaïque	9	3
Budget Annexe Eau Potable	931	299
Budget Annexe Assainissement Collectif	357	40
Budget Annexe Assainissement Non Collectif	306	893
<b>TOTAL</b>	<b>6183</b>	<b>3155</b>

## NOMBRE DE MANDATS PAR BUDGET



## NOMBRE DE TITRES PAR BUDGET



Au-delà de ces activités récurrentes, la Direction des finances a traité les dossiers suivants :

### *Gestion de la dette et de la trésorerie*

En 2024, la Cirest disposait de 54 contrats d'emprunt, dont :

- 16 contrats sur le budget principal, soit un capital restant dû de 25 356 435 €
- 1 contrat sur le budget photovoltaïque, soit un capital restant dû de 259 273 €
- 37 contrats liés à la compétence « eau et assainissement », selon la répartition suivante :

<b>Budget</b>		<b>Nombre de contrats</b>	<b>Capital restant dû au 31.12.2024</b>
Assainissement collectif	Assainissement collectif en DSP	18	12 083 146 €
	Assainissement collectif en régie	3	4 439 970 €
<b>Total Assainissement Collectif</b>		<b>21</b>	<b>16 523 116 €</b>
Eau potable	Eau potable en DSP	9	14 879 621 €
	Eau potable en régie	7	5 183 406 €
<b>Total Eau Potable</b>		<b>16</b>	<b>20 063 027 €</b>
<b>Total</b>		<b>37</b>	<b>36 586 143 €</b>

Enfin, sur le budget principal, un emprunt de 3 000 000 € a été sollicité et encaissé en 2024 auprès de l'Agence Française de Développement. Sur le budget assainissement collectif un emprunt de 1 000 000 € a été sollicité en 2024 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations mais ne sera encaissé que sur 2025.

### *Mobilisation des subventions à percevoir*

Chaque agent du service comptabilité a en charge le suivi des dépenses et des recettes d'une ou plusieurs directions associées. Le suivi des subventions consiste en la réclamation des fonds dus auprès des différents co-financeurs de la communauté, en particulier à la constitution des dossiers de solde des subventions européennes et régionales. Ces recettes font l'objet d'un suivi particulier, et d'un recensement dans le tableau de synthèse qui détaille, par direction et par projet, les subventions perçues ou à percevoir (avances, acomptes, soldes).

Sur le budget principal, la CIREST a perçu des subventions à hauteur de 888 151,55 € en 2024 provenant de :

Feder:	6 314 527,85 €
Région:	476 424,80 €
Etat:	425 359,47 €
Afd:	300 000,00 €
Département:	120 014,88 €
Office de l'Eau:	111 440,21 €
France Relance:	90 000,00 €
Ademe:	16 274,50 €
Office français de la Biodiversité:	3 914,84 €
Feader:	2 175,00 €

Le montant des subventions sollicitées et perçues se présente comme suit :

TIERS	LIBELLE SUBVENTION	MONTANT
FEDER	1ER ACPTE TCSP ESTI + TRONÇON RN3 - STB	3 055 263,08
FEDER	1ER ACPTE TCSP ESTI + TRONÇON RN3 AXE MODE DOUX - STB	2 160 298,27
FEDER	SOLDE SUBV TVX SECURISAT ILET DANCLAS - STB	573 300,00
FEDER	SOLDE MEP TELETRAVAIL A LA CIREST	193 310,90
FEDER	SOLDE MODERNISATION DE LA ZAE RAVINE CREUSE - STA	176 098,30
FEDER	SOLDE SIL SUR TERRITOIRE CIREST	156 257,30
<b>Total FEDER</b>		<b>6 314 527,85</b>
REGION REUNION	ACOMPTE 40% REAMENAGT RN2 ENTRE BOURBIER & GIRATOIRE PLAINE - STB	226 469,45
REGION REUNION	RAR23 SOLDE MODERNISATION ZA RAVINE PAVE - PDP	156 894,11
REGION REUNION	RAR23 SOLDE SUBV TVX SECURISAT ILET DANCLAS - STB	81 900,00

REGION REUNION	RAR23 SOLDE SIL SUR TERRITOIRE CIREST	11 161,24
	<b>Total REGION REUNION</b>	<b>476 424,80</b>
ETAT	AVANCE RENOV & AMELIORAT ECLAIRAGE PUBLIC - CIRST	217 398,00
ETAT	ACPTE 30% ACQUISITION ECOBOX- DSIL 2022 -CIREST	87 000,00
ETAT	AVANCE 30% TVX VOIERIES ZI1 & ZI2 BRAS FUSIL - STB	63 026,88
ETAT	SOLDE ACQ VEH PROPRES - CIREST	45 504,14
ETAT	ACPTE 30% SUBV POSE CANDELABRES PHOTOVOLTAIQUES - SUBV DETR1314	10 500,00
ETAT	ACPTE 30% DETR 2022 REAL ECOBOX SUR LES 6 COMMUNES - DETR 2022 - CIREST	1 785,45
ETAT	SOLDE AV2 ETUDE SCENOGRAPHIQUE DE SALAZIE - SAL	145,00
	<b>Total ETAT</b>	<b>425 359,47</b>
ADEME	SOLDE SUBV REHAB DECHARGE BRAS PANON - BP	13 344,10
ADEME	SOLDE ACQ BROYEUR MOBILE MUTUALISE - CIREST	2 930,40
	<b>Total ADEME</b>	<b>16 274,50</b>
AFD	AVANCE SUBV DECH RESSOURCERIE BRAS FUSIL - STB	134 400,00
AFD	AVANCE SUBV DECH RESSOURCERIE CRESSONNIERE - STA	128 400,00
AFD	AVANCE SUBV REHAB DECH SAINTE ANNE - STB	37 200,00
	<b>Total AFD</b>	<b>300 000,00</b>
DEPARTEMENT	SOLDE SUBV SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMAL - CIREST	120 014,88
	<b>Total DEPARTEMENT</b>	<b>120 014,88</b>
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV ETUDE TRANSFERT COMPETENCES EAU & ASSAIN - CIREST	57 202,25
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV ETUDE TRANSFERT COMPETENCES EAU & ASSAIN - CIREST	26 797,75

OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV ETUDE MEO COMPETENCE GEMAPI - CIREST	23 303,88
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV LEVE TOPO REAL ETUDE HYDRAULIQUE - CIREST	4 136,33
<b>Total OFFICE DE L EAU DE LA REUNION</b>		<b>111 440,21</b>
FRANCE RELANCE	SUBV PARCOURS CYBER SECURITE TRANCHE 2 - CIREST	50 000,00
FRANCE RELANCE	SUBV PARCOURS CYBER SECURITE TRANCHE 1 - CIREST	40 000,00
<b>Total FRANCE RELANCE</b>		<b>90 000,00</b>
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	SOLDE SUBV ETUDE GLOBALE BASSIN VERSANT RIVIERE DU MAT - CIREST	3 914,84
<b>Total OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE</b>		<b>3 914,84</b>
FEADER SGH	SOLDE AV2 ETUDE SCENOGRAPHIQUE DE SALAZIE - SAL	2 175,00
<b>Total FEADER SGH</b>		<b>2 175,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 860 131,55</b>

Concernant les budgets « eau et assainissement », ci-dessous les subventions encaissées en 2024 :

▪ **Régie eau potable :**

TIERS	LIBELLE SUBVENTION	MONTANT
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV MODERNISATION RESEAU AEP SECTEUR NORD A SAL DU 12 /04/2024 - SAL	546 008,63
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBVENTION UPEP BRAS DES CALUMETS DU 10/07/2024 - UPEP BRAS DES CALUMETS / CONV 2021 11 - PDP	464 431,35
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBVENTION RENOUVELLEMENT RESEAU STE ROSE 2018-024 DU 10/10/2024 - STR	85 446,00
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBV REQUALCH DU CENTRE CONV 2019-024 DU 14/10/2024 - STA	74 338,56
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV RENF ORCEMENT CHEMIN DES ARUMS / CONV 2020 30 - PDP	66 267,97
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV RACCORD RN3 RES BRAS CALUMETS DU 13/05/2024 DU 13 /05/2024 - PDP	52 648,42

OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV RESEAU AEP BRAS MUSSARD DU 24/06/2024 - SUBV TRX RENF RESEAU CHEMIN BRAS MUSSARD - STB	45 521,44
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBVENTION CHEMIN MIMI ET ALFRED DU 10/10/2024 - STR	38 729,72
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBV TRX AMENAG CH BARBIER ET BRAS PETARD AVANCE DU 06/02/2024 - BP	31 716,77
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SOLDE SUBV CONV 2019-041 RENF RESEAUX PDP GERBERAS/ROMARINS - PDP	13 262,52
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	ACOMPTE 30% TURBIMETRE AEP STB - EQUIPEMENT TURBI DIMETRE ALIMENTATION AEP SUR STB - STB	9 229,73
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	ACOMPTE REGUL CAPTAGE ALIMEN AEP SALAZIE - SAL	6 132,38
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	ACOMPTE 30% SECURISATION UTEPS HELL BOURG ET MARE A VIEILLE EA24-00635 - SAL	1 576,19
<b>Total OFFICE DE L EAU DE LA REUNION</b>		<b>1 435 309,68</b>
FEDER	SOLDE SUBV UPEP GROS FAHAM DU 03/04/2024 - UPEP GROS FAHAM / BP	608 660,75
FEDER	SOLDE SUBV UPEP DIORE DU 03/04/2024 - UPEP DIORE CONV 20180891-0017649 / SOLDE - STA	597 278,63
<b>Total FEDER</b>		<b>1 205 939,38</b>
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	SOLDE SUBV FORAGE LE DESERT DU 16/02/2024 - FORAGE LE DESERT / CONV OFB.21.0355 / SOLDE - STA	393 475,25
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	AVANCE 10% SCHEMA DIRECTEUR AEP DU 27/08/2024 - SCHEMA DIRECTEUR AEP (AV 10% + ACOMP 20%) - CIREST	33 000,00
<b>Total OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE</b>		<b>426 475,25</b>
REGION REUNION	SOLDE SUBV UPEP GROS FAHAM - UPEP GROS FAHAM / CONV 20161032-0005125 - BP	101 443,45
REGION REUNION	SOLDE SUBV UPEP DIORE DU 05/04/2024 - UPEP DIORE / CONV 20180891-0017649 / SOLDE - STA	75 326,33
<b>Total REGION REUNION</b>		<b>176 769,78</b>
ETAT	SUBV CONTRAT DE PROGRES CONV 2022/38 CONTRAT DE PROGRES CIREST / ETAT BOP 123 - CIREST	2 305,11
<b>Total ETAT</b>		<b>2 305,11</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 246 799,20</b>

## ▪ Régie assainissement collectif :

Libellé tiers	Libellé	Montant HT
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	SUBV SCHEMA DIRECTEUR AV 10% + ACPTE 20% CV 24-0302 DU 29/10 - CIREST	60 583,20
OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE	AVANCE SUBV EXTENSION RESEAUX EU GASTON DEFERRE DU 11/12/24 - STB	47 808,09
<b>Total OFFICE FRANCAIS BIODIVERSITE</b>		<b>108 391,29</b>
ETAT	AVANCE 30% TRX MODERNIS AC AVENUE DE BOURBON - STA	77 306,13
ETAT	SOLDE SUBV RENOUV CONDUITE REFOUL EU CHAMP BORNE 280324 - STA	9 344,80
ETAT	SUBV CONTRAT DE PROGRES CONV 2022/38 - CIREST	2 305,10
<b>Total ETAT</b>		<b>88 956,03</b>
OFFICE DE L EAU DE LA REUNION	SUBV CHEMIN DU CENTRE CONV 2019-024 DU 14/10/2024 - STA	63 325,44
<b>Total OFFICE DE L EAU DE LA REUNION</b>		<b>63 325,44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>260 672,76</b>

*Poursuite du soutien en faveur des communes membres : le FIIS*

En 2024, les sommes suivantes ont été versées suite aux sollicitations des communes bénéficiaires:

TIERS	LIBELLE	MONTANT
MAIRIE DE SAINT-ANDRE	FIIS 2018-2021 – SOLDE - Aménagement du Parc du Colosse – Tranche 2 - Aménagement des accès et du parc commercial	1 000 000,00 €
	<b>TOTAL MAIRIE DE SAINT-ANDRE</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
MAIRIE DE SAINT-BENOÎT	FIIS 2017-2020 - ACOMPTE 58,41% - Etudes de programmation préalable pour trois établissements scolaires du 1er degré (Ecoles primaires Raphaël ELIE, Edmond ALBIUS et Reine PITOU)	9 181,25 €
	<b>TOTAL MAIRIE DE SAINT-BENOÎT</b>	<b>9 181,25 €</b>
MAIRIE DE SALAZIE	FIIS 2017-2020 - AVANCE 20% - Rénovation de l'église de Saint Martin	2 125,70 €

MAIRIE DE SALAZIE	FIIS 2018-2021 – SOLDE - Réfection de l'église de Salazie	34 850,65 €
MAIRIE DE SALAZIE	FIIS 2018-2021 – SOLDE – Construction de murs de soutènement	34 000,00 €
<b>TOTAL MAIRIE DE SALAZIE</b>		<b>70 976,35 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 080 157,60 €</b>

# Ressources humaines

## *La réorganisation de la direction*

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une restructuration complète de la CIREST et bien entendu celle de la Direction des Ressources Humaines afin de répondre en premier lieu aux enjeux du projet de territoire (défis entre la réponse aux besoins de la population et de l'administration) puis aux différentes contraintes budgétaires et managériales.

L'année 2023 avait permis la mise en application de l'organisation reposant sur le fonctionnement de « **gestion intégrée** » avec des avantages.

Cependant, une gestion RH plus « **traditionnelle** », distinguant clairement les missions liées à la gestion des carrières de celles relevant de la paie, s'est révélée plus pertinente dans le contexte opérationnel de la collectivité.

En effet, le modèle intégré exige une expertise approfondie dans chacun des domaines RH (paie, carrière, recrutement, formation, etc.). Sa mise en place suppose donc l'acquisition d'un volume conséquent de connaissances, tout en assurant en parallèle la continuité des missions.

Par ailleurs, l'un des inconvénients majeurs de la gestion intégrée, tel qu'observé au sein de la DRH, réside dans sa faible capacité d'adaptation aux besoins spécifiques des services ou des métiers. Le recours à une organisation standardisée limite la prise en compte des particularités locales, entraînant une certaine dilution de l'expertise. Les procédures, gérées de manière globale, perdent en finesse d'analyse et en pertinence, notamment lorsqu'elles doivent répondre à des situations complexes ou spécifiques.

Cette nouvelle organisation a réclamé un accompagnement important de la strate managériale et une priorisation des missions afin de répondre rapidement aux différentes demandes du personnel lors de cette nouvelle phase de transition.

## *Une structuration des outils de gestion RH*

### **Un tableau des emplois et des effectifs actualisé**

Le tableau des emplois et des effectifs est un outil de gestion utilisé pour recenser et suivre les postes de travail et les effectifs de personnel. Il présente une vue d'ensemble des différents emplois au sein de l'établissement, y compris les informations telles que les intitulés de poste et les grades ouverts.

Il permet de planifier les besoins en personnel à court, moyen et long terme. Il aide à identifier les postes vacants, à anticiper les départs à la retraite, les mobilités ou les besoins en recrutement supplémentaires.

Cela facilite une planification stratégique des ressources humaines et garantit un effectif adéquat pour répondre aux besoins de l'établissement. C'est un véritable outil de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs.

Le nouveau tableau des emplois et des effectifs mis en place en 2022 et 2023, fournit un identifiant unique par poste de travail. Cela permet de suivre de façon transparente et précise les différentes évolutions des besoins ainsi qu'une transparence sur la gestion des effectifs.

Aussi, en associant les postes aux coûts correspondants, le tableau des emplois et des effectifs aide à la gestion budgétaire. Il fournit une vue d'ensemble des dépenses liées aux ressources humaines. Cela permet de réaliser un état des lieux et une projection, d'optimiser l'allocation des ressources financières et d'assurer une utilisation efficace des budgets disponibles. Ce tableau a connu **plusieurs modifications lors de l'année 2024**, afin de répondre au mieux aux besoins de l'établissement en matière de recrutements et de modifications de poste.

## L'évolution des procédures de recrutement

La loi de transformation de la fonction publique rappelle les principes fondamentaux en matière de recrutement et notamment de la procédure de recrutement des agents contractuels.

Le principe d'égal accès à la fonction publique s'oppose à ce qu'un poste soit « réservé », que ce soit pour une personne interne ou externe à l'établissement. En application de ce principe, toutes les vacances et créations d'emplois permanents doivent faire l'objet d'une publicité auprès du centre de gestion et sur le site commun « emploi territorial ». La réglementation rappelle que les postes permanents sont prioritairement destinés aux fonctionnaires, le recours aux agents contractuels étant un mode de recrutement dérogatoire.

Ainsi, le recrutement d'un agent contractuel ne pourra s'effectuer qu'à l'issue d'un constat d'infructuosité du recrutement d'un fonctionnaire.

Cela équivaut également dans le cadre d'un « renouvellement » de contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent. La déclaration de vacance d'emploi est obligatoire ainsi que l'étude de l'ensemble des candidatures recevables de fonctionnaires, multipliant ainsi l'organisation des entretiens de recrutement. Un procès-verbal signé par l'employeur est finalement dressé précisant le nom du candidat ayant été retenu.

## Une campagne d'avancement des carrières

Dans le cadre de la gestion des parcours professionnels et de la valorisation des compétences, la CIREST a conduit une **campagne d'avancement de carrières** au titre de l'année 2024.

À l'issue de cette campagne, **21 agents ont bénéficié d'un avancement de grade**, marquant ainsi une reconnaissance de leur engagement, de leur expérience et de leur évolution professionnelle au sein de la collectivité.

Par ailleurs, **1 agent a accédé à une promotion interne**, illustrant la volonté de l'établissement de favoriser la progression en interne et la montée en compétences des agents.

Ces avancements s'inscrivent dans une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), permettant d'accompagner les parcours, de motiver les équipes et de renforcer l'attractivité des carrières territoriales.

## La modification du RIFSEEP

La délibération n° 2017-B017 du 30 novembre 2017, instituant le RIFSEEP, a permis la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire au sein de la CIREST dès 2018.

En 2023, un règlement interne spécifique au RIFSEEP a été élaboré afin de préciser les modalités d'application propres à la collectivité. Ce règlement a notamment défini les critères d'attribution du **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**, versé en fin d'année 2023 sur la base des résultats des entretiens professionnels.

Par ailleurs, de nouvelles modifications sont intervenues en 2024, visant à renforcer l'homogénéité des grilles d'attribution de l'IFSE pour certains cadres d'emplois. Ces ajustements contribuent à une application plus équitable et cohérente du dispositif au sein des services de l'établissement.

## *L'avancée sur la dématérialisation*

### La mise en place du coffre-fort électronique

La dématérialisation et les usages numériques s'imposent aujourd'hui aux collectivités comme un levier majeur de la modernisation des services, bien au-delà des obligations réglementaires en matière de télétransmissions.

Ces évolutions représentent ainsi une opportunité pour les collectivités de moderniser leur équipement, matériel ou logiciels, mais aussi leurs pratiques et l'organisation de leurs procédures de gestion : circuits de validation, travail collaboratif, archivage...

**Engagée dans la transition numérique et la préservation de l'environnement, la CIREST poursuit activement sa modernisation en intégrant des outils numériques durables.**

Le déploiement du parapheur électronique (*i-Parapheur*) ainsi que de la Gestion Electronique des Documents (GED) a permis de réduire significativement la consommation de papier au sein des différents services. Cette initiative a également contribué à diminuer l'usage de consommables tels que l'encre et les toners. La fin de l'année 2023 a ainsi été marquée par une volonté affirmée d'approfondir la dématérialisation des outils internes.

Dans cette dynamique, la CIREST a procédé à la dématérialisation des bulletins de paie des agents, en leur donnant accès à un **coffre-fort numérique (CFN)**, offrant une durée d'archivage sécurisée de 50 ans.

Ce coffre-fort, opéré en partenariat avec **Docaposte** (filiale du Groupe La Poste), permet aux agents de consulter leurs bulletins de salaire de manière autonome et sécurisée, dès la clôture de la paie par la Direction des Ressources Humaines et ce ou qu'ils soient.

Cette démarche, mise en œuvre au cours du second semestre 2024, a rencontré une forte adhésion de la part du personnel, confirmant l'intérêt et la pertinence de cette évolution vers une gestion RH plus moderne, écologique et efficiente.

## La dématérialisation des titres repas

Concomitamment à la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie, l'établissement a souhaité mettre en place la carte titres-restaurant, en plus des titres-papier. Ce choix est offert aux agents dans un premier temps jusqu'à l'obligation de l'utilisation exclusive des carte titres-restaurant

Les avantages pour les agents sont les suivants :

- **Facilité d'utilisation** : Les titres restaurant dématérialisés sont stockés sous forme électronique sur une carte ou une application mobile. Les agents n'ont donc plus besoin de transporter des titres physiques, ce qui les rend plus faciles à gérer et à utiliser.

- **Sécurité** : Les titres restaurant dématérialisés sont protégés par des mesures de sécurité, telles que des codes PIN ou des mots de passe, ce qui réduit les risques de perte ou de vol par rapport aux titres papier.

- **Flexibilité** : Les titres restaurant électroniques peuvent être utilisés dans un plus grand nombre d'établissements, y compris les restaurants traditionnels, les supermarchés et les sites de restauration en ligne. Cela offre aux agents plus de choix et de flexibilité pour leurs repas.

- **Suivi des dépenses** : Les solutions de dématérialisation permettent aux agents de suivre leurs dépenses de manière plus précise. Ils peuvent généralement consulter leur solde, leur historique d'utilisation et les détails de leurs transactions en ligne, ce qui facilite la gestion de leur budget alimentaire.

- **Économie de temps et d'argent** : La dématérialisation élimine le besoin de se rendre physiquement dans un bureau pour récupérer les titres restaurant chaque mois. Les agents peuvent accéder à leurs titres en ligne, ce qui leur fait gagner du temps.

Possibilité de régler au centime près la somme due (pas de perte d'argent)

- **Environnement** : La réduction de l'utilisation de papier contribue à la préservation de l'environnement en limitant la production de déchets et la consommation de ressources naturelles.

- **Évolutivité** : Les systèmes de dématérialisation peuvent être mis à jour plus facilement pour s'adapter aux évolutions de la législation ou aux besoins des agents, offrant ainsi une solution plus flexible à long terme.

**L'adhésion au dispositif de titres-repas dématérialisés n'a pas été mise en œuvre en 2024, en raison d'une faible adhésion des agents.**

Plusieurs freins ont été identifiés, parmi lesquels le **nombre limité de restaurateurs affiliés** au réseau de la carte, rendant son utilisation restreinte sur le territoire.

De plus, certains agents ont exprimé une **inquiétude quant à la limitation du montant journalier autorisé à la dépense**, ce qui a renforcé leur appréhension face à ce changement. Ces éléments ont contribué à un accueil mitigé du dispositif, malgré les bénéfices attendus en matière de simplification et de modernisation.

## *La mise en place de la politique handicap à la CIREST*

La politique de prévention s'est structurée davantage en procédant à la nomination dès le début de l'année 2023 d'une assistante de prévention/référente handicap déjà présente au sein de la Direction.

Une attention particulière a été portée aux agent(e)s techniques, notamment de l'eau et de l'assainissement, afin de prévenir des troubles musculaires squelettiques (TMS) et en apportant les équipements de protection individuel adaptés.

Un état des lieux primaire a mis en lumière un manque de matériel de premiers secours sur les sites distants. Ainsi, la CIREST s'est doté en trousse de secours et les a positionnés dans chaque bâtiment et site décentralisé ainsi qu'au parc automobile afin de permettre d'assurer les soins en cas d'urgence.

Des actions de prévention ont été menées tout au long de l'année 2024, telles que :

- la sensibilisation aux TMS pour les agents travaillant sur écran,
- la prévention des risques routiers en lien avec les addictions,
- la sensibilisation de l'encadrement à la démarche de prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, la politique handicap continue de se structurer avec la mise en place d'une convention triennale avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap dans la Fonction Publique (FIPHFP). Cette convention s'articule autour de 5 axes principaux :

- le recrutement de travailleurs en situation de handicap,
- le maintien dans l'emploi,
- la formation des agents et des tuteurs accompagnant les travailleurs handicapés,
- la communication, l'information et la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap,
- l'accessibilité numérique.

Ce programme d'actions sur trois ans est financé à hauteur de 84 % par le FIPHFP (prise en charge de 179 000 € sur un budget prévisionnel de 213 000 €), traduisant ainsi une volonté affirmée de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la CIREST.

## *L'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)*

L'article L. 731-4 du code général de la fonction publique pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales figurant dans son budget.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et de les aider à faire face à des situations difficiles.

Dans ce cadre, des prestations d'action sociale individuelles peuvent être octroyées. Elles ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Un Comité des œuvres Sociales (COS EST) existe depuis 2006 à la CIREST. Cependant, dans le cadre de l'évolution de l'action sociale et dans la volonté de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des agents, une enquête a été menée auprès de ces derniers afin de récolter leurs avis pour une adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1er janvier 2024.

Ce sondage a permis de constater que la majorité des participants souhaitent évoluer vers un organe pouvant leur faire bénéficier d'avantages sociaux et de prises en charges supplémentaires.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une convention a été signée avec le CNAS

Peuvent ainsi bénéficier des prestations de ce nouveau comité :

- Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement ;
- Les agents contractuels en activité ou bénéficiant d'un congé rémunéré ou non rémunéré sur un emploi permanent ;
- Les agents de droit privé.

La CIREST a pris la décision de conserver le Comité d'Oeuvre Social afin que les agents de l'établissement puissent bénéficier des actions collectives en leur faveur.

### *La mise en place de la journée de cohésion*

Le 16 février 2024, la CIREST a organisé une journée de cohésion afin de renforcer les liens entre les agents et de favoriser un esprit d'équipe au sein des services. Cette initiative visait à promouvoir le bien-être au travail, la convivialité et la collaboration entre les différents services.

La journée a débuté par un départ collectif en car à 7h30, en direction du site naturel de la Rivière des Roches à Bras-Panon.

Elle s'est déroulée en deux temps :

- Une première partie dédiée aux activités de groupe, proposant un large éventail d'animations telles que le vélo couché, le modélisme, des ateliers de relaxation, des activités de découverte, ainsi que divers stands participatifs.
- Une seconde partie conviviale autour d'un déjeuner, accompagné d'une animation musicale, permettant aux participants de prolonger les échanges dans une ambiance chaleureuse.

Ce sont ainsi 123 agents qui ont répondu présents à cette journée, unanimement saluée pour sa richesse en activités, en émotions et en partages. Les retours des participants ont été très positifs, soulignant l'importance de ce type d'événement pour renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion d'équipe.

# Moyens Généraux et Logistique

La direction des Moyens Généraux et de la Logistique vient en support à l'ensemble des directions pour leurs demandes d'achat et la maintenance des bâtiments de la collectivité.

Voici ci-dessous la composition de la direction par service :

Direction Moyens Généraux & Logistique	
Poste	Effectif
Directeur	1
Secrétaire administrative	1
Service Logistique	
Responsable logistique	1
Magasinier-livreur	2
Agent d'entretien des locaux	2
Service Patrimoine Bâti	
Chef d'équipe	1
Agent technique	2

## Service Logistique

### 1. Missions générales

Le service assure le support pour la l'ensemble de la collectivité sur les points suivants :

- Vêtement de travail et équipement de protection individuelle
- Fourniture de bureaux
- Mobiliers de bureaux
- Matériels espaces verts
- Déménagement
- Entretien des locaux interne et externe
- Fontaine à eau
- Collation pour les événements
- Boissons et art de la table
- Dératisation/Désinsectisation des sites

## Service Patrimoine Bâti

### 1. Organisation du service

Le service patrimoine bâti est sous la responsabilité du directeur, qui occupe le poste par intérim.

### 2. Travaux en régie

Sur l'année 2024, l'équipe du patrimoine est intervenue sur 200 demandes de travaux divers pour :

- Pose de panneau pour la direction environnement
- Création et remplacement de portail pour les déchetteries
- Retouche peinture des locaux administratifs
- Aménagement du stand de la foire agricole de Bras Panon
- Remplacement des bavettes PVC pour bennes déchetteries
- Pose de tableaux blancs ou liège
- Tous les petits travaux de réparation (porte, serrure, plomberie) sur tous sites

### 3. Travaux en externe

Outre la maintenance effectuée sous contrat avec un prestataire pour l'électricité, la climatisation, les ascenseurs, les extincteurs, l'alarme incendie et intrusion, la vidéosurveillance le service s'est occupé du suivi administratif et technique des travaux ci-dessous :

- Travaux de réalisation de dalles en béton avec arceaux de protection pour les BAV sur le territoire de la CIREST
- Travaux de maçonnerie pour les quais des déchetteries Sainte-Anne et Centre Ville de Saint-André
- Travaux de fourniture et pose d'un système de conférence de la salle de réunion du siège de la CIREST Bâtiment B sur la commune de Saint-Benoit
- Travaux de climatisation, sol souple et d'électricité des bureaux NPNRU de St-Benoit
- Réparations et remplacement des stores et films des bureaux du siège
- Suivi et réparation des microphones de l'amphithéâtre
- Travaux de réfection du belvédère en bois du site PK12 Takamaka sur la commune de Saint-Benoit

# Commande publique, affaires juridiques et générales

## ORGANISATION DE LA DIRECTION

La Direction, avec le rattachement du service des affaires générales en cours d'année 2022, est désormais composée de 3 services :

- Le service de la commande publique
- Le service des affaires juridiques
- Le service des affaires générales

Le service Commande Publique fonctionne avec une responsable, de deux (2) gestionnaires de marchés et d'une (1) assistante administrative.

Sur la compétence *affaires juridiques*, le service est composé d'une (1) chargée de conseil juridique et de contentieux qui a la charge principalement du conseil juridique et de la gestion des contentieux.

Sur la compétence des affaires générales, le service est composé d'une responsable, de deux agents administratifs, un agent d'accueil et trois coursiers.

## ACTIVITES ESSENTIELLES

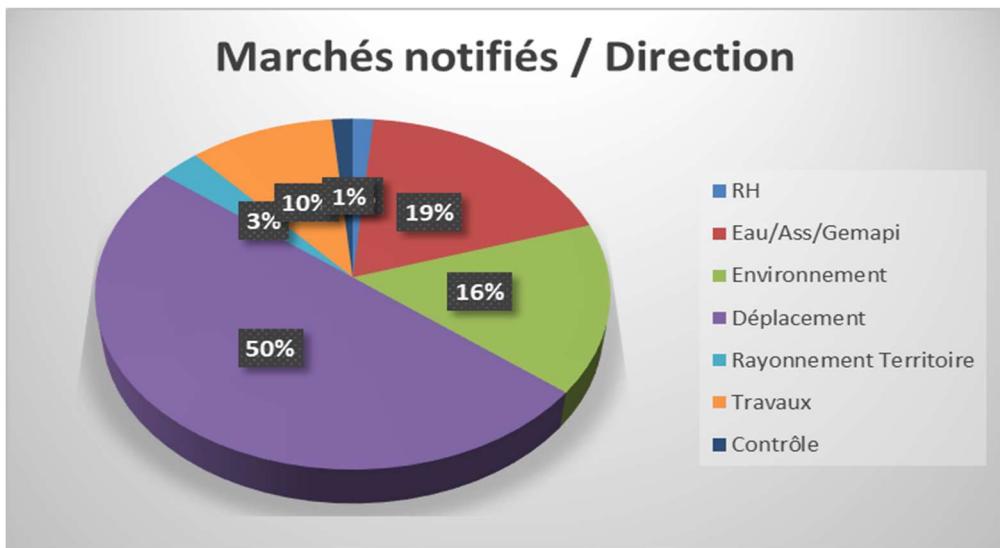
### *Service de la Commande Publique*

Le service de la Commande Publique conseille les directions sur le choix des procédures, participe à leur élaboration et à leur suivi et procède aux lancements des procédures de marchés.

En 2024, le service a lancé 32 nouvelles consultations.

Forme de la procédure	Nombre de Procédure
AOO	18
MAPA	13
Marché sans pub ni MEC	0
DSP	1
<b>Total général</b>	<b>32</b>

Le service a notifié en 2024, 72 marchés répartis par direction de la manière suivante :



### Service des Affaires Juridiques

Le service gère principalement les activités de :

- ✓ Conseils Juridiques, traitements de réclamations
- ✓ Consultations d'avocat
- ✓ Contrôle de documents à priori

La Direction des Affaires Juridiques a participé au contrôle a priori et a posteriori des rapports soumis au Conseil communautaire. Dans le cadre des dossiers qu'elle suit en propre, la Direction a pu rédiger divers rapports. Elle est également intervenue dans l'élaboration de modèle de document ou d'avis au bénéfice des services.

- ✓ La gestion précontentieuse et contentieuse

### ETAT DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF 2024

N° dossier	Etat de l'affaire	Date de l'état	Requérant
<a href="#"><u>2300260</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur SOUVANE Yannis
<a href="#"><u>2300256</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur ROBERT Harry
<a href="#"><u>2300255</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur PICARD Jean Baptiste
<a href="#"><u>2300254</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du	27/11/2024	Madame MAUSOLE Juliette

	CIA - Rejet de la requête		
<a href="#"><u>2300253</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur MARIE Guillaume
<a href="#"><u>2300252</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur LARIVIERE Jean Philippe
<a href="#"><u>2300251</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Madame HAPOLD Laurence
<a href="#"><u>2300250</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur GRONDIN André
<a href="#"><u>2300248</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur CAZALOU Gerome
<a href="#"><u>2300246</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Madame AMOURGOM Eulalie
<a href="#"><u>2300245</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur OGIRE Gerald
<a href="#"><u>2300244</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur ELLAMA Georges Marie
<a href="#"><u>2300243</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Madame ALAGAPIN Anielle
<a href="#"><u>2300233</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur TECHER Jude
<a href="#"><u>2300231</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA - Rejet de la requête	27/11/2024	Monsieur VELIA Yann
<a href="#"><u>2300230</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur BOUTCHAMA Jerome
<a href="#"><u>2300229</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur PAUSE Jean Claude
<a href="#"><u>2300228</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Madame CATAN Stephanie
<a href="#"><u>2300227</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur CORDON Frédéric
<a href="#"><u>2300226</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur DIJOUX Johny
<a href="#"><u>2300225</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur GAUVIN Serge

	verser 1000 €		
<a href="#"><u>2300224</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur HONORINE Bruno
<a href="#"><u>2300223</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur JEBANE Domminique
<a href="#"><u>2300222</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Madame MAILLOT Micheline
<a href="#"><u>2300221</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur NAZE Lucay
<a href="#"><u>2300220</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur OLIVIER Erick
<a href="#"><u>2300219</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur RINEL Sergio
<a href="#"><u>2300218</u></a>	Recours indemnitaire pour versement du CIA – Condamnation de la CIREST à verser 1000 €	27/11/2024	Monsieur RAMASSAMY Jean Marie
<a href="#"><u>2200739</u></a>	Dossier transmis suite recours	27/11/2024	Monsieur ROUSSELOT Jean Luc
<a href="#"><u>2401313</u></a>	Rejet demande	12/11/2024	SYNDICAT SAFPTR
<a href="#"><u>2201610</u></a>	Terminé	17/10/2024	SYNDICAT SAFPTR
<a href="#"><u>2400386</u></a>	Instruction close – demande d'annulation d'une sanction disciplinaire	10/10/2024	Monsieur VALERY Jimmy Joseph
<a href="#"><u>2300302</u></a>	Dossier transmis suite recours	24/09/2024	Monsieur JEREMIE Jean Idriss
<a href="#"><u>2300232</u></a>	Désistement	27/08/2024	Monsieur TUGAR Pascal
<a href="#"><u>2400805</u></a>	Rejet de la demande en annulation de la procédure de passation du marché du PLIE	11/07/2024	SASU DEFI
<a href="#"><u>2300247</u></a>	Désistement	09/07/2024	Monsieur CARINY Julien
<a href="#"><u>2400741</u></a>	Instruction close - Attente du jugement	14/06/2024	Monsieur DE FONDAUMIERE Laurent Pascal
<a href="#"><u>2400595</u></a>	Rejet de la demande en annulation de la procédure de passation du marché de transport scolaire lots 11 et 12	31/05/2024	AUTOCARS DES MASCAREIGNES ADM
<a href="#"><u>2400281</u></a>	Rejet de la requête de la demande en annulation du refus d'une décharge syndicale	11/03/2024	SYNDICAT SAFPTR

2400001

Rejet d'un référé de demande de suspension du refus d'une décharge syndicale

08/01/2024

SYNDICAT SAFPTR

**ETAT DU CONTENTIEUX JUDICIAIRE 2024**

	Type de contrat	Procédure	État de la procédure	Décisions rendues	Calendrier de procédure
SCI LSV 974	Promesse synallagmatique de bail à construction	Demande de constat de la caducité de la promesse	Procédure en cours (appel)	<a href="#">"Jugement du 19/03/2024 favorable à la CIREST :</a> Constat de la caducité de la promesse + 3043,26 € TTC indemnités + 1500 € Fi et dépens	Audience d'incident du 16 février 2025
SCI SORETAL OI	Bail à construction	Clause résolatoire	Procédure en cours (première instance)	<a href="#">"Ordonnance du juge de la mise en état du 8/10/2024 favorable à la CIREST :</a> Rejet de la fin de non-recevoir tirée de la prescription extinctive + 1500 € Fi	Renvoi à la mise en état électronique du 14/04/2025 avec calendrier, nos conclusions étant attendues pour le 10/02/2025
SARL ÉCO DÉCHETS RÉUNION	Bail à construction	Clause résolatoire	Procédure terminée	<a href="#">"Jugement du 19/03/2024 favorable à la CIREST :</a> Prononcé de la résiliation judiciaire du bail à construction + 130 450,18 € indemnités + 1500 € Fi et dépens	
SCI KTNISS	Bail à construction	Clause résolatoire	Procédure en cours (première instance)		Renvoi à la mise en état électronique du 10/02/2025 pour les conclusions de SCI KTNISS
SCI TAMARINAS	Bail à construction	Clause résolatoire	Procédure abandonnée		
SAS GROUPE ALLIAU	Bail à construction	Clause résolatoire	Procédure en cours (première instance)		Audience d'incident du 3 février 2025 pour les conclusions de la CIREST
SARL MENUISERIE DAMOUR	Bail à construction	A définir	Procédure à lancer		
SARL CHEZ STEEVE	Bail à construction	Défaut de construction + non paiement des loyers	Procédure à lancer		
SARL TERRENTROY ALU	Bail à construction	Non paiement des loyers	Procédure à lancer		
BDM SALAZES	Bail à construction	A définir	Procédure à lancer		
EMP ALU	Bail à construction	A définir	Procédure à lancer		
SOUD ALU	Bail à construction	A définir	Procédure à lancer		

**Service des Affaires générales**

Le service des affaires générales gère :

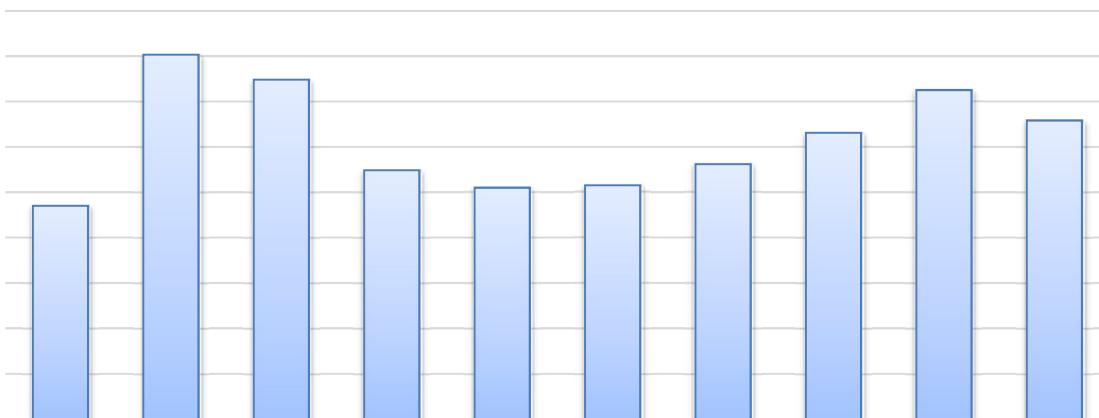
- Le secrétariat général
- L'accueil physique et téléphonique

- Les coursiers

En 2024, le service a organisé 10 conseils avec 210 rapports présentés et 3 bureaux communautaires avec 19 rapports présentés.

Le traitement du courrier est une mission importante du service où tous les courriers arrivés sont centralisés et dispatchés dans les services.

Au total en 2024, 7057 courriers ont été traités par le service avec la répartition suivante :

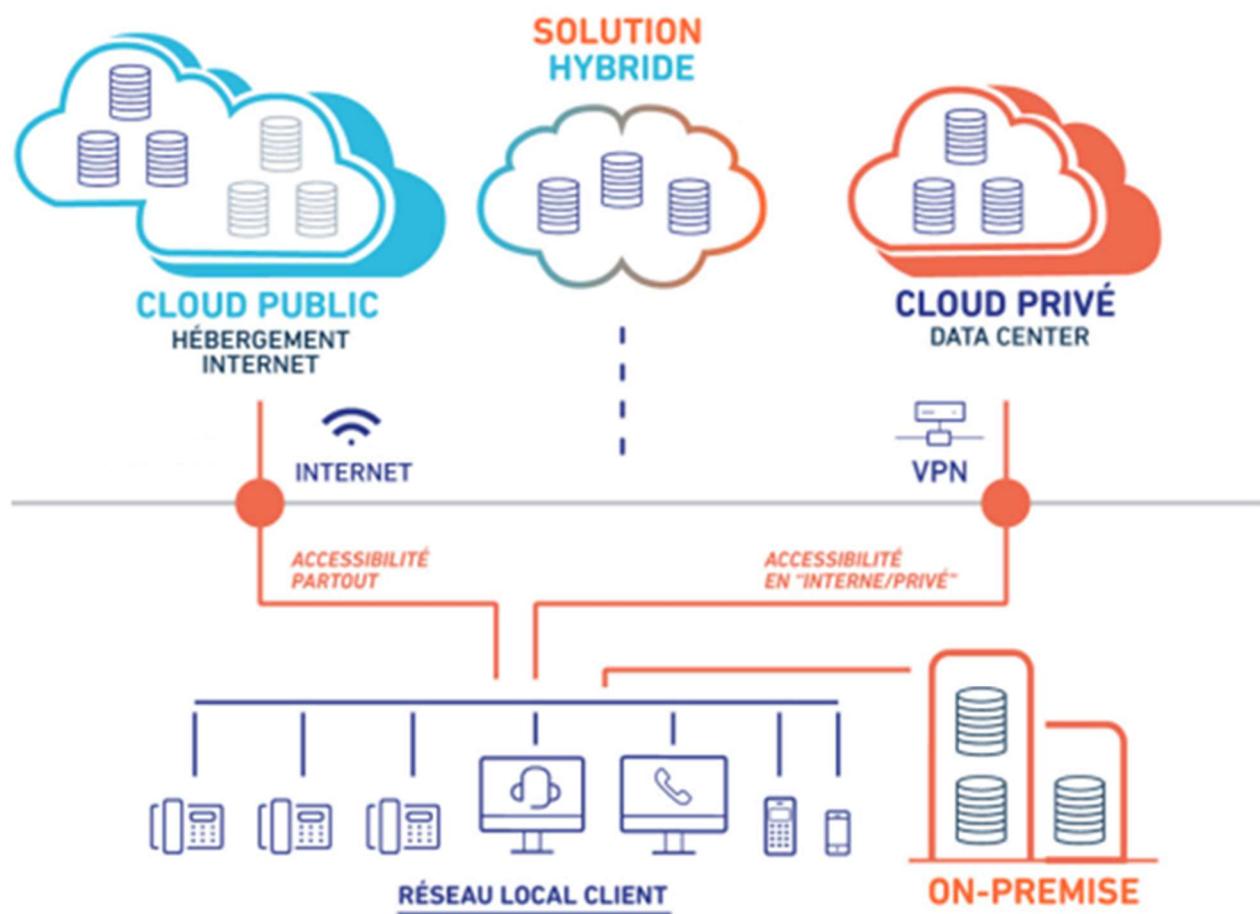


# Systèmes d'information

## Organisation de la Direction

Direction transverse, elle est rattachée à la Direction adjointe des Ressources et des Moyens. Elle se compose actuellement de cinq agents : un directeur, deux techniciens réseaux et systèmes, une assistante, et un développeur.

## Architecture du système d'information



## L'évolution du numérique et les enjeux pour les collectivités

À l'ère du numérique, l'écosystème technologique évolue constamment, offrant aux organisations de nouvelles opportunités en matière de gestion, de partage de l'information et d'outils de travail, notamment l'Intelligence Artificielle. Grâce à des solutions de stockage et de collaboration en ligne, comme les services de type « drive », les données sont désormais accessibles en temps réel, ce qui favorise une meilleure réactivité et renforce la collaboration entre les équipes.

Cependant, cette transformation digitale s'accompagne de nouveaux défis, notamment en matière de cybersécurité. Les collectivités territoriales doivent aujourd'hui composer avec des menaces de plus en plus sophistiquées, qui ciblent aussi bien les infrastructures techniques que les données sensibles. La sécurisation

des systèmes d'information devient ainsi un enjeu stratégique majeur pour garantir la continuité des services publics, la protection des usagers et la confiance des citoyens.

Dans ce contexte, il est essentiel pour notre collectivité d'adopter une approche proactive : sensibiliser les agents, renforcer les protocoles de sécurité, mettre à jour les outils et anticiper les risques. La modernisation des services ne peut se faire sans une vigilance constante face aux cybres menaces.

Rappel des principaux risques liés aux cybres menaces

- **Les attaques par ransomware**, qui peuvent viser à exfiltrer les données sensibles et menacer de les divulguer, voire les détruire en cas de non-paiement de la rançon.
- **Le phishing**, souvent utilisé pour déployer un ransomware ou un malware.
- **Les attaques par déni de service (DDoS)**, qui visent à surcharger un réseau de requêtes, rendant les services en ligne ou un SI indisponibles.
- **L'exploitation des failles de sécurité**, pour infiltrer un réseau ou installer des logiciels malveillants.
- **Le cyber-espionnage**, dans le but d'obtenir des informations stratégiques ou sensibles.
- **Les attaques sur les infrastructures critiques**, telles que l'eau, l'électricité, et les transports, qui peuvent être ciblées pour des sabotages ou des perturbations - l'une des principales menaces à craindre dans le cadre de conflits géopolitiques.
- **Les menaces internes**, via des employés ou d'anciens employés qui peuvent, intentionnellement ou par inadvertance, causer des incidents de cybersécurité en accédant à des informations sensibles ou en compromettant des systèmes.

Depuis 2021, la collectivité déploie des actions de sensibilisation à la cybersécurité dans le cadre du **parcours cybersécurité**, financé par l'État à hauteur de 90 000,00 € TTC. Ces actions visent à renforcer la protection de nos systèmes d'information et prennent la forme de campagnes de sensibilisation ainsi que de mises en situation concrètes destinées aux agents.

### Campagne de sensibilisation au phishing

En 2024, une campagne de sensibilisation au phishing a été menée auprès des agents, afin de mieux les préparer à faire face à ce type de menace croissante.

Dans ce cadre, une plateforme de formation dédiée à la cybersécurité a été mise en place. Elle propose des modules interactifs et pédagogiques, notamment sur la reconnaissance des mails piégés et les bonnes pratiques à adopter en cas de doute.

Cette initiative s'inscrit dans le parcours de formation à la cybersécurité financé par l'État. Elle inclut des mises en situation concrètes permettant aux agents de se confronter à des scénarios réalistes et ainsi renforcer leurs réflexes face aux cyberattaques.

## Niveau de risque



Notre référentiel :

- Rouge : plus de 12% (risque extrême)
- Orange : de 9 à 12% (risque très élevé)
- Jaune : de 5 à 9% (risque élevé)
- Vert clair : de 2 à 5% (risque modéré)
- Vert foncé : moins de 2% (risque minoré)

## Cliqueurs uniques

136 utilisateurs ont cliqué sur au moins 1 lien, soit 49% de la population sur cette période (276 Personnes).

229 templates différents ont été utilisés pour couvrir l'ensemble de la population.

Cette plateforme restera accessible jusqu'à la fin juillet 2025, permettant à un grand nombre d'agents de participer à cette campagne et de renforcer ainsi leurs compétences collectives face aux risques numériques.

### Elaboration des fiches réflexes en cas de gestion de crise majeur

Dans le cadre du financement dédié au parcours cybersécurité, nous proposons la mise en place de fiches réflexes. Ces fiches, accompagnées d'une valise d'outils, serviront de guide pratique pour la conduite à tenir en cas d'attaque ciblant notre système. Elles permettront à la « cellule de crise » de réagir rapidement et efficacement afin de limiter les impacts et de restaurer la sécurité dans les meilleurs délais.

- ▼  160.0002.Cyber Sécurité
  - ▼  Fiches Réflexes
    - ▼  Malette de crise
      -  Gouvernance
      -  Opérationnelle

 <a href="#">OCD - CIREST - 7 - Rôles membres v0.3.pptx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 6 - Feuille d'émargement.docx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 5 - Guide de bonnes pratiques_v0.3.pptx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 4 - Main courante_v0.1.xlsx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 3 - Mobilisation et Organisation de crise cybe...</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 2 - Déclenchement de crise cyber_v0.2.pptx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 1 - Annuaire de crise_v0.2.xlsx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - 0 - Utilisation de la mallette_v0.2.pptx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - FICHE REFLEXE RANSOMWARE_v0.2.docx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - FICHE REFLEXE INDISPONIBILITE APPLICATION CRITIQUE_v0.2.pptx</a>
 <a href="#">OCD - CIREST - FICHE REFLEXE COMPROMISSION FOURNISSEUR_v0.2.docx</a>

### Mise à jour des Operating systèmes WSUS

L'objectif principal d'avoir un WSUS (Windows Server Update Services) est de centraliser la gestion des mises à jour des produits Microsoft dans une infrastructure informatique.

#### Objectifs de WSUS

- Centralisation des mises à jour

Permet de télécharger une seule fois les mises à jour depuis Microsoft, puis de les redistribuer aux ordinateurs du réseau. Évite que chaque poste client télécharge individuellement les mises à jour depuis

Internet.

- Contrôle des mises à jour

L'administrateur peut approuver ou refuser les mises à jour avant leur déploiement.

Permet de tester les mises à jour sur un petit groupe avant un déploiement global (principe de déploiement par étapes).

- Réduction de la bande passante

Diminue la consommation de bande passante Internet en limitant les connexions externes aux serveurs Microsoft.

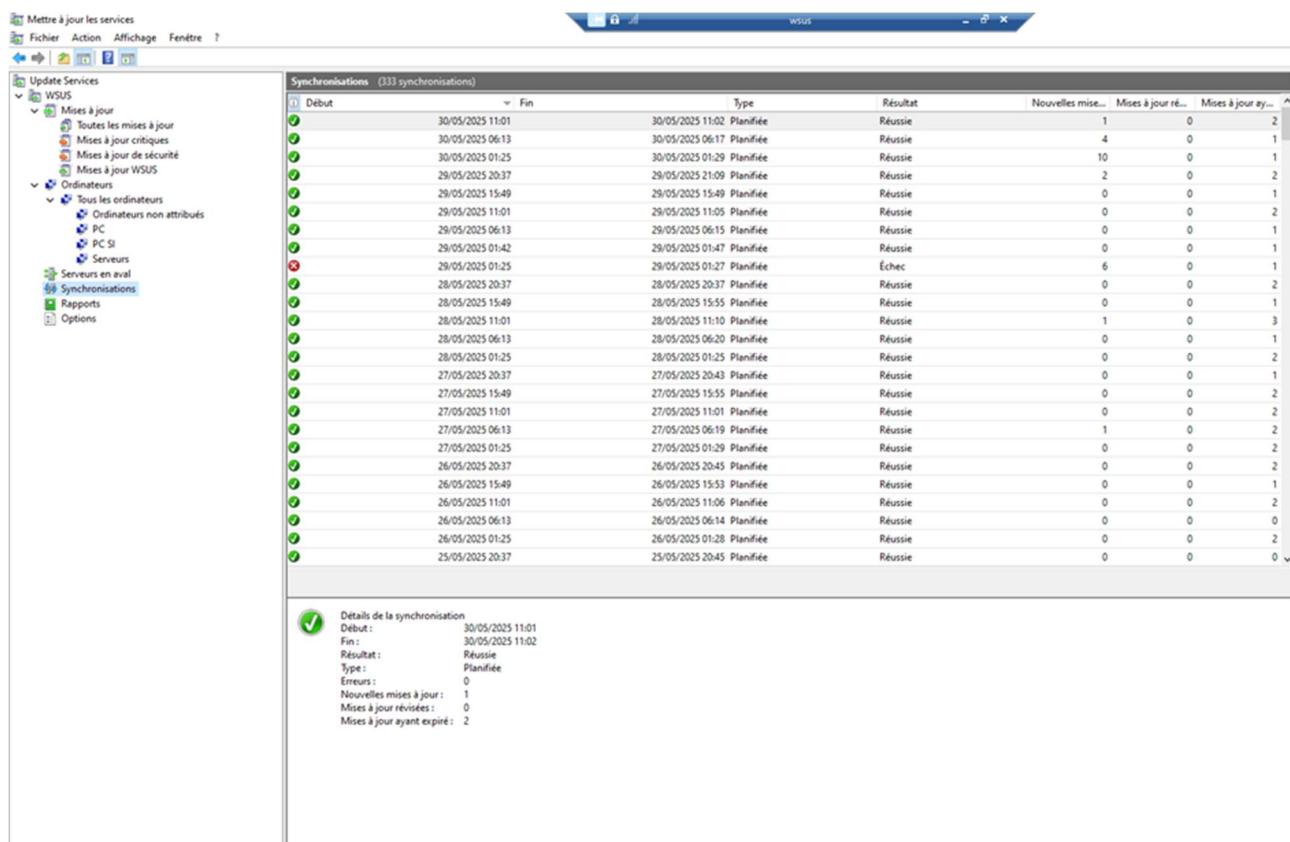
- Conformité et sécurité

Assure que tous les systèmes sont mis à jour régulièrement, réduisant ainsi les vulnérabilités.

Aide à répondre à des exigences de conformité (normes ISO, RGPD, etc.).

- Suivi et reporting

Fournit des rapports détaillés sur les mises à jour installées, en attente, échouées, etc.



Début	Fin	Type	Résultat	Nouvelles mise... à jour	Mises à jour ré... mises à jour	Mises à jour ay... échouées
30/05/2025 11:01	30/05/2025 11:02	Planifiée	Réussie	1	0	2
30/05/2025 06:13	30/05/2025 06:17	Planifiée	Réussie	4	0	1
30/05/2025 01:25	30/05/2025 01:29	Planifiée	Réussie	10	0	1
29/05/2025 20:37	29/05/2025 21:09	Planifiée	Réussie	2	0	2
29/05/2025 20:37	29/05/2025 15:49	Planifiée	Réussie	0	0	1
29/05/2025 11:01	29/05/2025 11:05	Planifiée	Réussie	0	0	2
29/05/2025 06:13	29/05/2025 06:15	Planifiée	Réussie	0	0	1
29/05/2025 01:42	29/05/2025 01:47	Planifiée	Réussie	0	0	1
29/05/2025 01:25	29/05/2025 01:27	Planifiée	Échec	6	0	1
28/05/2025 20:37	28/05/2025 20:37	Planifiée	Réussie	0	0	2
28/05/2025 15:49	28/05/2025 15:55	Planifiée	Réussie	0	0	1
28/05/2025 11:01	28/05/2025 11:10	Planifiée	Réussie	1	0	3
28/05/2025 06:13	28/05/2025 06:20	Planifiée	Réussie	0	0	1
28/05/2025 01:25	28/05/2025 01:25	Planifiée	Réussie	0	0	2
27/05/2025 20:37	27/05/2025 20:43	Planifiée	Réussie	0	0	1
27/05/2025 15:49	27/05/2025 15:55	Planifiée	Réussie	0	0	2
27/05/2025 11:01	27/05/2025 11:01	Planifiée	Réussie	0	0	2
27/05/2025 06:13	27/05/2025 06:19	Planifiée	Réussie	1	0	2
27/05/2025 01:25	27/05/2025 01:29	Planifiée	Réussie	0	0	2
26/05/2025 20:37	26/05/2025 20:43	Planifiée	Réussie	0	0	2
26/05/2025 15:49	26/05/2025 15:53	Planifiée	Réussie	0	0	1
26/05/2025 11:01	26/05/2025 11:06	Planifiée	Réussie	0	0	2
26/05/2025 06:13	26/05/2025 06:14	Planifiée	Réussie	0	0	0
26/05/2025 01:25	26/05/2025 01:28	Planifiée	Réussie	0	0	2
25/05/2025 20:37	25/05/2025 20:45	Planifiée	Réussie	0	0	0

Détails de la synchronisation

Début : 30/05/2025 11:01  
Fin : 30/05/2025 11:02  
Résultat : Réussie  
Type : Planifiée  
Erreurs : 0  
Nouvelles mises à jour : 1  
Mises à jour révisées : 0  
Mises à jour ayant expiré : 2

WSUS est un outil clé pour les administrateurs systèmes souhaitant gérer efficacement les mises à jour Windows dans un environnement professionnel, tout en réduisant les risques de sécurité, optimisant la bande passante, et contrôlant le calendrier de déploiement.

## Activités récurrentes

### La gestion des incidents et des demandes informatiques

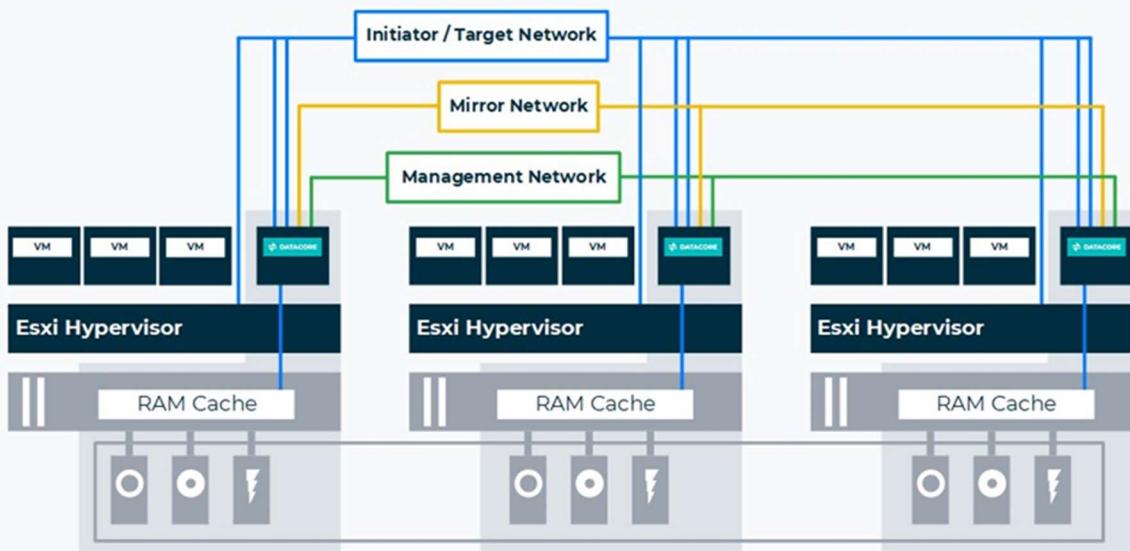
La gestion des incidents et des demandes informatiques, vise à garantir la continuité des services numériques, à améliorer l'expérience utilisateur et à maintenir une qualité de service performante.



### La Gestion de l'infrastructure serveurs

La gestion de l'infrastructure serveurs est un domaine essentiel de l'administration des systèmes informatiques. Elle implique l'ensemble des activités nécessaires pour assurer le bon fonctionnement, la performance, la sécurité et la disponibilité des serveurs sur lesquels reposent les applications et services de la collectivité.

## Hyper-converged Configuration



## La maintenance et l'évolution du parc informatique, et téléphonique clients

Assurer le bon fonctionnement des équipements et des systèmes utilisés par la collectivité. Cela implique la gestion des serveurs, les mises à jour logicielles, des correctifs de sécurité, ainsi que le remplacement ou la mise à niveau des matériels obsolètes.

### La gestion des applications métiers

Assurer le bon fonctionnement quotidien des applications métiers utilisées par les agents de la collectivité, afin de :

- Garantir la sécurité et la confidentialité des données
- Maintenir à jour les logiciels (versions, patchs)
- Adapter les outils aux évolutions des besoins métier
- Optimiser les coûts liés aux licences, à la maintenance et à l'exploitation
- Former les utilisateurs pour une meilleure adoption

### La gestion des abonnements de téléphonie fixe, mobile et internet

Cela comprend la gestion des contrats avec les opérateurs, la gestion des lignes téléphoniques et des services associés, ainsi que le suivi des coûts et de la consommation

### La gestion de renouvellement des licences et contrats logiciels

Maintenir l'utilisation légale et à jour des logiciels utilisés par la collectivité. Cela consiste à surveiller les dates d'expiration des licences, de renouveler les contrats, de gérer les mises à niveau et de s'assurer de la conformité aux licences logicielles.

### La location et la maintenance des copieurs

Garantir un accès continu à des équipements d'impression et de numérisation. Cela inclut la gestion des contrats de location, la planification des maintenances préventives et curatives, ainsi que le suivi des coûts et de l'utilisation des copieurs.

### L'achat et gestion des consommables informatiques

Nécessaire bon fonctionnement des équipements, tels que les cartouches d'encre, les toners, les câbles, le spare nécessaire à la maintenance etc. Cela implique de gérer les stocks, de passer des commandes en temps opportun et de suivre les dépenses associées.

### L'accompagnement des services pour l'utilisation optimale des logiciels "métier"

Permettre aux différents services de la collectivité d'exploiter pleinement les fonctionnalités des logiciels spécifiques à leur domaine d'activité. Cela peut inclure la formation des utilisateurs, le support technique et l'optimisation des processus de travail.

### Télétravail

La direction déploie tous les moyens nécessaires pour assurer la gestion du télétravail des agents de notre collectivité, dans le but de préserver les conditions de travail de chacun tout en sécurisant notre système d'information. De nouvelles mesures ont été instaurées pour contrôler l'accès à notre système, incluant la **limitation des autorisations VPN aux pays autres que la France, à la suite de tentatives d'intrusion infructueuses en provenance de diverses régions.**